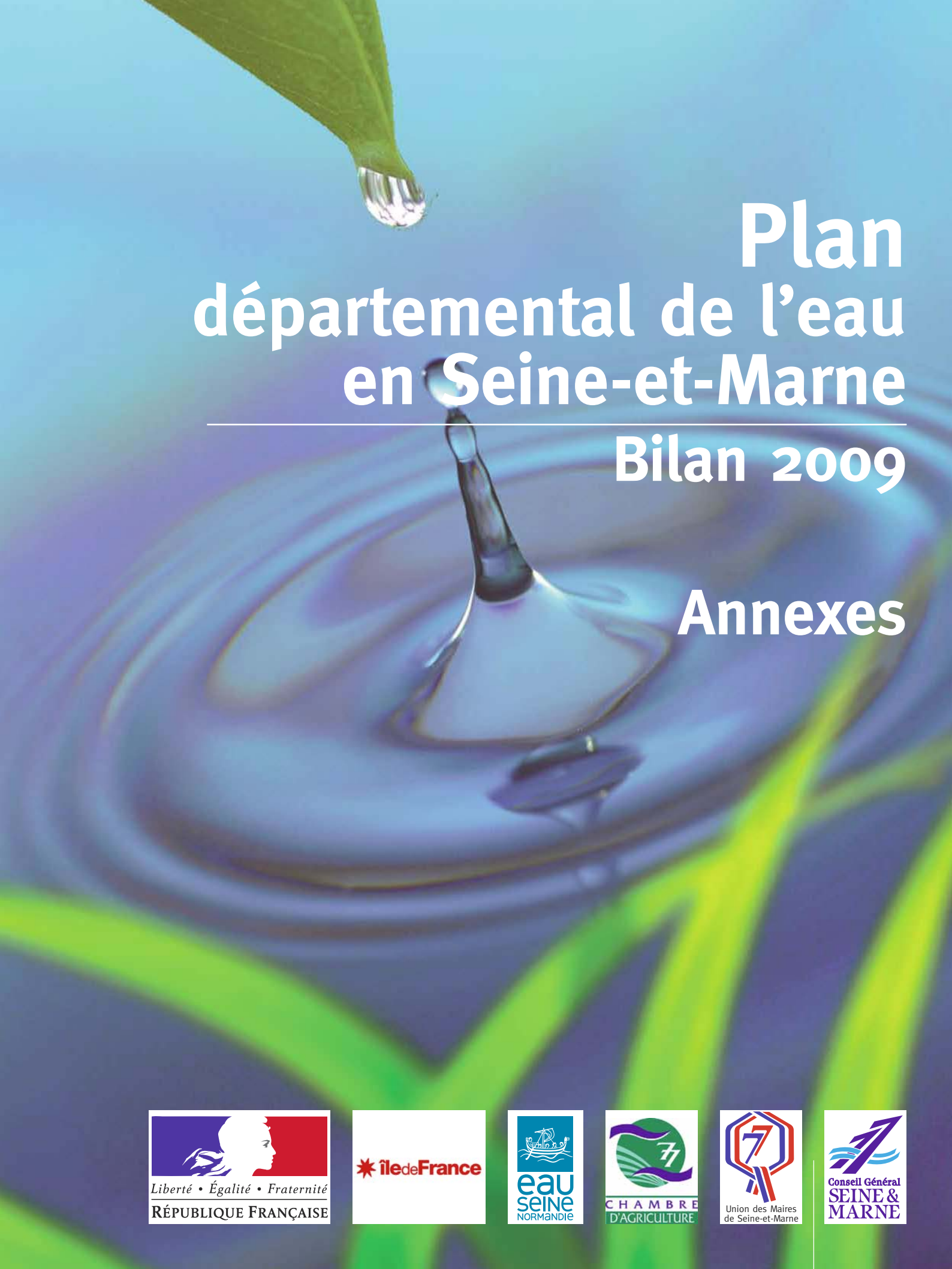

Plan départemental de l'eau en Seine-et-Marne

Bilan 2009

Annexes

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

îledeFrance

eau seine NORMANDIE

CHAMBRE D'AGRICULTURE

Union des Maires de Seine-et-Marne

Conseil Général SEINE & MARNE

SOMMAIRE

EAU POTABLE

FICHE 1 - DEROGATIONS SANITAIRES 3
FICHE 2 – PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES 6
FICHE 3 - MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'EAU POTABLE 9
FICHE 4 - PLAN D'INTERCONNEXIONS DE SECOURS AEP 12
FICHE 5 - SUIVI QUANTITATIF DE L'USAGE DE LA RESSOURCE EN EAU 13

EAU SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES

FICHE 6 – ENTRETIEN ET RESTAURATION DES COURS D'EAU NON DOMANIAUX 17
FICHE 7 - RESEAU DE SUIVI DE LA QUALITE DES COURS D'EAU 22
FICHE 8 - RESEAU DE SUIVI DES NAPPES SOUTERRAINES 28
FICHE 9 - OBJECTIF D'ATTEINTE DU BON ETAT DES EAUX 31

ASSAINISSEMENT

FICHE 10 - SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT 44

RECONQUETE DE LA QUALITÉ DE L'EAU

FICHE 11 - ACTIONS PREVENTIVES AUPRES DES COLLECTIVITES 51
FICHE 12 - ACTIONS PREVENTIVES AUPRES DES GESTIONNAIRES DE ROUTE 55
FICHE 13 - ACTIONS PREVENTIVES AGRICOLES 57
FICHE 14 - ACTIONS PREVENTIVES INDUSTRIELLES 63
FICHE 15 - PROTECTION DES CAPTAGES PRIORITAIRES 66

MOYENS MIS EN ŒUVRE

FICHE 16 - MOYENS MIS EN OEUVRE 69

ANNEXES

SIGLES ET ABREVIATIONS 82
CARTE DES COMMUNES DE SEINE-ET-MARNE 83

FICHE 1 - DEROGATIONS SANITAIRES

Nom de l'action :
Mise en place des dérogations aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine en application des articles R. 1321-31 à R. 1321-36 du code de la santé publique

Constat/Problématique :
A l'heure actuelle en Seine-et-Marne, 157 communes distribuent une eau non conforme à la réglementation. Plus d'une centaine ont obtenu une dérogation. Le nouveau code de la santé publique impose désormais à la personne responsable de la distribution de l'eau de déposer un dossier de demande de dérogation

Objectifs de l'action / Effets attendus :
En accordant une dérogation, l'Etat prend la responsabilité de la distribution d'une eau non conforme. En contrepartie, la collectivité doit s'engager dans la mise en place d'une solution destinée à rétablir la qualité de l'eau

Descriptif des actions menées en 2009 :

- 27 dérogations accordées concernant 43 communes et 8 hameaux pour 34 546 personnes
- Aucune demande rejetée en 2009
- 10 renouvellements de dérogations ont été accordés, concernant 8 communes et 2 hameaux pour 5 895 personnes
- Poursuite du plan de relance des dérogations initié en 2007 par la DDASS

Partenaires engagés :
DDASS, DDEA

Indicateurs :

	Situation 2007	Situation 2008	Situation 2009
Communes conformes	337	339	357
Communes non-conformes	177	175	157
Communes non conformes avec dérogation acceptée	50	71 + 1 hameau	106 + 7 hameaux
Communes non-conformes avec dérogation renouvelée	0	13	21 + 2 hameaux
Communes non conformes avec dérogation en cours d'instruction	71	60	42
Communes non conformes avec dérogation rejetée	45	45	45
Communes non conformes sans dépôt de dossier de demande de dérogation	55	40	34

Difficultés :

- Principe de l'obligation du dépôt de demande mal assimilé par les élus
- Solutions parfois longues à mettre en œuvre
- Coût de la solution ou difficultés de mise en œuvre (coordination intercommunale, choix techniques)

Proposition d'actions pour 2010 :

- Suivi du plan de relances des dérogations initié pendant l'été 2007
- Suivi des engagements des collectivités ayant obtenu une dérogation
- Prise en compte des UDI prioritaires

Méthodologie :

Le total des communes non conformes est issu d'un tableau de suivi tenu à jour en temps réel par la DDASS, et basé sur les moyennes calculées annuellement pour les principaux paramètres (pesticides, nitrates, fluor et sélénium).

Le troisième indicateur (communes non conformes avec dérogation acceptée) signale le nombre de communes ayant obtenu un arrêté préfectoral de dérogation (ce chiffre ne tient pas compte des renouvellements de dérogation).

Les indicateurs 5 à 7 font apparaître le dernier état connu de la commune au cours de l'année. Par exemple, une commune ayant déposé son dossier en février, qui se l'est vu rejeté en septembre est comptabilisée dans la catégorie "dérogation rejetée". Si cette commune avait renvoyé un dossier avant la fin de l'année en cours, elle aurait été comptabilisée dans la catégorie "dérogation en cours d'instruction". Ce principe exclut donc les doubles comptes, et ne fait pas apparaître la multiplicité des dossiers déposés, instruits et rejetés ou acceptés pour certaines collectivités.

Eaux distribuées en Seine et Marne

ÉTAT DES DEMANDES DE DÉROGATION
AUX LIMITES DE QUALITÉ
(État au 31 décembre 2009)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE, DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

DDASS de Seine-et-Marne
Service Santé-Environnement

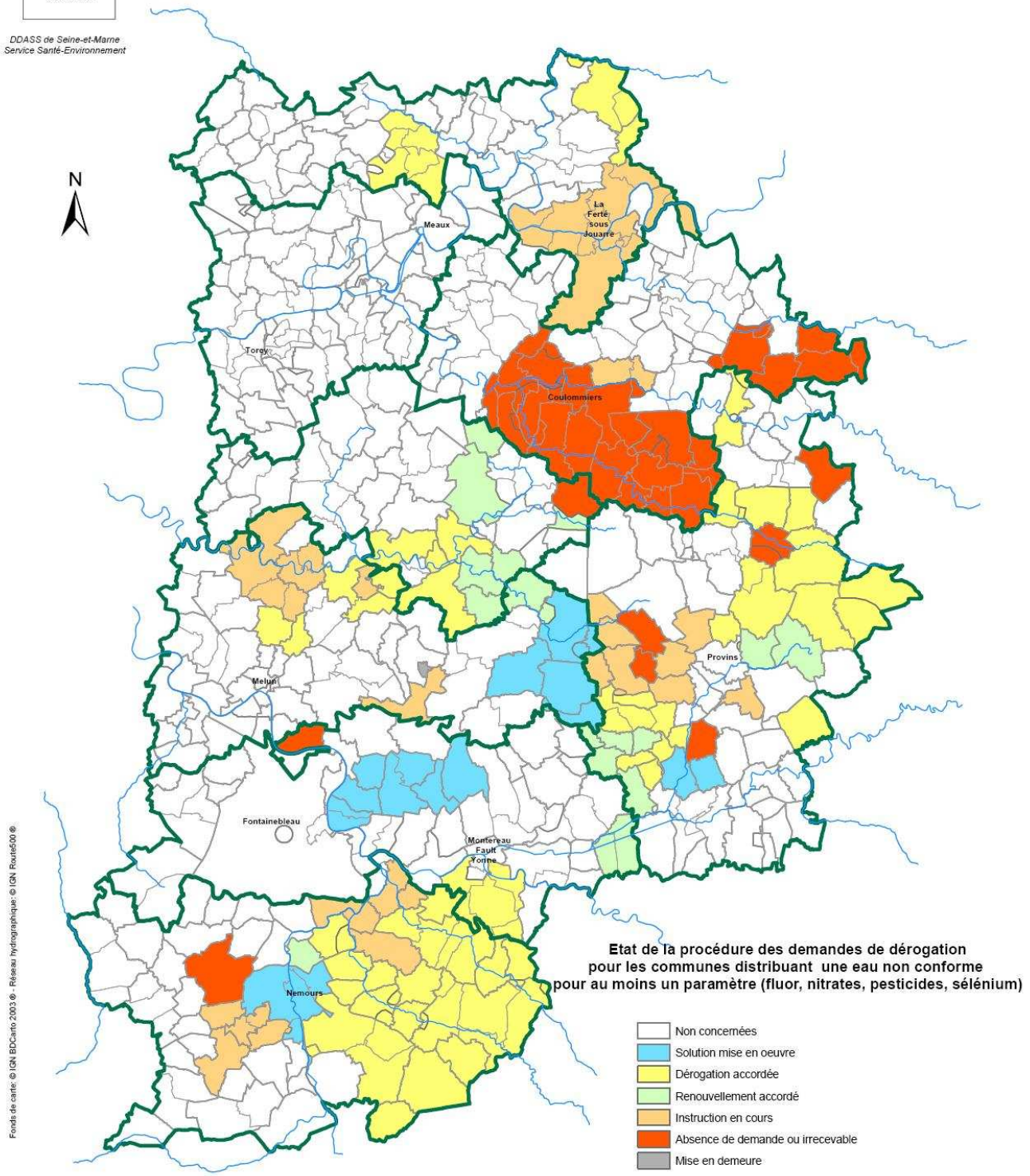

Etat de la procédure des demandes de dérogation pour les communes distribuant une eau non conforme pour au moins un paramètre (fluor, nitrates, pesticides, sélénium)

- Non concernées
- Solution mise en oeuvre
- Dérogation accordée
- Renouvellement accordé
- Instruction en cours
- Absence de demande ou irrecevable
- Mise en demeure

- Réseau hydrographique
- Communes
- Unités de distribution
- Secteurs du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable

Fonds de carte: © IGN BDCarto 2003 ® - Réseau hydrographique: © IGN Route500 ®

FICHE 2 – PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES

Nom de l'action :
Rendre opposables et effectifs les périmètres de protection des captages

Constat/Problématique :
Le département de Seine et Marne dispose de 415 captages d'eau destinée à la consommation humaine, y compris ceux alimentant la ville de Paris (119 captages). Seuls 31,2 % de ces captages sont actuellement protégés par une procédure de DUP permettant de les protéger des pollutions accidentelles les plus probables

Objectifs de l'action / Effets attendus :
- Sensibiliser les élus sur la nécessité de mener à bien les procédures de mise en place des périmètres de protection de captage
- Leur apporter une aide technique et financière à la réalisation des dossiers
- Accélérer la réalisation des procédures
- Augmenter le nombre de captages protégés
- Augmenter le pourcentage de population desservie par une ressource protégée
- Informer les partenaires et élus

Descriptif des actions menées en 2009 :
- Redéfinition des captages prioritaires.
- Démarrage de l'instruction de 10 dossiers (12 captages) en 2009
- Production de 6 arrêtés de DUP en 2009, protégeant 16 captages supplémentaires
- Confirmation de l'action des Conseillers Eau
- Inspections sanitaires des périmètres de protection (10 en 2009)

Partenaires engagés :
DDASS, DDEA, CG, SNS, AESN, Maison de l'Environnement, Collectivités

Indicateurs :

	2007	2008	2009
Nombre de captages en service sans DUP	319 soit 73 %	314 soit 72 %	284 soit 67,6 %
Nombre de captages en service avec DUP	109 soit 25 %	115 soit 26,4 %	131 soit 31,2 %
Nombre de captages en service en cours de démarche de protection	154 soit 35 %	155 soit 35,6 %	153 soit 36,4 %
Nombre de captages où les prescriptions ont été contrôlées	34	47	83

Difficultés :
La procédure est très dépendante de la volonté et de la célérité des communes à monter le dossier et de la rapidité des différents intervenants. Une procédure peut mettre jusqu'à 4 ans avant d'aboutir

Proposition d'actions pour 2010 :
- Mettre en œuvre une réunion trimestrielle des acteurs en charge de la constitution des dossiers et de leur instruction afin d'identifier les points sensibles et les résorber
- Contrôler 10 périmètres de protection immédiats par an
- Publication du guide méthodologique de protection des captages par la Maison de l'Environnement dont le financement est assuré par l'Agence de l'eau et le Conseil général
- Maintien de la mission des conseillers eau à 100 % sur l'action périmètres de protection
- Réunion de concertation avec les hydrogéologues agréés
- Etablissement d'une grille de prescriptions pour le volet agricole à l'intention des hydrogéologues agréés

Méthodologie :

Le calcul des indicateurs est basé sur une requête (Etat procédure.rep) exécutée avec Business Objects sur la base Sise-Eaux potables de la DDASS. Cette base est la référence nationale sur les données "eau potable". La requête fournie le nombre de captages par valeur de l'état de la procédure, pour les captages en service (notés d'usage AEP), les données suivantes :

-nombre de captages en cours de procédure, notés EC
-nombre de captages dont la procédure n'est pas entamée, notés NE
-nombre de captages dont la procédure est terminée, notés TE
-nombre de captages dont la procédure est à abandonner, notés AB
-nombre de captages dont la procédure est sans objet (privés), notés "champ Vide"

La requête fait la distinction entre les captages dédiés à la ville de Paris et ceux alimentant le département.

Ainsi,

-le nombre de captages en service sans DUP correspond aux captages notés EC + NE;
-le nombre de captages en service avec DUP correspond aux captages notés TE;
-le nombre de captages en service en cour de démarches correspond aux captages notés EC.
-Les pourcentages sont établis sur la base des captages notés EC + NE + TE + AB + Vide.
-Enfin, le nombre de captages où les prescriptions ont été contrôlées provient du fichier de suivi des inspections .

Etat des procédures de DUP

(Bilan au 31 décembre 2009)

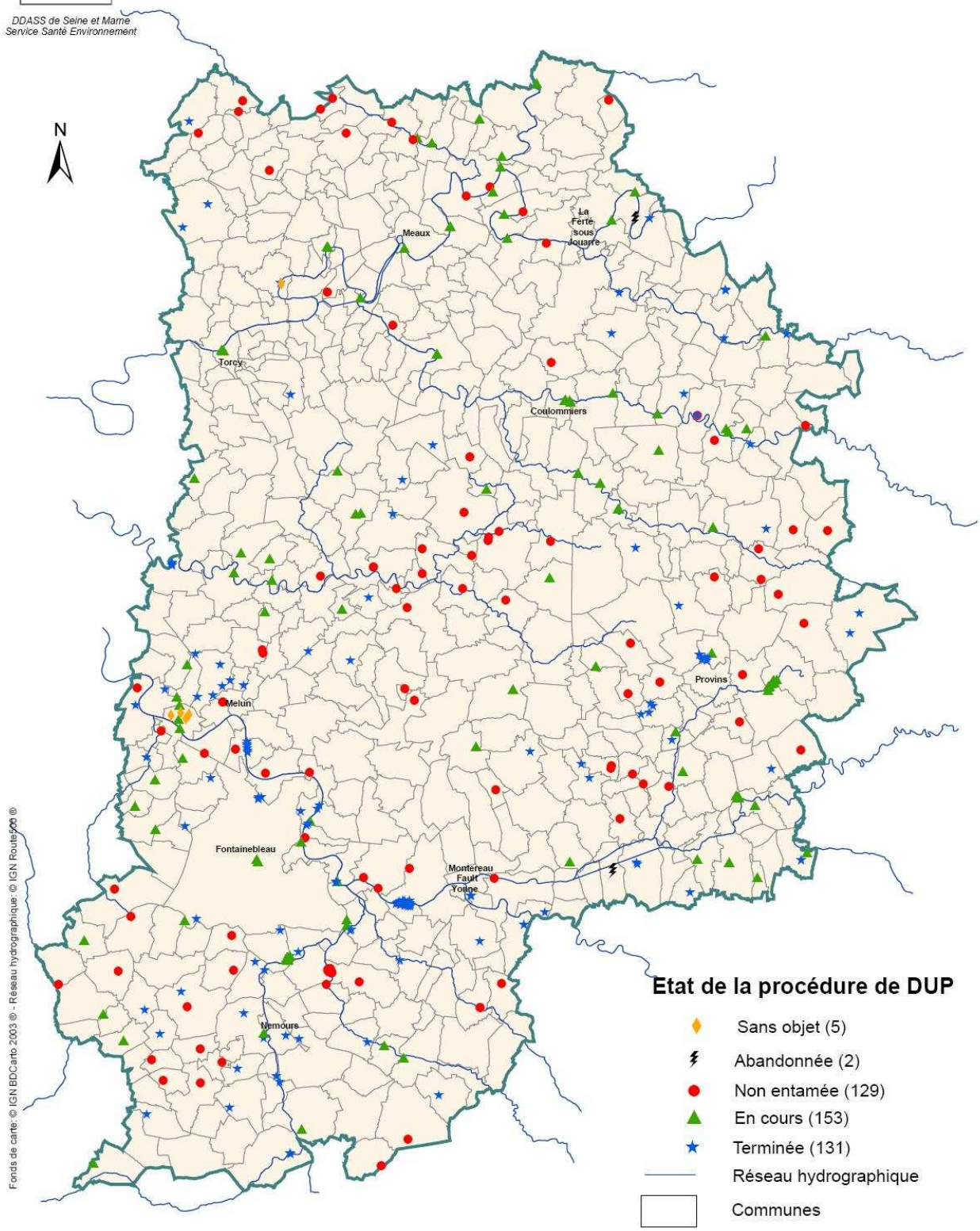

FICHE 3 - MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'EAU POTABLE

Nom de l'action :
Assurer la mise en œuvre du SDAEP et le suivi de l'évolution de la qualité de l'eau distribuée

Constat/Problématique :
Le SDAEP, qui recense les solutions techniques à la disposition des communes connaissant des problèmes de qualité d'eau a été publié à l'automne 2006.
Les principaux partenaires financiers se sont engagés à promouvoir les solutions proposées par le schéma ou conformes à ses principes.

Objectifs de l'action / Effets attendus :
Rétablir la qualité de l'eau distribuée en mettant en œuvre des solutions pérennes, sécurisées et intercommunales.

Descriptif des actions menées 2009 :
Mise en place d'un traitement à Nangis et interconnexions des communes avoisinantes (5 communes NC +1 partie de Croix en Brie dont 2 en RU, 9 169 hab NC dont 274 RU)
Achat d'eau de Trilport à la Ville de Meaux (1 commune, 4 602 hab NC)
Mise en place d'un traitement à la Communauté de Communes de Fontainebleau Avon (8 communes NC, 9 886 hab NC)
Mise en place d'un traitement aux Ormes (2 communes NC, 1 392 hab NC)
Mise en place d'un traitement à Nemours (1 commune NC en 2009 (le reste en 2008), 778 hab RU)

Au 31 décembre 2009, 162 communes non conformes représentant 141 429 personnes dont 42 communes en restriction d'usage représentant 29 796 habitants, 30 communes ont connu une amélioration entre janvier 2009 et janvier 2010, dont 17 par mise en œuvre d'une solution définitive (25 827 hab NC dont 1 052 hab RU) et 13 communes, par une évolution, probablement ponctuelle, de la qualité de l'eau. La commune de la Croix en Brie reste Non Conforme (20 hab RU) alors qu'elle était non conforme avec 651 hab NC dont 16 hab RU en janvier 2009. 12 communes ont connu une dégradation de la qualité de leur eau, à cause du paramètre sélénium.

Poursuite des études et des réflexions :SIAEP de la Vallée de l'Aubetin (traitement du sélénium, 19 communes, 21 387 hab NC dont 9 090 hab RU), CC des Gués de l'Yerres (7 communes, 8392 hab NC),Plateau Sud Bocage (5 communes, 4 690 hab NC), Montigny sur Loing (2 734 hab NC), le SMEV de Varennes (5 communes, 7 031 hab NC), Provinois (57 communes, 22 711 hab NC dont 6 285 hab RU),Melz (373 hab NC), Bréau /La Chapelle gautier(2 communes 3 227 hab NC), Chartrettes/Fontaine le port (2 communes 3227 hab (redevenus conforme en 2009)),Coulommiers (13 836 hab NC)
Démarrage de la maîtrise d'œuvre : Syndicat du Bocage et Grez/Montcourt (au total, 16 communes, 9 586 hab NC), raccordement de Voulx (1 756 hab RU), Plateau du Gâtinais en lien avec le SIAEP de Nemours (4 communes, 1 124 hab RU), SI du Bas Montois (7 communes, 4 385 hab NC dont 472 hab RU),Alimentation CCPF (3 communes, 827 hab NC), St Germain laxis/Montereau sur le jard (2 communes 1136 hab NC),Gastins (631 hab RU)
Fin des études de maîtrise d'œuvre: Alimentation par CCPF (1 commune, 261 hab NC), Brie Centrale (partiel) (22 communes, 7 169 hab NC dont 5 199hab RU), SI Verneuil l'Etang (3 communes, 3 968 NC), St Soupplets(9 communes 3 014 hab NC)
Démarrage des travaux : Faÿ les nemours (450 hab RU)
Poursuite des travaux : SIDEP de la Vallée de l'Orvanne (6 communes, 5 334 hab NC dont 1 756 hab RU)

Mise à jour d'un tableau de bord d'avancement du SDAEP couplé aux dérogations
Validation de l'ensemble des modifications à apporter au SDAEP actuel en vue d'une nouvelle parution

Calendrier (début/fin) :
Lancement de la démarche en 2008
Approbation des plans d'actions pour 2012

Partenaires engagés :
DDEA, DDASS, CG, AESN, CR, collectivités concernées

Indicateurs :

	2006	2007	2008	2009
Nb communes ayant connu une évolution de leur qualité de manière définitive par la mise en place de solutions du SDAEP	12	2	6	17
Nb communes ayant connu une évolution de leur qualité de manière indépendante	16	3	8	13
Nb de projets subventionnés conformes au SDAEP (Nb de communes et hab)		8* (29 communes et 74000 habitants	5 ** (27 communes et 60 000 habitants)	5*** (29 communes et 28 000 habitants
Nb d'études préalables en cours subventionnées conformes au SDAEP (Nb de communes et hab)		4* (16 communes et 12500 habitants)	4 ** (40 communes et 57 200 habitants)	9***(75 communes et 148 000 habitants

* Projets : SITTEP de Nangis (unité de traitement – interconnexion), SIAEP de Nemours Saint Pierre (unité de traitement – interconnexion), Mormant (interconnexion), Villes St Jacques (interconnexion), CC Pays de l'Ourcq (nouveau forage d'ocquerre), CC Pays Fertois et CC Pays de l'Ourcq (interconnexion), Samois sur Seine (nouveau forage), CC Fontainebleau Avon (unité de traitement).

* Etudes : SI des interconnexions en eau potable du Bas Montois, SI des eaux de Chatenoy Ormesson, SI Balloy Gravon, SMEV de Varrennes sur Seine

** Projets : SI Balloy Gravon (nouveau forage), SI Marne et Morin (équipement forage et unité de traitement), Vaudoy (interconnexion), Le Chatelet en Brie (interconnexion), CC2F (nouveau forage)

** Etudes : CC2F (schéma directeur AEP), Brie Centrale (interconnexion), SI Verneuil (interconnexion + unité de traitement), Alimentation par CCPF (interconnexion)

*** Projets : Voulx (interconnexion), Gastins (interconnexxion), SI plateau est montois (interconnexion), SI Crécy la chapelle (nouvelle ressource), SI Bocage (interconnexion), Larchant (interconnexion)

*** Etudes : CC2F (schéma directeur AEP), Brie Centrale (interconnexion), SI Verneuil (interconnexion + unité de traitement), Alimentation par CCPF (interconnexion), SI Bas Montois (interconnexion), SI du Bocage (interconnexion), St Germain laxis/Montereau sur le jard (interconnexion), Meaux (recherche en eau),Montigny sur Loing (Unité de traitement)

Difficultés :

Impact sur un prix de l'eau parfois déjà élevé
Moyens de financement (problème notamment des priorités et des plafonds AESN).
Difficulté à fédérer les collectivités

Proposition d'actions pour 2010 :

Dérogations : voir fiche spécifique
Accompagnement technique et financier des collectivités.
Mise en place d'une nouvelle ressource à Balloy (473 hab RU)
Mise en place d'un traitement à Dormelles (5 334 hab NC dont 1 756 hab RU)
Interconnexion Gastins (631 hab RU)
Démarrage des travaux Brie centrale (7169 hab NC dont 5199 hab RU), SI Verneuil (3968 hab NC)
Interconnexion Dhuisy (261 hab NC)
Création Nlle ressource au SI de Crécy la chapelle et à St Soupplets
Interconnexion de Faÿ avec le SIAEP de Nemours (443 hab RU)
Poursuite et accompagnement des projets structurants initiés en 2007 et 2008
Mise à jour d'un tableau de bord d'avancement du SDAEP couplé aux dérogations
Mise à jour et parution d'une version 2009 du SDAEP

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

direction départementale de l'Equipement et de l'Agriculture SEINE-ET-MARNE

PRINCIPAUX PROJETS STRUCTURANTS AEP
NON CONFORMITE ET RESTRICTIONS D'USAGE
LE 31 DECEMBRE 2009

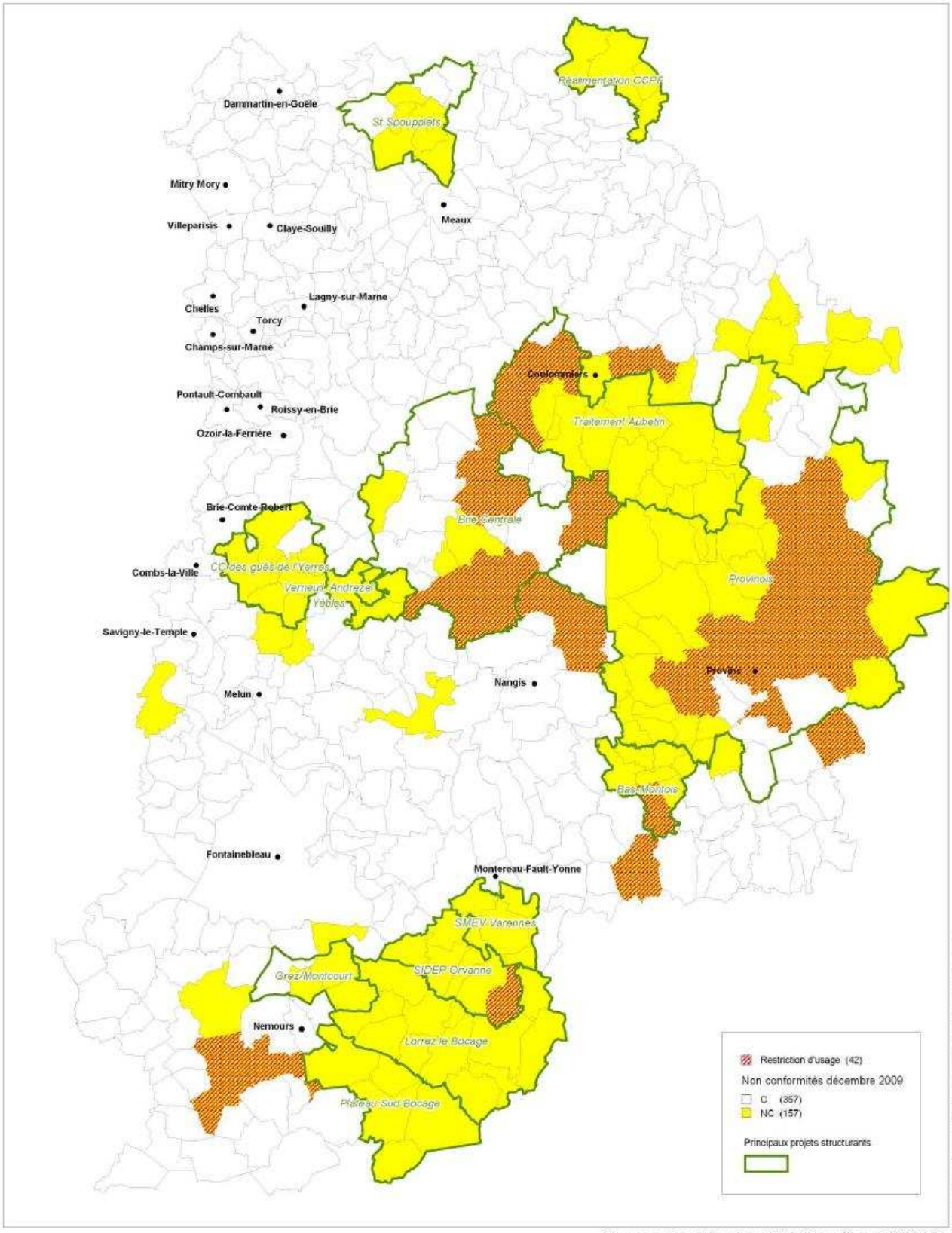

Sources : Fond de plan : IGN / Données : DDASS77

Conception-réalisation : MSI/UG/LC - Edition mars 2010

FICHE 4 - PLAN D'INTERCONNEXIONS DE SECOURS AEP

Nom de l'action :
Mettre en place une gestion de la sécurité de l'alimentation en eau potable des populations

Constat/Problématique :
Faible sécurisation des réseaux du fait du peu d'interconnexions, sauf sur la partie Ouest du Département
Vulnérabilité des ressources (périodes de sécheresse, pollutions accidentelles, …).

Objectifs de l'action / Effets attendus :
Détection et anticipation des situations à risque
Connaissance cartographique des réseaux et des ressources
Capacité de réaction et d'élaboration de solutions d'urgence

Descriptif des actions menées 2009 :
Poursuite de la rédaction des fiches du plan
Poursuite de l'intégration cartographique des données réseaux et ressources
Sensibilisation de l'Agglomération de Meaux

Partenaires engagés :
DDASS, DDEA, CG, Collectivités concernées

Indicateurs :

	2007	2008	2009
Nb de situations de crise AEP	2	0	1*
Nb de situations de crise AEP ayant donné lieu à la mise en place d'une solution provisoire	2	0	0
Nb de situations de crise AEP ayant donné lieu à la mise en place d'une solution pérenne	0	0	0
Nb de situations de crise AEP ayant donné lieu à la mise en service d'un secours existant	0	0	1*

*Sivom de Boutigny : sécurisation partielle par le SI de Crécy la Chapelle

Difficultés :
Méconnaissance des réseaux sur les régies. Absence de plan même papier sur certains secteurs
Certaines collectivités restent très isolées
Dans les secteurs où les collectivités n'ont pas ou peu engagé la mise en place des solutions du SDAEP, il est difficile d'anticiper les secours

Proposition d'actions pour 2010 :
Poursuite de la rédaction des fiches du plan
Intégration cartographique des données réseaux et ressources
Sensibilisation des collectivités isolées

FICHE 5 - SUIVI QUANTITATIF DE L'USAGE DE LA RESSOURCE EN EAU

Nom de l'action :
Suivi quantitatif de l'usage de la ressource en eau

Constat/Problématique :
Les problèmes que rencontre la Seine-et-Marne en matière d'alimentation en eau potable sont à la fois d'ordre qualitatif et quantitatif.
Depuis 2004, les communes situées sur le périmètre de la nappe des calcaires du Champigny sont régulièrement soumises à des arrêtés sécheresse du fait des baisses alarmantes du niveau de la nappe.
Une gestion quantitative de la ressource en eau passe donc par une gestion des usages de l'eau, mais aussi par des économies d'eau.

Objectifs de l'action / Effets attendus :
L'action se déroule à deux niveaux :
- La gestion quantitative des masses d'eau, avec des réflexions sur les usages de l'eau et l'équilibre entre les prélèvements et les capacités et le suivi de l'évolution par grande masse des volumes pompés, exportés, importés et vendus
- La réduction des gaspillages, avec un suivi des pertes des réseaux de distribution d'eau potable sur l'ensemble de la Seine-et-Marne

Descriptif des actions menées en 2009 :
Volet gestion des nappes d'eau :
- Gestion de la sécheresse par nappe d'eau, avec notamment un report des prélèvements de la nappe d'eau sensible du Champigny vers la Seine
- Suivi des niveaux des nappes d'eau
- Classement d'une partie de la nappe du Champigny (périmètre du SDAGE) en zone de répartition des eaux (ZRE) conduisant à une diminution des pompages de 30 000 m³ jour. 3 groupes de travail par usage (eau potable, industrie, irrigation) ont été constitués pour traduire en actions la diminution nécessaire des prélèvements. Une gestion collective de l'irrigation a été mise en place à titre expérimental sur la zone Champigny en 2009.
- Mise en place d'une gestion quantitative collective pour les prélèvements d'eau d'irrigation sur la nappe de Champigny. Le dispositif expérimental pour de la campagne 2009 a été proposé aux irrigants sur la base du volontariat :
74 irrigants ont souhaité participer
64 ont eu un volume d'eau attribué qui représentait 3 686 000 m3 prélevable, ramené à 2 365 000 m3 suite aux restrictions
Au final, 1 203 000 m3 ont été prélevé (contexte climatique favorable)

Volet performance des réseaux :
- 48 collectivités ont sollicité une subvention en matière d'eau potable en 2009. Suite à l'adoption par le Conseil général, en Séance du 28 septembre 2007, des règles d'écoconditionnalités, elles sont engagées désormais à :
  - Fournir au Département le linéaire du réseau d'eau potable, le volume d'eau pompé (et/ou acheté) et le volume d'eau vendu, via les réponses à un questionnaire envoyé chaque année par le Département
  - Atteindre progressivement et à minima un rendement primaire de son réseau de distribution d'eau potable de 80 %
  - Atteindre progressivement et à maxima un indice linéaire de perte primaire avec la distinction suivante :

Critères	INDICE DE PERTE MAXIMUM
Moins de 25 abonnes par km	2,5 m^3/j/km
Entre 25 et 50 abonnes par km	5 m^3/j/km
Plus de 50 abonnes par km	10 m^3/j/km

- 5 collectivités, soit 13 communes, ont mené en 2009 un diagnostic sur leurs performances de réseaux.
- Troisième campagne de récolte des données sur le fonctionnement des réseaux auprès des différents gestionnaires de l'eau potable par le service de gestion de l'eau du CG77
- Suivi de la base de données et exploitation des résultats en vue d'établir un rapport de synthèse annuel

Partenaires engagés :
CG, DDEA, DDASS, AESN, AQUI'Brie, collectivités, délégataires

Difficultés :
Volet gestion des nappes d'eau :
- Connaissance des nappes d'eau et de leur évolution ; difficultés techniques pour la diminution des prélèvements.
Volet performance des réseaux :
- Collecter l'information de manière exhaustive,
- Harmoniser l'ensemble des données pour pouvoir les rendre comparables : on notera l'absence d'informations

individualisées par communes pour 59% d'entre elles (informations globalisées à l'échelle d'un syndicat par exemple),
- Faire évoluer les situations des collectivités engagées dans la démarche d'écoconditionnalité dans le cas de mauvais résultats. En effet, les coûts peuvent être onéreux pour les petites communes rurales en régie. Pour les communes en cours de contrat d'affermage, si la clause de rendement des réseaux n'est pas spécifiée dans les contrats, difficulté de motiver des évolutions.

Indicateurs :

Ils permettent de rendre compte des variations quantitatives de l'usage de la ressource via le fonctionnement des réseaux de distribution des collectivités du département, les volumes d'eau pompés et exportés, et les périodes de crise au niveau des nappes

Rendement primaire moyen des réseaux de distribution de l'ensemble du département : 80,2 %

297 communes (soient 596 989 habitants) présentent, en 2008, un rendement satisfaisant (> 80%)
400 communes (soient 1 026 999 habitants) présentent, en 2008, un bon Indice Linéaire de Perte (ILP)
412 communes (soit 1 044 675 habitants) présentent, en 2008, un ILP et/ou un rendement satisfaisants
Volume annuel d'eau perdu en m³ : 17,5 millions de m^3 (pour un rendement idéaliste de 100 %)
Volume annuel d'eau produit en Seine-et-Marne à usage domestique : 151,2 millions de m^3
Volumes annuels d'eau importés et exportés en m^3 de :

		2006	2007	2008	2009
Import en m^3	Eau du Sud Parisien (Morsang,)	4 500 366	4 130 952	5 448 714	4 366 060
	ADP (Annet)	NC	NC	NC	46 902
	SEDIF	NC	NC	NC	4 391 886
	Eau de Paris (Dhuis)	2 571 000	2 284 000	2 554 000	2 439 000
	Total	**7 071 366**	**6 414 952**	**8 002 714**	**11 243 848**
Export en m^3	Arvigny (SEDIF)*	8 999 256	8 601 498	10 307 807	8 075 500
	Champi Sud	NC	NC	NC	3 794 060
	Eau de Paris (Vanne, Loing)	42 225 000	45 344 000	42 500 000	49 657 000
	Annet (94, 95, 93, SEDIF)	19 037 863	18 643 205	23 055 012	12 657 439
	Total	**70 262 119**	**72 588 703**	**75 862 819**	**74 183 999**

*hors volumes destinés aux communes de Moissy Cramayel et Réau (1 192 959 m^3 en 2009)

Nombre de communes ayant été soumis à un arrêté sécheresse en 2009 : 360 communes

	Nombre de communes	Jours d'alerte	Jours de crise	Jours de crise renforcée
Nappe du Champigny Est	39	0	100	150
Nappe du Champigny Ouest	137	0	0	250
Bassin versants du Petit Morin et du Grand Morin	102	30	0	120
Bassins versants de l'Ourcq, de la Beuvronne, du Lunain, de la Thérouanne, et Fusain Montargois	70	150	0	0
Bassin versants de l'Orvanne	12	0	120	0

Proposition d'actions pour 2010 :

Nappes d'eau :

- Mise en place des règles de gestion de la nappe de Champigny, (répartition de la baisse de 30 000 m ³ jour) en lien avec le classement ZRE, validées en MISE.
- Mise en place d'une gestion collective de l'irrigation sur la nappe du Champigny, et engagement progressif des départements de l'Essonne et du Val de Marne dans la même démarche.

Performances des réseaux :

-Nouvelle collecte des données, exploitation et comparaison aux chiffres récoltés en 2009
-Incitation financière en liaison avec d'autres partenaires (Agence de l'Eau) au lancement d'étude de diagnostic des réseaux et à la mise en place d'équipements concourants à la réduction des pertes sur réseau
-Travail sur une meilleure connaissance des équipements (principalement les réseaux, réservoirs, unités de traitements)

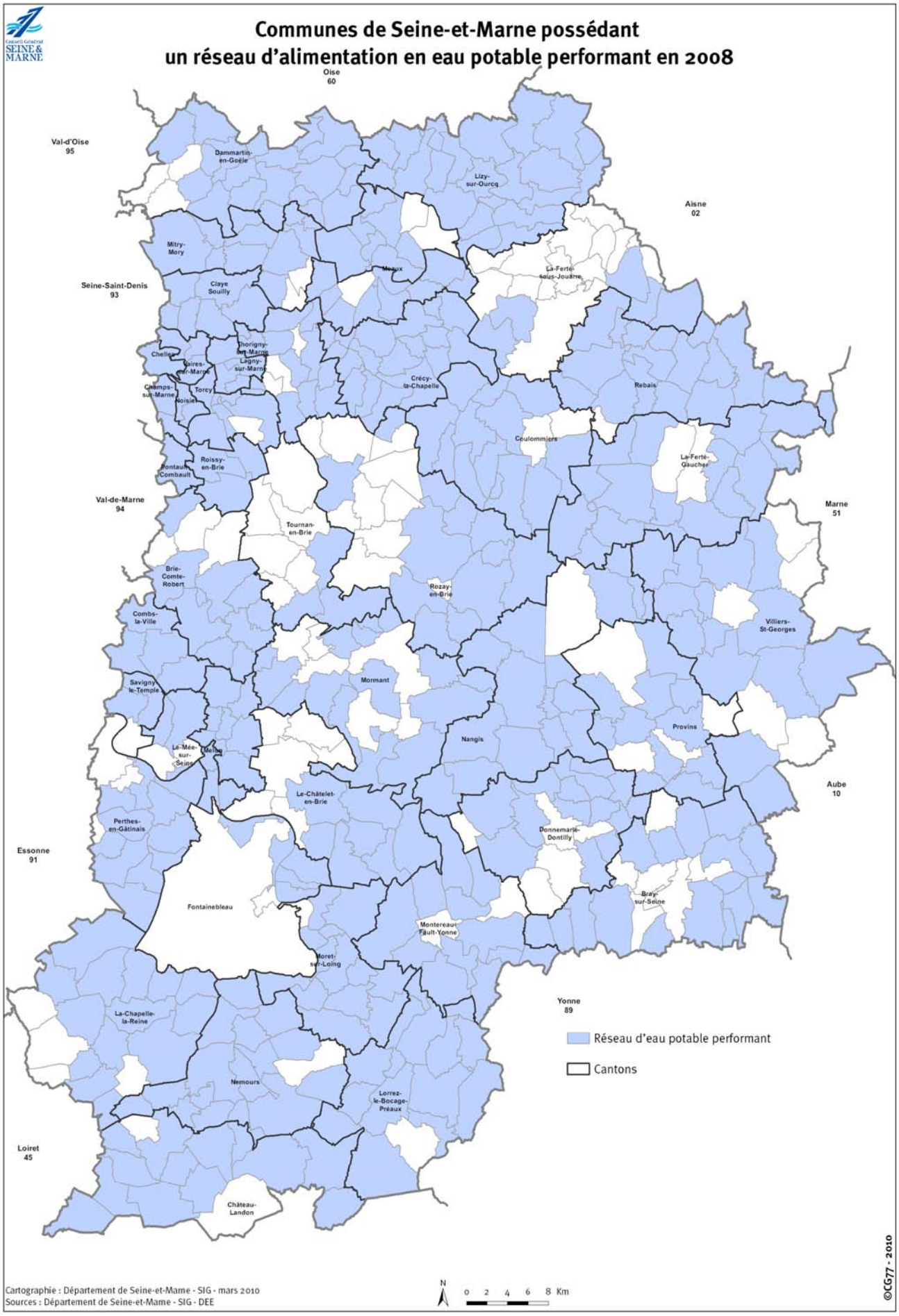
Communes de Seine-et-Marne possédant
un réseau d'alimentation en eau potable performant en 2008
Conseil Général SEINE & MARNE
Oise 60
Val-d'Oise 95
Aisne 02
Seine-Saint-Denis 93
Marne 51
Val-de-Marne 94
Essonne 91
Aube 10
Loiret 45
Yonne 89
Dammartin-en-Goële
Lizy-sur-Ourcq
Mitry-Mory
Meaux
La-Ferté-sous-Jouarre
Claye-Souilly
Chelles
Thorigny-sur-Marne
Lagny-sur-Marne
Torcy
Champs-sur-Marne
Noisiel
Crécy-la-Chapelle
Rebais
Coulommiers
La-Ferté-Gaucher
Pontault-Combault
Roissy-en-Brie
Tournan-en-Brie
Brie-Comte-Robert
Rozay-en-Brie
Combs-la-Ville
Villiers-St-Georges
Savigny-le-Temple
Mormant
Nangis
Provins
Le-Mée-sur-Seine
Melun
Le-Châtelet-en-Brie
Perthes-en-Gâtinais
Donnemarie-Dontilly
Fontainebleau
Bray-sur-Seine
Montereau-Fault-Yonne
Moret-sur-Loing
La-Chapelle-la-Reine
Nemours
Lorrez-le-Bocage-Préaux
Château-Landon
Réseau d'eau potable performant
Cantons
Cartographie : Département de Seine-et-Marne - SIG - mars 2010
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DEE
N
0 2 4 6 8 Km
©CG77 - 2010

Zones de Répartition des Eaux en Seine et Marne

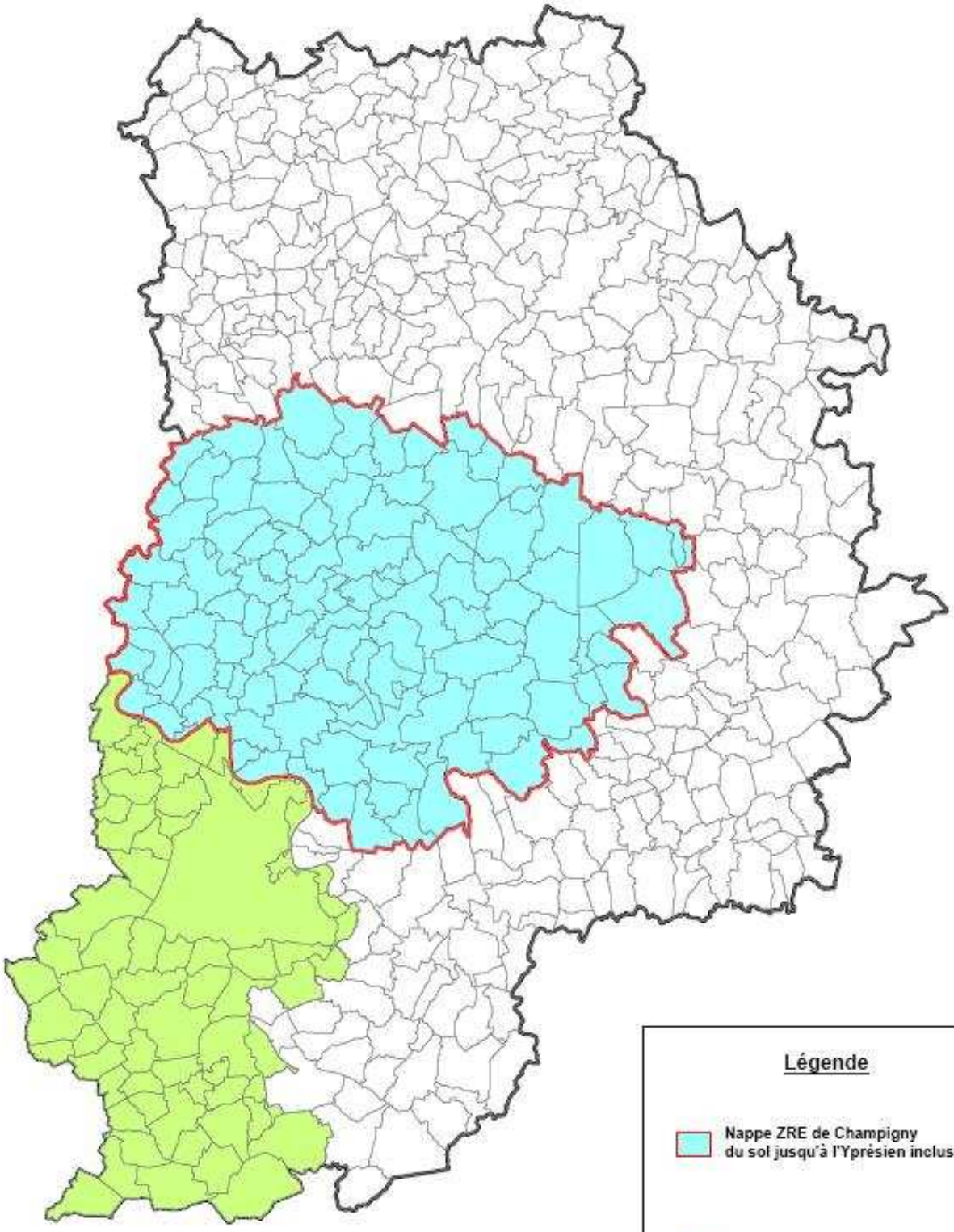

FICHE 6 – ENTRETIEN ET RESTAURATION DES COURS D'EAU NON DOMANIAUX

Nom de l'action :
Entretien et restauration des cours d'eau non domaniaux.

Constat/Problématique :
Un grand nombre de syndicats intercommunaux ont remis en état et entretiennent régulièrement leur cours d'eau. Cependant, la D.C.E (Directive Cadre sur l'Eau) ayant fixé un objectif nettement plus ambitieux (retour au bon état écologique), il convient de mettre en œuvre des mesures complémentaires portant à la fois sur les ouvrages (décloisonnement devant assurer la libre circulation piscicole et sédimentaire) et sur les linéaires (amélioration des écosystèmes par intervention sur la morphologie des cours d'eau).

Objectifs de l'action / Effets attendus :
- travaux d'entretien régulier / non dégradation
- travaux d'aménagement / remise en état
- travaux de renaturation / amélioration du milieu

Partenaires engagés :
AESN, MISE, ONEMA, Fédération de Pêche, E.D.A.T.E.R. (CG77)

Indicateurs :

	2007	2008	2009
Nombre de syndicats soutenus par l'E.D.A.TE.R.	36	37	33
Nombre de km de cours d'eau entretenus	245	218	188
Nombre de communes concernées	102	89	77
Opérations d'aménagement	2	4	3 ru de Lochy (3ème tranche) Orvanne (Voulx, Thoury, moulin Favenet) Ancoeur (Rampillon)
Etude de décloisonnement	4	3	5 Grand Morin amont, Orvanne, Yerres (aval francilienne), Grand Morin aval, Voulzie
Travaux de décloisonnement	0	0	0
Etude préalable à travaux d'hydromorphologie	4	2	2 Yerres (aval francilienne) Voulzie
Travaux d'hydromorphologie	0	0	2 ru du Réveillon (Servon) Voulzie/Provins + Durteint Voulzie aval Provins
Linéaires de cours d'eau « orphelins » Rapport sur cours d'eau « orphelins »	450 km 0	450 km 20 km	430 km (hors Seine, Marne et Yonne) 1 sur le ru du Rapinet

Difficultés :
- au niveau des mentalités (travaux de renaturation)
- d'ordres financier (coût des études) / technique (manque d'outils d'aide à la décision) / administratif (procédure lourde)

Proposition Actions 2010 :
- information et sensibilisation des maîtres d'ouvrage
- recensement des linéaires « orphelins » et promotion d'une gestion collective auprès des communes concernées :
- Aubetin aval et Vannetin
- accompagnement des projets émergents : Lunain, Ourcq, Fusin, Ancoeur.
- réactualisation du schéma départemental à vocation piscicole (phase 3 et 4)
- élaboration d'une pré-liste de classement au titre du L 214-7-1 et priorisation

Méthodologie :

La carte sur la situation de la continuité écologique dans le département, a été établie en fonction du nombre d'ouvrages observés par l'EDATER, rapporté à un linéaire de 10 km (faible densité / densité moyenne / forte densité) avec, comme variable d'ajustement, leur impact réel sur le milieu (certains ouvrages, compte-tenu de leur état ou de leur aménagement, étant d'ores et déjà franchissables). A ce titre, la Seine, la Marne et l'Yonne ont été volontairement déclassés du fait du fort impact des barrages-écluses. Cette carte montre que de nombreux cours d'eau sont concernés par cette problématique qui nuit au retour au bon état.

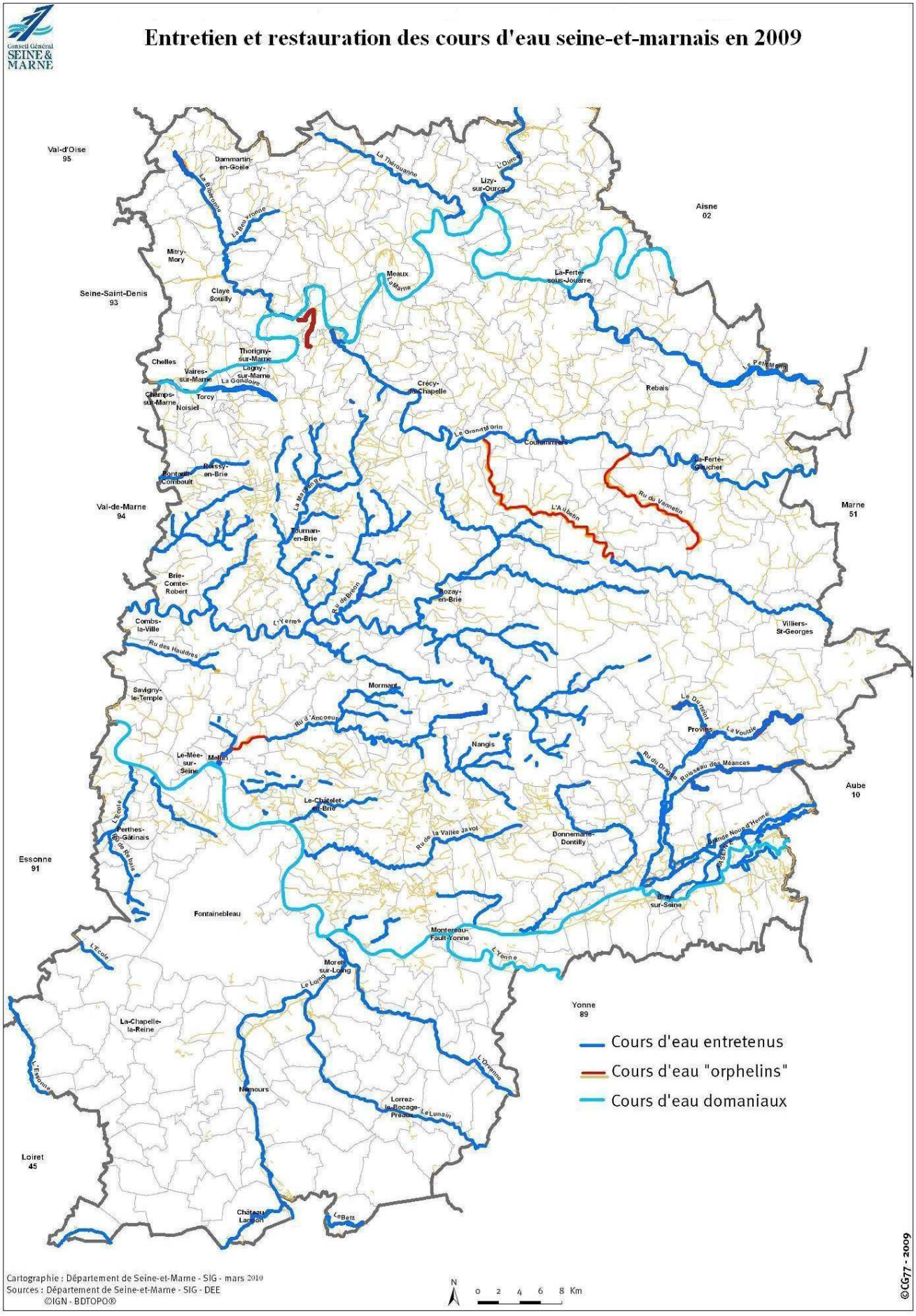
Entretien et restauration des cours d'eau seine-et-marnais en 2009
Conseil Général SEINE & MARNE
Val-d'Oise 95
Seine-Saint-Denis 93
Val-de-Marne 94
Essonne 91
Loiret 45
Yonne 89
Aube 10
Marne 51
Aisne 02
Dammartin-en-Goële
Mitry-Mory
Claye-Souilly
Meaux
Lizy-sur-Ourcq
La-Ferté-sous-Jouarre
Chelles
Vaires-sur-Marne
Lagny-sur-Marne
Thorigny-sur-Marne
Torcy
Champs-sur-Marne
Noisiel
Crécy-la-Chapelle
Rebais
Coulommiers
La-Ferté-Gaucher
Pont-Ste-Maxence
Roissy-en-Brie
Tournan-en-Brie
Brie-Comte-Robert
Combs-la-Ville
Ozoy-en-Brie
Villiers-St-Georges
Savigny-le-Temple
Mormant
Nangis
Provins
Le-Mée-sur-Seine
Melun
Le-Châtelet-en-Brie
Perthes-en-Gâtinais
Donnemarie-Dontilly
Fontainebleau
Montereau-Fault-Yonne
Bray-sur-Seine
Moret-sur-Loing
La-Chapelle-la-Reine
Nemours
Lorrez-le-Bocage-Préaux
Château-Landon
Le Betz
Cours d'eau entretenus
Cours d'eau "orphelins"
Cours d'eau domaniaux
Cartographie : Département de Seine-et-Marne - SIG - mars 2010
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DEE
©IGN - BDTOPO®
N
0 2 4 6 8 Km
©CG77 - 2009

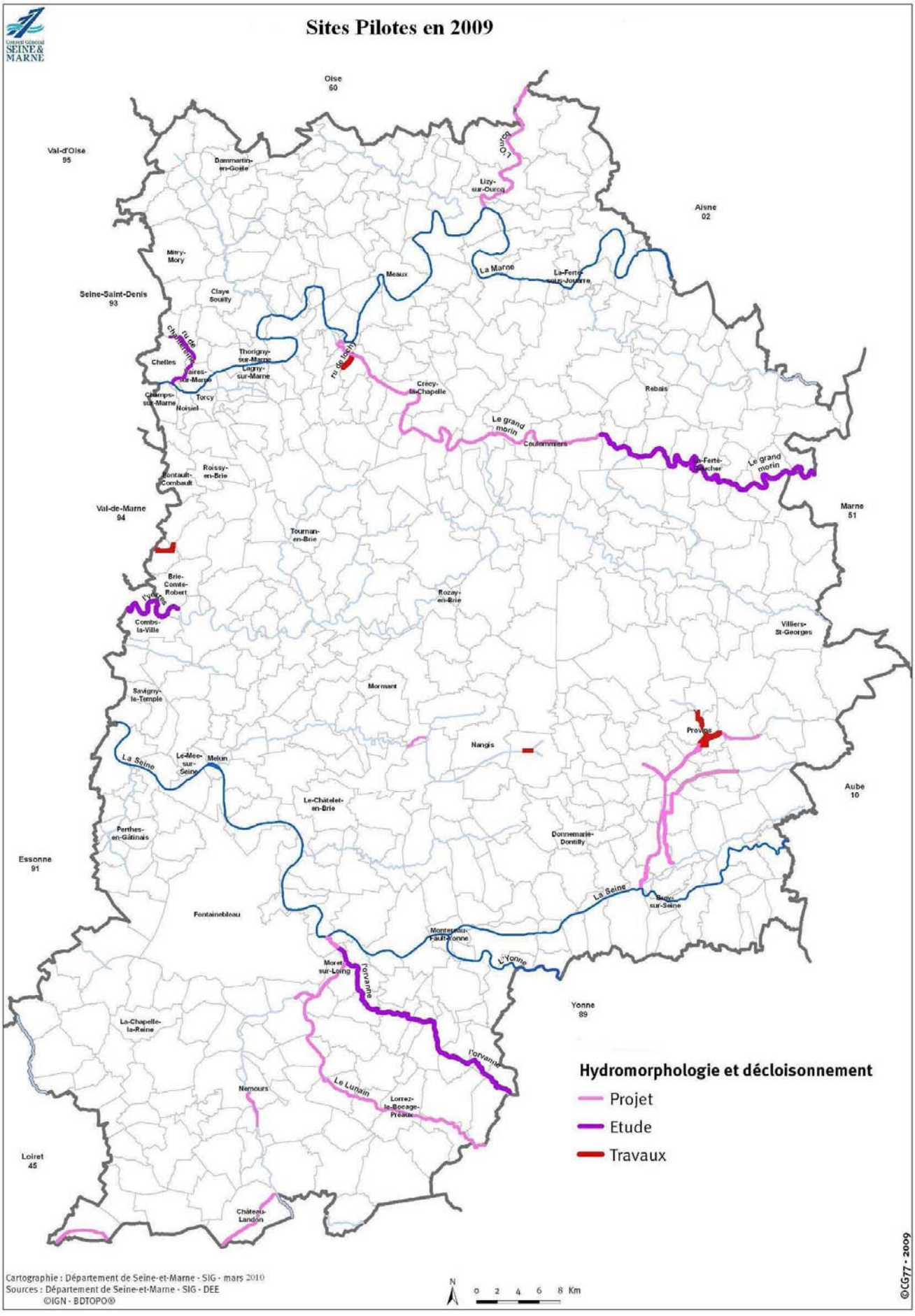
Sites Pilotes en 2009
Conseil Général SEINE & MARNE
Oise 60
Val-d'Oise 95
Dammartin-en-Goële
Lizy-sur-Ourcq
Aisne 02
Mitry-Mory
Meaux
La Marne
La-Ferté-sous-Jouarre
Seine-Saint-Denis 93
Claye Souilly
Chelles
Thorigny-sur-Marne
Lagny-sur-Marne
Torcy
Noisiel
Champs-sur-Marne
Crécy-la-Chapelle
Rebais
Le grand morin
Coulommiers
La-Ferté-Gaucher
Roissy-en-Brie
Val-de-Marne 94
Tournan-en-Brie
Marne 51
Brie-Comte-Robert
Combs-la-Ville
Rozay-en-Brie
Villiers-St-Georges
Savigny-le-Temple
Mormant
Nangis
Provins
La Seine
Melun
Le-Mée-sur-Seine
Le-Châtelet-en-Brie
Aube 10
Perthes-en-Gâtinais
Donnemarie-Dontilly
Essonne 91
Fontainebleau
Montereau-Fault-Yonne
L'Yonne
Yonne 89
La-Chapelle-la-Reine
Nemours
Le Lunain
Loiret 45
Château-Landon
Hydromorphologie et décloisonnement
Projet
Etude
Travaux
Cartographie : Département de Seine-et-Marne - SIG - mars 2010
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DEE
©IGN - BDTOPO®
N
0 2 4 6 8 Km
©CG77 - 2009

Qualification de la continuité écologique des cours d'eau seine-et-marnais en 2009
Conseil Général SEINE & MARNE
Meaux
Marne
La Ferté-sous-Jouarre
Marne
Torcy
Grand Morin
Coulommiers
Yerres
Provins
Seine
Melun
Seine
Fontainebleau
Montereau-Fault-Yonne
Loing
Nemours
Bon
Moyen
Mauvais
Sources : ©IGN - BDTOPO®

FICHE 7 - RESEAU DE SUIVI DE LA QUALITE DES COURS D'EAU

Nom de l'action :
Etendre le réseau départemental de suivi de la qualité aux principaux cours d'eau seine et marnais non suivis dans le cadre du contrôle de surveillance (réseau patrimonial DCE). Contribuer à la mise en place du réseau opérationnel et d'un réseau d'intérêt départemental

Constat/Problématique :

Le suivi des cours d'eau repose actuellement sur 12 stations du contrôle de surveillance et 13 stations du réseau complémentaire agence. On compte également quelques stations locales gérées par certains syndicats de rivière. Ce réseau n'est pas suffisamment développé pour bien connaître la qualité des cours d'eau, apprécier leur évolution, définir des programmes d'actions et évaluer l'impact des actions menées sur le bassin versant voire sur le cours d'eau. Se pose également le problème de la carence de maîtrise d'ouvrage sur certains cours d'eau ou tronçons de cours d'eau
Les stations du réseau de contrôle opérationnel et celles du réseau d'intérêt départemental sont suivies selon des protocoles et procédures définis par l'Agence de l'eau et la DIREN (prélèvement/analyse, bancarisation)

Objectifs de l'action / Effets attendus :

Développer le suivi départemental et contribuer à la mise en place du contrôle opérationnel pour :

- améliorer la connaissance sur l'hydrologie et la qualité des cours d'eau et assurer un suivi
- définir les programmes d'actions à mener
- évaluer l'impact des actions réalisées sur le bassin versant et sur le cours d'eau dans le cadre du programme de mesures et, également dans le cadre des actions menées en lien avec le PDE
- assurer le rapportage à l'union Européenne dans le cadre de la DCE (contrôle opérationnel).

Descriptif des actions menées en 2009 :

- Mise en place du planning d'intervention en lien avec l'Agence de l'eau et les laboratoires mandatés par cette dernière sur les réseaux RCO et RCO phyto.
- Réalisation des prélèvements et mesure des débits sur les sites des deux réseaux précités et du RID.
- Réflexion menée avec le Conseil général du 94, le SIARV et le Syndicat du Morbras pour rationaliser les points de mesure sur les rivières du Réveillon, de la Ménagerie et du Morbras. Un point sur le Morbras sera déplacé en 2010.
- Transfert des données validées à l'Agence de l'Eau.
- Reconduction d'une nouvelle convention de partenariat pour 2010

Calendrier (début/fin) :
2009 - 2027

Partenaires engagés :
DIREN, SNS, ONEMA, DDEA, AESN, CG

Indicateurs :

- nombre de stations de mesures de la qualité suivies : 85
- nombre de stations de mesures du débit suivies : 87
- nombre de stations de mesures de la qualité créées : 41
- nombre de stations de mesures du débit créées : 56

Difficultés :

- Positionner les nouvelles stations de mesure par rapport aux différentes pressions subies par le milieu afin d'être représentatives et exploitables.
- Coordination avec les autres prestataires dans le cadre de l'établissement du planning.
- Mesure des débits difficiles par tout temps (très faible débit – crue)

Proposition d'actions pour 2010 :

- Établissement d'un rapport de synthèse sur la qualité physico-chimique des cours d'eau sur la base des analyses effectuées

sur les points de mesure RCO, RCO phyto et RID

- bilan du suivi débit-métrique
- exploitation des données des réseaux nationaux
- mise au point des analyses des pesticides principaux, en vue d'intégrer ces mesures sur les points RID début 2011.

réflexion sur le périmètre du RID avec institution de points tournants.

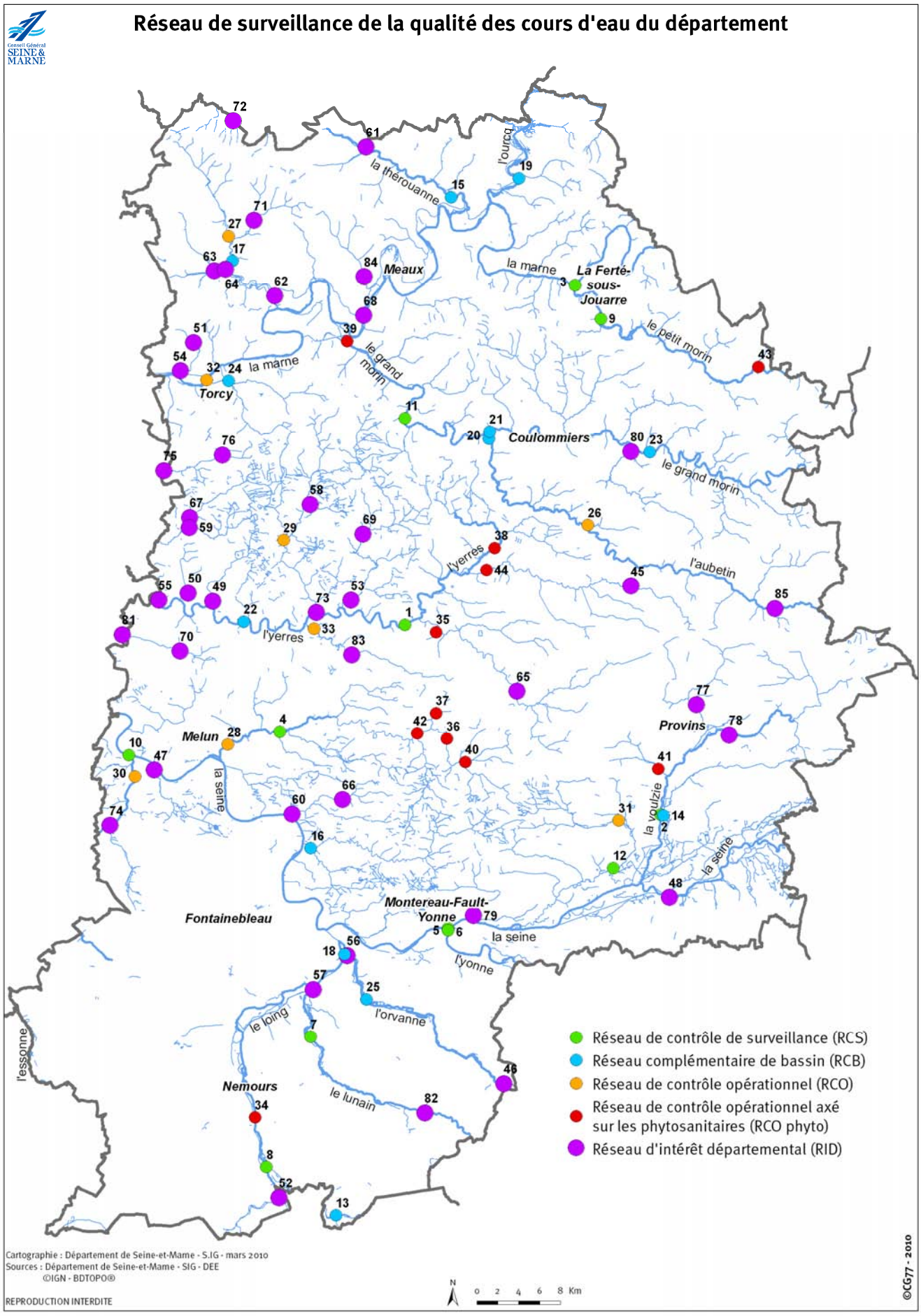
Réseau de surveillance de la qualité des cours d'eau du département
Conseil Général SEINE & MARNE
la thérouanne
l'ourcq
la marne
Meaux
La Ferté-sous-Jouarre
le petit morin
le grand morin
Torcy
Coulommiers
l'yerres
l'aubetin
Melun
la seine
Provins
la voulzie
Montereau-Fault-Yonne
Fontainebleau
l'yonne
le loing
l'orvanne
l'essonne
Nemours
le lunain
Réseau de contrôle de surveillance (RCS)
Réseau complémentaire de bassin (RCB)
Réseau de contrôle opérationnel (RCO)
Réseau de contrôle opérationnel axé sur les phytosanitaires (RCO phyto)
Réseau d'intérêt départemental (RID)
Cartographie : Département de Seine-et-Marne - S.IG - mars 2010
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DEE
©IGN - BDTOPO®
REPRODUCTION INTERDITE
N
0 2 4 6 8 Km
©CG77 - 2010

Réseau de surveillance de la qualité des cours d'eau du département - Légendes

Réseau de Contrôle de Surveillance

RCS

N°	Communes	Cours d'eau
1	Courtomer	Yerres
2	Jutigny	Voulzie
3	La Ferté sous Jouarre	Marne
4	Moisenay	Almont
5	Montereau	Yonne
6	Montereau fault yonne	Seine
7	Nonville	Lunain
8	Souppes sur loing	Loing
9	St Cyr sur Morin	Petit Morin
10	St Fargeau-ponthierry	Seine
11	Tigeaux	Grand Morin
12	Vimpelles	Auxence

Réseau Complémentaire de Bassin

RCB

N°	Communes	Cours d'eau
13	Bransles	Betz
14	Chalmaison	Méances
15	Congis sur Thérouanne	Thérouanne
16	Fontaine le port	Vallée de Javot
17	Gressy	Beuvronne
18	Moret sur loing	Loing
19	Ocquerre	Ourcq
20	Pommeuse	Aubetin
21	Pommeuse	Grand Morin
22	Soignolles en brie	Yerres
23	St Rémy de la vanne	Grand Morin
24	St Thibault des vignes	Gondoire
25	Villecerf	Orvanne

Réseau de Contrôle Opérationnel

RCO

N°	Communes	Cours d'eau
26	Amillis	Aubetin
27	Compans	Biberonne
28	Melun	Almont
29	Presles en brie	Marsange
30	Pringy	Ecole
31	Thénisy	Auxence
32	Torcy	Marne
33	Yebles	Avon

Réseau de Contrôle Opérationnel axé sur les phytosanitaires

RCO phyto

N°	Communes	Cours d'eau
34	Bagneaux sur loing	Loing
35	Courpalay	Yvron
36	Fontenailles	Courtenain
37	Grandpuits	Ancoeur
38	Le Plessis Feu Aussous	Yerres
39	Montry	Grand Morin
40	Nangis	Courtenain
41	St Loup de Naud	Dragon
42	St Ouen en brie	Ancoeur
43	Verdelot	Petit Morin
44	Voinsles	Visandre

Réseau d'Intérêt Départemental

RID

N°	Communes	Cours d'eau
45	Bannost villegagnon	Visandre
46	Blennes	Orvanne
47	Boissise le roi	Mare aux évées
48	Bray sur seine	Seine
49	Brie comte robert	Barbançonne
50	Brie comte robert	Cornillot
51	Brou sur chantereine	Chantereine
52	Château landon	Fusain
53	Chaumes en brie	Bréon
54	Chelles	Chantereine
55	Combs la ville	Yerres

N°	Communes	Cours d'eau
56	Ecuelles	Orvanne
57	Episy	Loing
58	Favières	Marsange
59	Férolles atilly	Réveillon
60	Fontaine le port	Chatelet
61	Forfry	Thérouanne
62	Fresnes	Beuvronne
63	Gressy	Cerceaux
64	Gressy	Reneuse
65	La Croix en Brie	Yvron

N°	Communes	Cours d'eau
66	Le Chatelet en brie	Chatelet
67	Lésigny	Ménagerie
68	Mareuil les meaux	Marne
69	Marles en Brie	Bréon
70	Moissy cramayel	Hauldres
71	Nantouillet	Beuvronne
72	Othis	Launette
73	Ozouer le voulgis	Marsange
74	Perthes en gatinais	Rebais
75	Pontault combault	Morbras

N°	Communes	Cours d'eau
76	Roissy en brie	Morbras
77	Rouilly	Durteint
78	St Brice	Voulzie
79	St Germain laval	Etang
80	St Siméon	Vannetin
81	Tigery	Hauldres
82	Vaux sur lunain	Lunain
83	Verneuil l'étang	Avon
84	Villenoy	Rutel
85	Villiers St georges	Aubetin

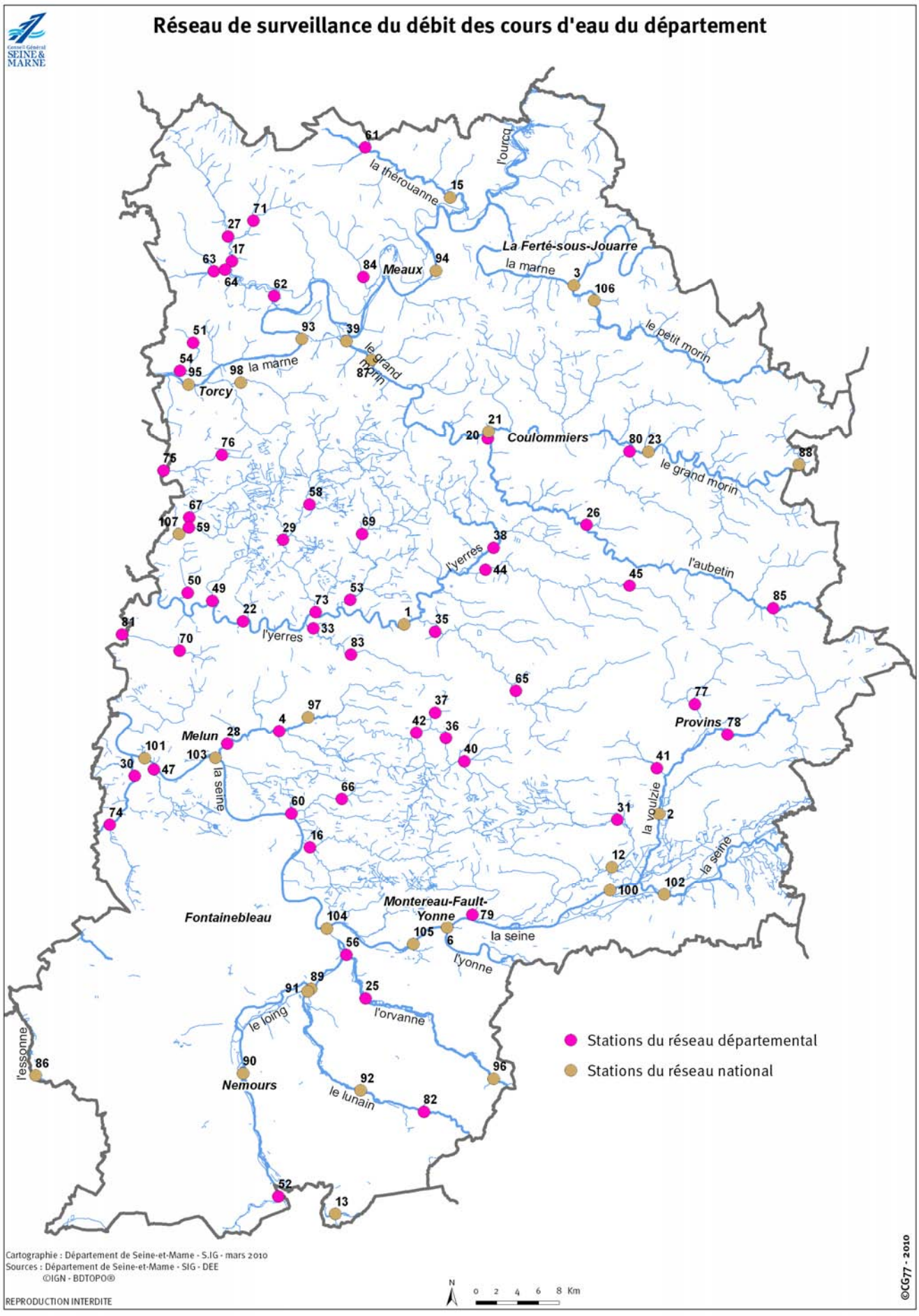
Réseau de surveillance du débit des cours d'eau du département
Conseil Général SEINE & MARNE
la thérouanne
l'ourcq
la marne
La Ferté-sous-Jouarre
Meaux
le petit morin
le grand morin
Torcy
Coulommiers
l'yerres
l'aubetin
Melun
la seine
Provins
la voulzie
Fontainebleau
Montereau-Fault-Yonne
l'yonne
l'orvanne
le loing
Nemours
le lunain
l'essonne
Stations du réseau départemental
Stations du réseau national
Cartographie : Département de Seine-et-Marne - S.IG - mars 2010
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DEE
©IGN - BDTOPO®
REPRODUCTION INTERDITE
N
0 2 4 6 8 Km
©CG77 - 2010

Réseau de surveillance du débit des cours d'eau du département - Légendes

Réseau départemental
(Pouvant être RID, RCO, RCOphyto, RCS ou RCB)

N°	Communes	Cours d'eau
4	Moisenay	L'Almont
16	Fontaine-le-Port	Ru de la Vallée de Javot
17	Gressy	La Beuvronne
20	Pommeuse	L'Aubetin
22	Soignolles-en-Brie	L'Yerres
25	Villecerf	L'Orvanne
26	Amillis	L'Aubetin
27	Compans	La Biberonne
28	Melun	L'Almont
29	Presles-en-Brie	La Marsange
30	Pringy	L'École
31	Thénisy	L'Auxence
33	Yèbles	Ru d'Avon
35	Courpalay	L'Yvron
36	Fontenailles	Ru de Courtenain

N°	Communes	Cours d'eau
37	Grandpuits-Bailly-Carrois	Ru d'Ancoeur
38	Le-Plessis-Feu-Aussous	L'Yerres
40	Nangis	Ru de Courtenain
41	St-Loup-de-Naud	Ru du Dragon
42	St-Ouen-en-Brie	Ru d'Ancoeur
44	Voinsles	La Visandre
45	Bannost-Villegagnon	La Visandre
47	Boissise-le-Roi	Ru de la Mare aux Évés
49	Brie-Comte-Robert	La Barbançonne
50	Brie-Comte-Robert	Le Cornillot
51	Brou-sur-Chantereine	Ru de Chantereine
52	Château-Landon	Le Fusain
53	Chaumes-en-Brie	Le Bréon

N°	Communes	Cours d'eau
54	Chelles	Ru de Chantereine
56	Écuelles	L'Orvanne
58	Favières	La Marsange
59	Férolles-Attilly	Le Réveillon
60	Fontaine-le-Port	Ru du Châtelet
61	Forfry	La Thérouanne
62	Fresnes-sur-Marne	La Beuvronne
63	Gressy	Ru des Cerceaux
64	Gressy	La Reneuse
65	La-Croix-en-Brie	L'Yvron
66	Le-Châtelet-en-Brie	Ru du Châtelet
67	Lésigny	La Ménagerie
69	Marles-en-Brie	Le Bréon
70	Moissy-Cramayel	Ru des Hauldres

N°	Communes	Cours d'eau
71	Nantouillet	La Beuvronne
73	Ozouer-le-Voulgis	La Marsange
74	Perthes-en-Gâtinais	Ru de Rebais
75	Pontault-Combault	Le Morbras
76	Roissy-en-Brie	Le Morbras
77	Rouilly	Le Durteint
78	St-Brice	La Voulzie
79	St-Germain-Laval	Ru de l'Étang
80	St-Siméon	Le Vannetin
81	Tigery	Ru des Hauldres
82	Vaux-sur-Lunain	Le Lunain
83	Verneuil-l'Etang	Ru d'Avon
84	Villenoy	Ru de Rutel
85	Villiers-St-Georges	L'Aubetin

Réseau national

N°	Communes	Cours d'eau
1	Courtomer	L'Yerres
2	Jutigny	La Voulzie
3	La Ferté-sous-Jouarre	La Marne
6	Montereau-Fault-Yonne	La Seine
12	Vimpelles	L'Auxence
13	Bransles	Le Betz
15	Congis-sur-Thérouanne	La Thérouanne

	Communes	Cours d'eau
21	Pommeuse	Le Grand Morin
23	St-Rémy-de-la-Vanne	Le Grand Morin
39	Condé-Ste-Libiaire	Le Grand Morin
86	Boulancourt	L'Essonne
87	Couilly-Pont-aux-Dames	Le Grand Morin
88	Meilleray	Le Grand Morin
89	Episy	Le Loing

N°	Communes	Cours d'eau
90	Nemours	le Loing
91	Episy	le Lunain
92	Paley	le Lunain
93	Chalifert	La Marne
94	Meaux	La Marne
95	Noisiel	La Marne
96	Blennes	L'Orvanne
97	Blandy-les-Tours	Ru d'Ancoeur
98	Gouvernes	La Gondoire

N°	Communes	Cours d'eau
100	Bazoches-les-Bray	La Seine
101	Boissise-La-Bertrand	La Seine
102	Bray-sur-Seine	La Seine
103	Melun	La Seine
104	Saint-Mammes	La Seine
105	Varennes-sur-Seine	La Seine
106	Jouarre	Le Petit Morin
107	Férolles Atilly	Le Réveillon

FICHE 8 - RESEAU DE SUIVI DES NAPPES SOUTERRAINES

Nom de l'action :
Faire un point précis sur le périmètre des réseaux de suivi présent sur le département, tant sur le volet qualité que sur le volet quantitatif. Réaliser à terme une exploitation des données à l'échelle du Département.

Constat/Problématique :
Le suivi des nappes souterraines, pour le volet qualité, repose sur les 58 points du réseau officiel, dont 22 ont une double fonctionnalité (contrôle de surveillance et contrôle opérationnel). L'association AQUI'Brie suit l'ensemble des points situés sur le périmètre de la nappe du Champigny, soit 54 points (réseau Qualichamp).
Pour le volet quantitatif, le réseau piézométrique national compte 17 points dont 12 ont pour rôle de suivre le respect de la DCE. Le Conseil général 77 a mis en place un réseau complémentaire de 18 points pour permettre à l'association AQUI'Brie de suivre pleinement l'évolution du niveau de la nappe (réseau Quantichamp). Si l'Association AQUI'Brie établit des rapports très détaillés sur l'exploitation des données concernant la nappe du Champigny, les autres données ne sont pas exploitées de façon exhaustive.

Objectifs de l'action / Effets attendus :
- Développer un suivi départemental de l'état des masses d'eau souterraines en s'appuyant sur les points existants.
- Réaliser une synthèse départementale des données.
- Évaluer l'impact des actions menées en lien avec les études d'aires d'alimentation de captage et le PDE.

Descriptif des actions menées en 2009 :
- Regrouper les informations concernant l'ensemble des points de mesure présent sur le département.
- Établissement des cartes de localisation des points sur les volets qualité et quantitatif.

Réalisation d'une synthèse des équipements présents sur le département dans le site de l'eau.

Calendrier (début/fin) :
2009 - 2027

Partenaires engagés :
BRGM, Agence de l'EAU, Association AQUI'Brie, CG

Indicateurs :
- nombre de points de mesures de qualité suivis : 78
- nombre de points de mesures de quantité suivis : 35

Difficultés :
- Diminution du nombre de points sur le volet qualité en lien avec l'arrêt de certains forages, tout particulièrement pour le réseau Qualichamp. Le bilan de la qualité des eaux souterraines est faussement optimiste de ce fait.
- Panne de certains points de mesure du réseau officiel sur le volet quantitatif.

Proposition d'actions pour 2010 :
- Recueillir les données et réfléchir à une interprétation sur le plan départemental afin de réaliser un rapport de synthèse.

Réflexion avec les maîtres d'ouvrages pour le maintien de certains forages afin de pérenniser le suivi qualité.

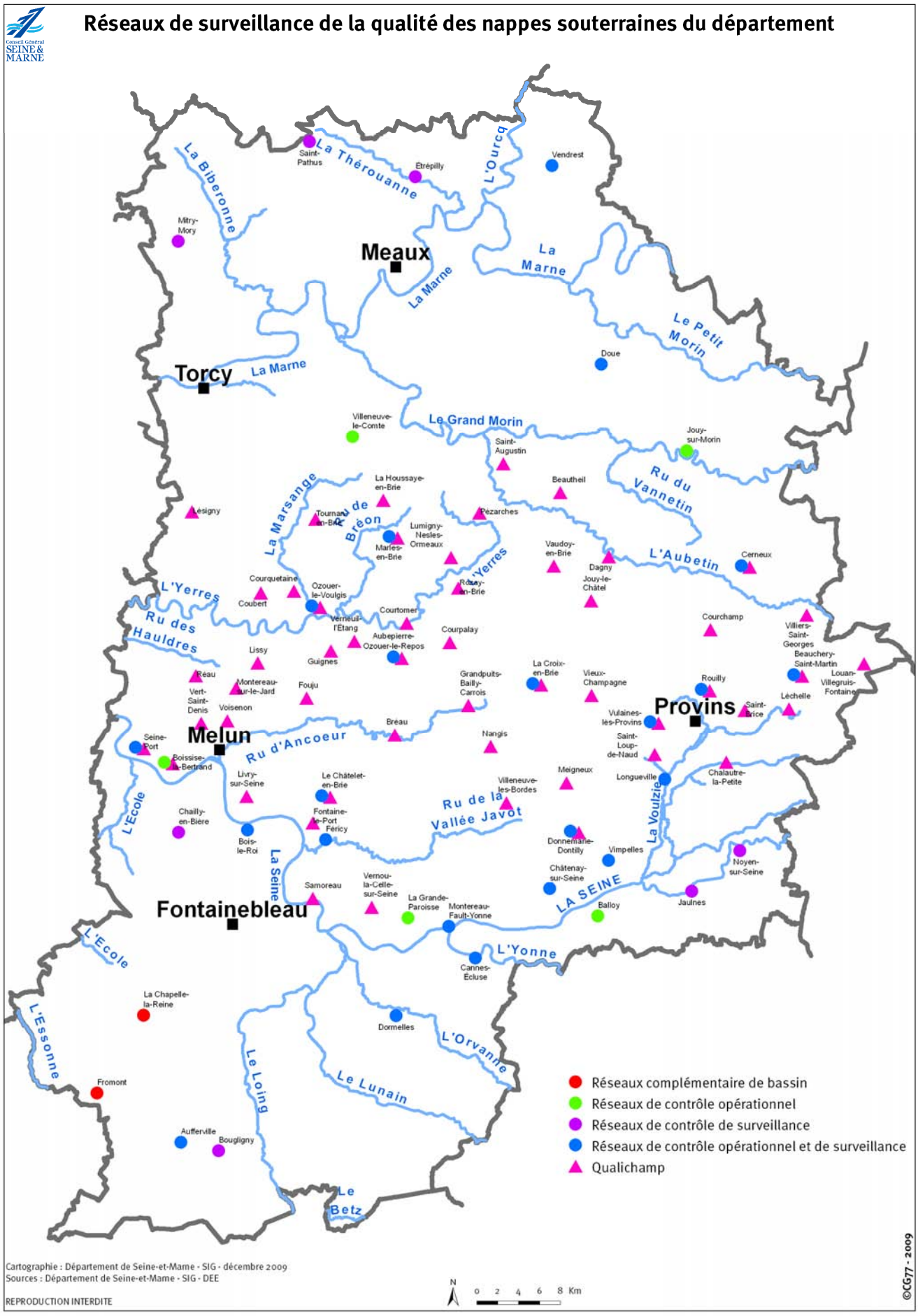
Réseaux de surveillance de la qualité des nappes souterraines du département
Conseil Général SEINE & MARNE
Meaux
Torcy
Melun
Fontainebleau
Provins
La Thérouanne
L'Ourcq
La Biberonne
La Marne
Le Petit Morin
Le Grand Morin
La Marsange
Ru de Bréon
Ru du Vannetin
L'Aubetin
L'Yerres
Ru des Hauldres
Ru d'Ancoeur
Ru de la Vallée Javot
La Voulzie
L'Ecole
La Seine
LA SEINE
L'Yonne
L'Essonne
Le Loing
L'Orvanne
Le Lunain
Le Betz
Saint-Pathus
Etrépilly
Vendrest
Mitry-Mory
Doue
Villeneuve-le-Comte
Jouy-sur-Morin
Saint-Augustin
Beautheil
La Houssaye-en-Brie
Tournan-en-Brie
Pézarches
Lumigny-Nesles-Ormeaux
Marles-en-Brie
Vaudoy-en-Brie
Dagny
Jouy-le-Châtel
Cerneux
Lésigny
Courquetaine
Coubert
Ozouer-le-Voulgis
Rouy-en-Brie
Courtomer
Verneuil-l'Etang
Aubepierre-Ozouer-le-Repos
Courpalay
Courchamp
Villiers-Saint-Georges
Beauchery-Saint-Martin
Louan-Villegruis-Fontaine
Lissy
Guignes
La Croix-en-Brie
Vieux-Champagne
Grandpuits-Bailly-Carrois
Rouilly
Réau
Vert-Saint-Denis
Montereau-sur-le-Jard
Fouju
Voisenon
Bréau
Nangis
Vulaines-lès-Provins
Saint-Brice
Léchelle
Seine-Port
Boissise-la-Bertrand
Saint-Loup-de-Naud
Livry-sur-Seine
Le Châtelet-en-Brie
Meigneux
Villeneuve-les-Bordes
Longueville
Chalautre-la-Petite
Chailly-en-Bière
Fontaine-le-Port
Féricy
Bois-le-Roi
Donnemarie-Dontilly
Vimpelles
Châtenay-sur-Seine
Noyen-sur-Seine
Samoreau
Vernou-la-Celle-sur-Seine
La Grande-Paroisse
Montereau-Fault-Yonne
Balloy
Jaulnes
Cannes-Ecluse
La Chapelle-la-Reine
Dormelles
Fromont
Aufferville
Bougligny
Réseaux complémentaire de bassin
Réseaux de contrôle opérationnel
Réseaux de contrôle de surveillance
Réseaux de contrôle opérationnel et de surveillance
Qualichamp
Cartographie : Département de Seine-et-Marne - SIG - décembre 2009
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DEE
REPRODUCTION INTERDITE
N
0 2 4 6 8 Km
©CG77 - 2009

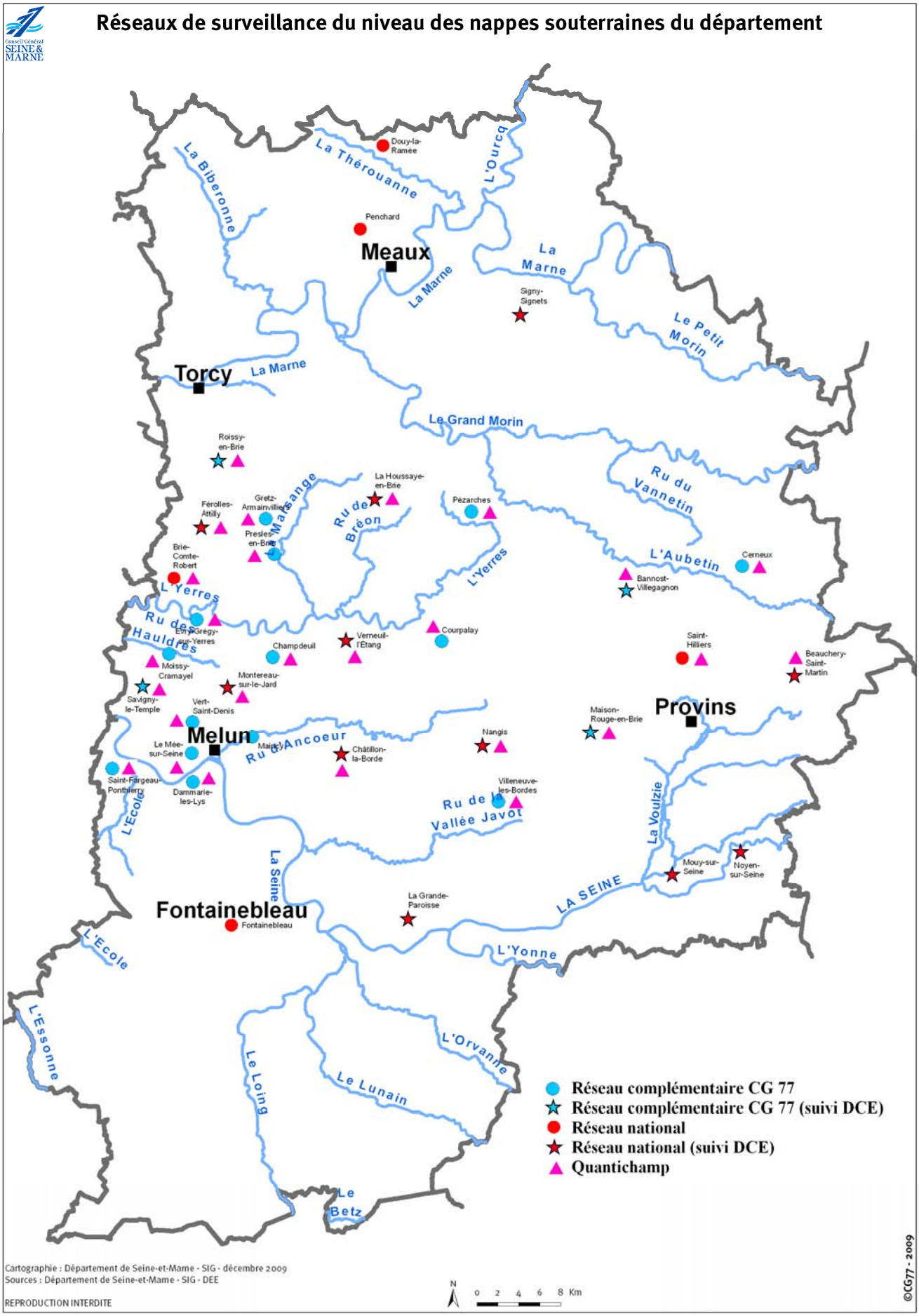
Réseaux de surveillance du niveau des nappes souterraines du département
Conseil Général SEINE & MARNE
Douy-la-Ramée
Penchard
Meaux
Torcy
Roissy-en-Brie
Férolles-Attilly
Gretz-Armainvilliers
Presles-en-Brie
La Houssaye-en-Brie
Pézarches
Brie-Comte-Robert
Grégy-sur-Yerres
Champdeuil
Verneuil-l'Etang
Courpalay
Moissy-Cramayel
Montereau-sur-le-Jard
Savigny-le-Temple
Vert-Saint-Denis
Melun
Le Mée-sur-Seine
Maincy
Châtillon-la-Borde
Nangis
Saint-Fargeau-Ponthierry
Dammarie-les-Lys
Villeneuve-les-Bordes
Fontainebleau
La Grande-Paroisse
Signy-Signets
Bannost-Villegagnon
Cerneux
Saint-Hilliers
Beauchery-Saint-Martin
Maison-Rouge-en-Brie
Provins
Mouy-sur-Seine
Noyen-sur-Seine
La Biberonne
La Thérouanne
L'Ourcq
La Marne
Le Petit Morin
Le Grand Morin
Ru du Vannetin
Ru de Bréon
Marsange
L'Yerres
L'Aubetin
Ru des Hauldres
Ru d'Ancoeur
Ru de la Vallée Javot
La Voulzie
La Seine
LA SEINE
L'Ecole
L'Essonne
L'Orvanne
Le Loing
Le Lunain
L'Yonne
Le Betz
Réseau complémentaire CG 77
Réseau complémentaire CG 77 (suivi DCE)
Réseau national
Réseau national (suivi DCE)
Quantichamp
Cartographie : Département de Seine-et-Marne - SIG - décembre 2009
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DEE
REPRODUCTION INTERDITE
N
0 2 4 6 8 Km
©CG77 - 2009

FICHE 9 - OBJECTIF D'ATTEINTE DU BON ETAT DES EAUX

A. Objectif d'atteinte du bon état des eaux

« La Directive Cadre sur l'Eau (DCE), adoptée le 23 octobre 2000, est le texte majeur qui vise à structurer la politique de l'eau dans les Etats membres de l'Union européenne. Elle engage les pays de l'Union dans un objectif de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. »

La démarche impose notamment :

- l'élaboration d'un plan de gestion par grand bassin hydrographique, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) qui définit les principes de la « gestion équilibrée de la ressource en eau » (L211-1 du CE) et les objectifs à atteindre en application de la DCE ;
- la définition d'actions pour atteindre les objectifs, dans le Programme de Mesures (PdM) annexé au SDAGE.

La Seine-et-Marne fait partie du bassin hydrographique de la Seine et des cours d'eau côtiers normands, dont le plan de gestion est **le SDAGE Seine-Normandie, entré en vigueur, avec son Programme de Mesures, depuis la fin 2009** (arrêté du 20 novembre 2009, publié au Journal Officiel le 17 décembre 2009). Son application couvre la période 2010-2015.

La DCE fixe un objectif ambitieux d'atteinte du **bon état des eaux en 2015**.

Elle introduit une nouvelle unité d'évaluation**, la masse d'eau** : unité spatiale de l'évaluation de l'état des eaux au regard des objectifs fixés par la directive. Chaque masse d'eau appartient à une **seule catégorie** (au nombre de 5 : cours d'eau, plans d'eau, eaux de transition, eaux côtières et eaux souterraines)**.** Nous ne parlerons ici que des cours d'eau et des eaux souterraines.
Pour les cours d'eau, une masse d'eau correspond à un tronçon de cours d'eau homogène du point de vue de certaines caractéristiques naturelles.
Pour les eaux souterraines, une masse d'eau correspond à un volume distinct d'eau souterraine à l'intérieur d'un ou de plusieurs aquifères.

1. Eaux superficielles

Définition du bon état :

Le bon état est composé de l'état écologique et de l'état chimique.

Schéma 1

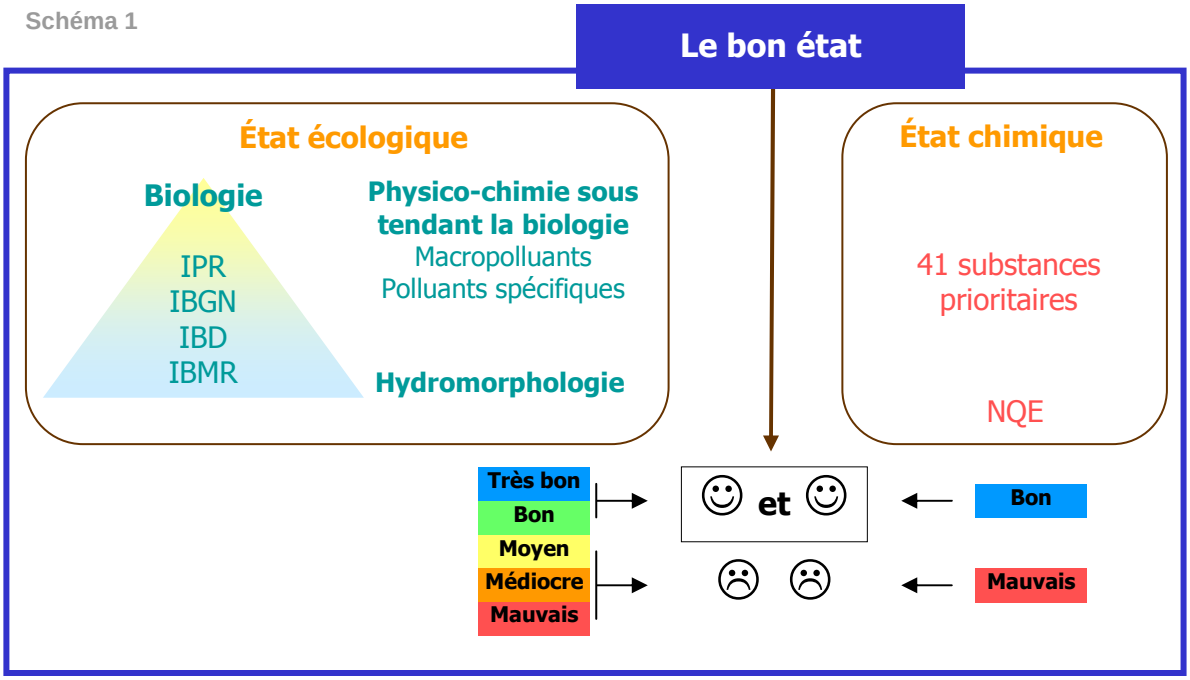

- **L'état écologique** traduit la qualité de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques. Le bon état écologique consiste à respecter des valeurs déterminées pour des paramètres biologiques (poissons : IPR, invertébrés : IBGN, diatomées : IBD, macrophytes : IBMR), physico-chimiques ayant un impact sur la biologie (macropolluants et polluants spécifiques) et hydromorphologiques. Le paramètre « hydromorphologie » est pris en compte pour l'évaluation du « très bon état ». L'état écologique se décline en 5 classes, de très bon à mauvais.
Certaines masses d'eau sont dites fortement modifiées (MEFM). Ce sont des masses d'eau ayant subi des modifications importantes de leurs caractéristiques physiques naturelles du fait des activités humaines. Pour ces MEFM on ne parle pas de bon état mais de bon potentiel : les objectifs pour certains paramètres biologiques sont adaptés.

- **L'état chimique** est fondé sur le respect de normes de qualité environnementale (NQE) fixées par la directive européenne 2008/105/CE du 16 décembre 2008 pour 41 substances chimiques (8 substances dangereuses de l'annexe IX de la DCE et 33 substances prioritaires de l'annexe X de la DCE). Il se décline en 2 classes : bon ou mauvais.

Les paramètres et substances pris en compte dans l'évaluation de l'état écologique et de l'état chimique sont listés dans l'arrêté du 25 janvier 2010[1].

L'état dit « global » se calcule par l'agrégation des 2 états : le bon état global est atteint lorsque l'état écologique et l'état chimique sont au moins bons (cf. schéma 1).

Objectifs de bon état global en Seine-et-Marne :

Comme pour l'état global, l'objectif de bon état global est l'agrégation de l'objectif de bon état écologique (ou de bon potentiel écologique pour les MEFM) et de l'objectif de bon état chimique.

La Seine-et-Marne comprend 122 masses d'eau « cours d'eau » (hors canaux) : 112 masses d'eau naturelles et 10 masses d'eau fortement modifiées (MEFM).
La carte 1 présente les objectifs de bon état global des masses d'eau « cours d'eau » de Seine-et-Marne retenus dans le SDAGE Seine-Normandie.
Pour les masses d'eau susceptibles de ne pas atteindre le bon état ou le bon potentiel en 2015, des reports d'échéances (2021 et 2027) sont possibles. Ces dérogations de délai doivent être justifiées, selon des critères définis par la DCE (critères techniques, temps de récupération du milieu ou coûts disproportionnés).
20% des masses d'eau ont un objectif d'atteinte du bon état en 2015 pour l'état global dans le département.

Etat actuel des masses d'eau :

Un état initial a été présenté dans le SDAGE à partir des données acquises sur le réseau de surveillance en 2006 et 2007 pour la biologie et les macropolluants et des données acquises en 2007 pour les micropolluants.
Cet état a été évalué selon le guide technique de mars 2009[2] décrivant les règles d'évaluation de l'état écologique et de l'état chimique des eaux douces de surface, dont le contenu a été repris dans l'arrêté du 25 janvier 2010.
Les cartes 2 et 3 présentent l'état écologique et l'état chimique pour les masses d'eau de Seine-et-Marne. Elles correspondent aux cartes du document d'accompagnement n°4 du SDAGE Seine-Normandie, ciblées sur le département.

Seulement 6% des masses d'eau sont actuellement en bon ou très bon état écologique et 5% en bon état chimique dans le département. Aucune masse d'eau ne présente un bon état global aujourd'hui.

Les déclassements de l'état écologique sont surtout dus à des **macropolluants (formes du phosphore, nitrites et ammonium) et à certains polluants spécifiques (cuivre, zinc).**
L'état chimique est fortement déclassé par les **Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) et les phtalates (DEHP), ainsi que par des résidus de pesticides (diuron, isoproturon) et certains métaux**. Il est à noter que les HAP et le DEHP sont à l'origine de déclassements généralisés des cours d'eau, aussi bien à l'échelle française

[1] Arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface, en application des articles R.212-10, R.212-11 et R.212-18 du code de l'environnement
[2] Guide technique – Evaluation de l'état des eaux douces de surface en métropole – Mars 2009 - MEEDDM

qu'européenne, dus à des apports diffus. C'est pourquoi les Etats membres ont statué sur une dérogation d'objectif d'atteinte du bon état pour ces substances (2021 pour le DEHP et 2027 pour les HAP).

Résultats par station pour certains paramètres, sur la période 2002-2008 :

La carte 4 présente une évaluation de l'état des cours d'eau de Seine-et-Marne vis-à-vis des **paramètres physico-chimiques généraux sous-tendant la biologie**, à savoir les nutriments (matières azotées et phosphorées) et le bilan oxygène, pour la période 2002 - 2008.
Les données sont issues du Réseau National de Bassin (RNB) jusqu'à 2006, des Réseaux de Contrôle de Surveillance et Complémentaire de Bassin (RCS et RCB) en 2007 et 2008, ainsi que du Réseau de Contrôle Opérationnel (RCO) en 2008.

Selon les années, environ 30% à 50 % des stations respectent le bon état pour ces paramètres (voir graphique ci-dessous). Le non respect du bon état est causé principalement par les formes du phosphore, les nitrites et l'ammonium.
Les bassins versants les plus impactés sont ceux de la Beuvronne, de la Thérouanne, du Morbras, du Grand Morin et Aubetin, de l'Yerres, de l'Almont, de la Voulzie et l'amont de l'Auxence.

NB : l'exploitation particulière du paramètre nitrate est due au fait que les seuils des classes « moyen », « médiocre» et « mauvais » n'ont pas encore été définis.

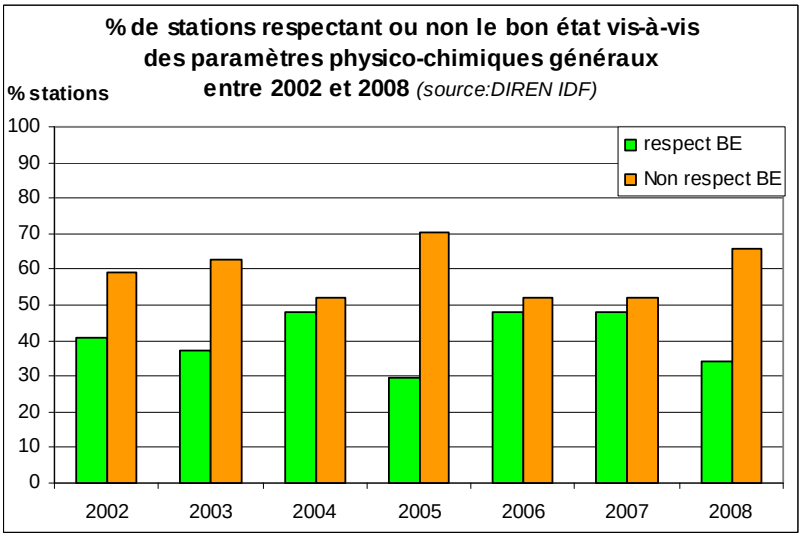

La carte 5 présente l'état des cours d'eau de Seine-et-Marne vis-à-vis de **2 paramètres biologiques** : **les invertébrés** (IBGN, Indice Biologique Global Normalisé, pour les petits cours d'eau et IBGA, Indice Biologique Global Adapté, pour les grands cours d'eau) et **les poissons** (IPR, Indice Poisson Rivière), entre 2002 et 2008.
Les données proviennent des mêmes réseaux que la carte 4, les analyses ayant été réalisées par les DIREN, l'AESN et l'ONEMA (CSP).

50% (en 2006) à 75 % (en 2003 et 2005) des stations IBG respectent les seuils du bon voire du très bon état. Notons que l'amont de l'Ecole présente une bonne potentialité biologique, ainsi que le Grand Morin à St-Rémy-la-Vanne, le Loing à Souppes-sur-Loing et le Lunain à Nonville.

Sur les 24 stations analysées sur l'indice IPR, une part importante (plus de 60%) n'atteint pas le bon état écologique au regard des communautés piscicoles.
Une grande majorité des cours d'eau d'Ile-de-France a subi des dégradations morphologiques : rectifications, recalibrages, présence de nombreux seuils et barrages qui induisent une uniformisation des faciès d'écoulement. Ces perturbations impactent directement la structure des peuplements piscicoles qui ne sont pas conformes aux peuplements attendus en condition de référence.

Pour plus de détails, il convient de se rapporter à la plaquette éditée par la DIREN Ile-de-France *« La qualité des cours d'eau en Ile-de-France : les nouveaux critères d'évaluation au sens de la Directive Cadre sur l'Eau »*, disponible en téléchargement sur le site Internet de la DIREN Ile-de-France.

2. Eaux souterraines

Définition du bon état :

Le bon état des eaux souterraines est quant à lui défini par :

- un bon **état chimique**, évalué à partir de normes de qualité pour les nitrates (50 mg/l) et les pesticides (0,1 µg/l et 0,5 µg/l pour le total), et de valeurs seuils pour certaines substances (Cf. directive 2006/118/CE),
- et un bon **état quantitatif,** défini comme l'état où « le niveau de l'eau souterraine dans la masse d'eau est tel que le taux annuel moyen de captage à long terme ne dépasse pas la ressource disponible de la masse d'eau souterraine ».

Objectifs de bon état global en Seine-et-Marne :

L'objectif de bon état « global » est la conjonction de l'objectif de bon état chimique et de l'objectif de bon état quantitatif.

La carte 6 présente les objectifs de bon état chimique des masses d'eau souterraines de Seine-et-Marne, retenus dans le SDAGE Seine-Normandie.
Deux masses d'eau, la 3104 (Eocène du Valois) et la 3006 (Alluvions de la Bassée) ont un objectif de bon état chimique pour 2015.
La 3103 (Tertiaire du Brie-Champigny et du Soissonnais), masse d'eau incluant la plus grande partie du territoire de Seine-et-Marne, a une dérogation pour 2027 concernant l'état chimique.

Les objectifs de bon état quantitatif ayant été fixés à 2015 pour toutes les masses d'eau souterraines du bassin Seine-Normandie, les objectifs de bon état global sont donc les mêmes que ceux du bon état chimique.

Etat actuel des masses d'eau :

La carte 7 indique l'état chimique actuel des masses d'eau souterraines sur lesquelles se trouve le territoire de Seine-et-Marne, présenté dans le SDAGE. Cet état a été déterminé à partir de l'analyse des données du réseau patrimonial (Réseau Eaux Souterraines, AESN) et du réseau de surveillance de la qualité des eaux souterraines du bassin Seine-Normandie (base de données ADES), sur la période 1995-2005.
Seule la masse d'eau 3104 (Eocène du Valois) est considérée en bon état.
Les paramètres déclassants sont indiqués sur la carte pour chaque masse d'eau (nitrates, pesticides, métaux,…).
La masse d'eau 3103 (Tertiaire du Brie-Champigny et du Soissonnais), qui inclut la plus grande partie du territoire de Seine-et-Marne, est déclassée par les nitrates et les pesticides ; une tendance à la hausse pour les nitrates y est observée, ainsi que sur les masses d'eau 3209 (Craie du Senonais et pays d'Othe, forte tendance à la hausse) et 4092 (Calcaires tertiaires libres et craie sénonienne de Beauce).

Pour de plus amples détails, il convient de se rapporter au SDAGE Seine-Normandie et à ses documents d'accompagnement, disponibles en téléchargement sur le site Internet de la DIREN Ile-de-France à l'adresse http://www.ile-de-france.ecologie.gouv.fr/spip.php?rubrique328.

B. Contamination des cours d'eau par les pesticides

Au cours des dernières années, le constat d'une forte dégradation de la qualité des eaux par les pesticides a conduit la DIREN Ile-de-France à mettre en place en 2002 un réseau régional de suivi de la contamination des eaux superficielles par les pesticides. Ce réseau a été en grande partie intégré dans le RCO en 2008.

La carte 8 présente la qualité des eaux superficielles de Seine-et-Marne vis-à-vis des pesticides entre 2002 et 2007, établie à partir des seuils du SEQ-Eau (Système d'Evaluation de la Qualité de l'Eau). Cette méthode d 'évaluation n'est certes plus en vigueur depuis la mise en place de la DCE, mais elle permet de prendre en compte toutes les molécules de pesticides retrouvées (la DCE n'en prenant en compte qu'une vingtaine), ce qui donne un état des lieux le plus exhaustif possible.

Aucune station n'est en très bonne qualité sur cette période. Seules 7 stations situées sur la Seine, l'Yonne, l'Auxence, le Lunain et l'Ecole présentent une bonne qualité pour 1 ou 2 années sur 5.
Une forte contamination est observée sur les bassins versants de l'Yerres, de l'Almont-Ancoeur, du Morbras, de la Beuvronne, de la Thérouanne et de l'Aubetin.

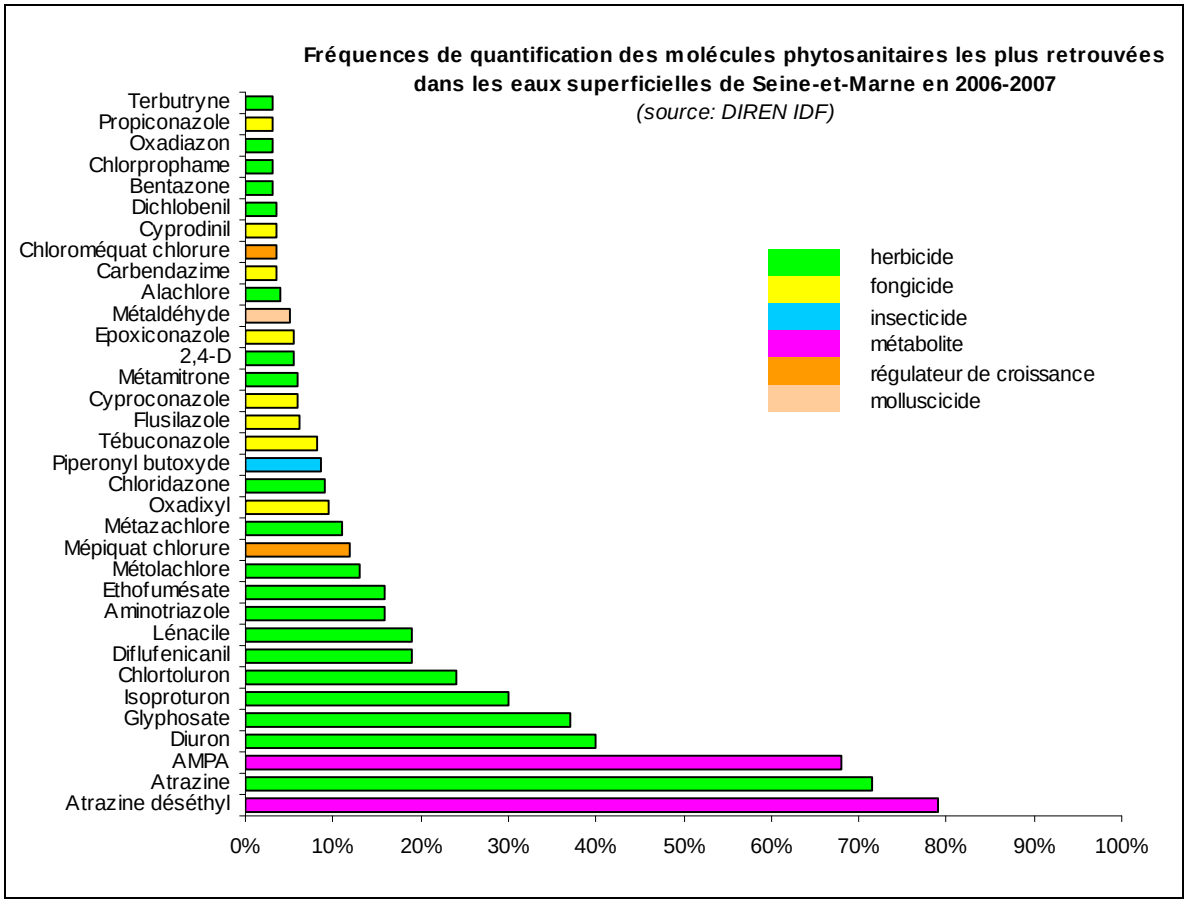

Pour la campagne 2006-2007, 304 molécules ont été recherchées. Le nombre de molécules détectées en Seine-et-Marne dans plus de 3% des échantillons s'élève à 34. Onze sont rencontrées dans plus de 15 % des échantillons, il s'agit essentiellement d' herbicides (dont 2 métabolites). Les molécules retrouvées fréquemment à des concentrations élevées sont toutes des herbicides, il s'agit de l'AMPA (produit de dégradation du glyphosate), du Diuron, du Glyphosate, du Chlortoluron, de l'Isoproturon, du Lénacile, de l'Ethofumésate et de l'Aminotriazole (cf graphique ci-dessous).

NB : l'état de la contamination des cours d'eau par les pesticides est diffusé dans le cadre des « Info Phytos », publications régulières de la DIREN Ile-de-France. Ceux-ci, ainsi que des fiches présentant les résultats par stations et bassins versants, sont disponibles en téléchargement sur le site Internet de la DIREN Ile-de-France à l'adresse http://www.ile-de-france.ecologie.gouv.fr/spip.php?rubrique25.

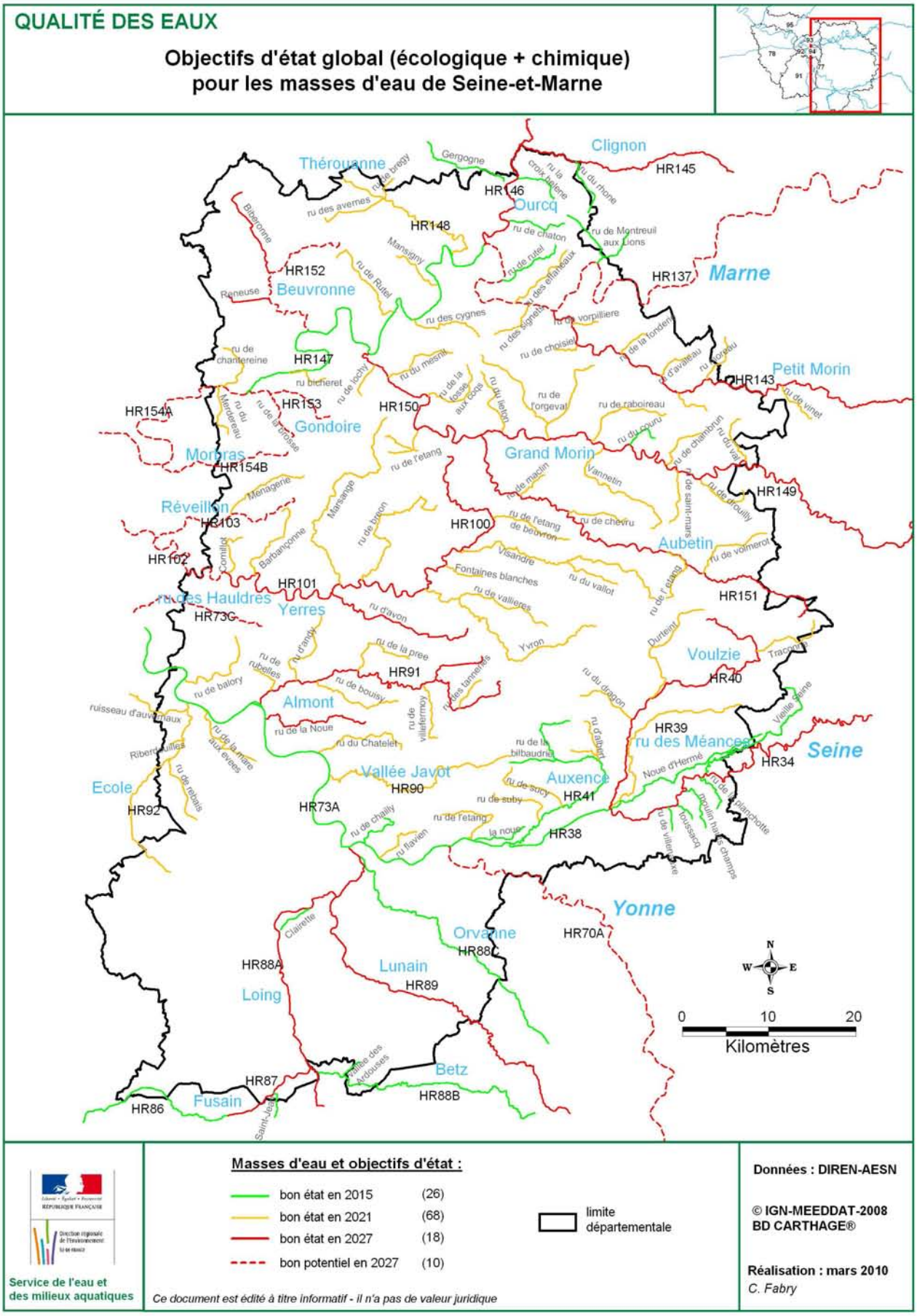

Carte 1 : Objectifs d'état global pour les masses d'eau « cours d'eau »

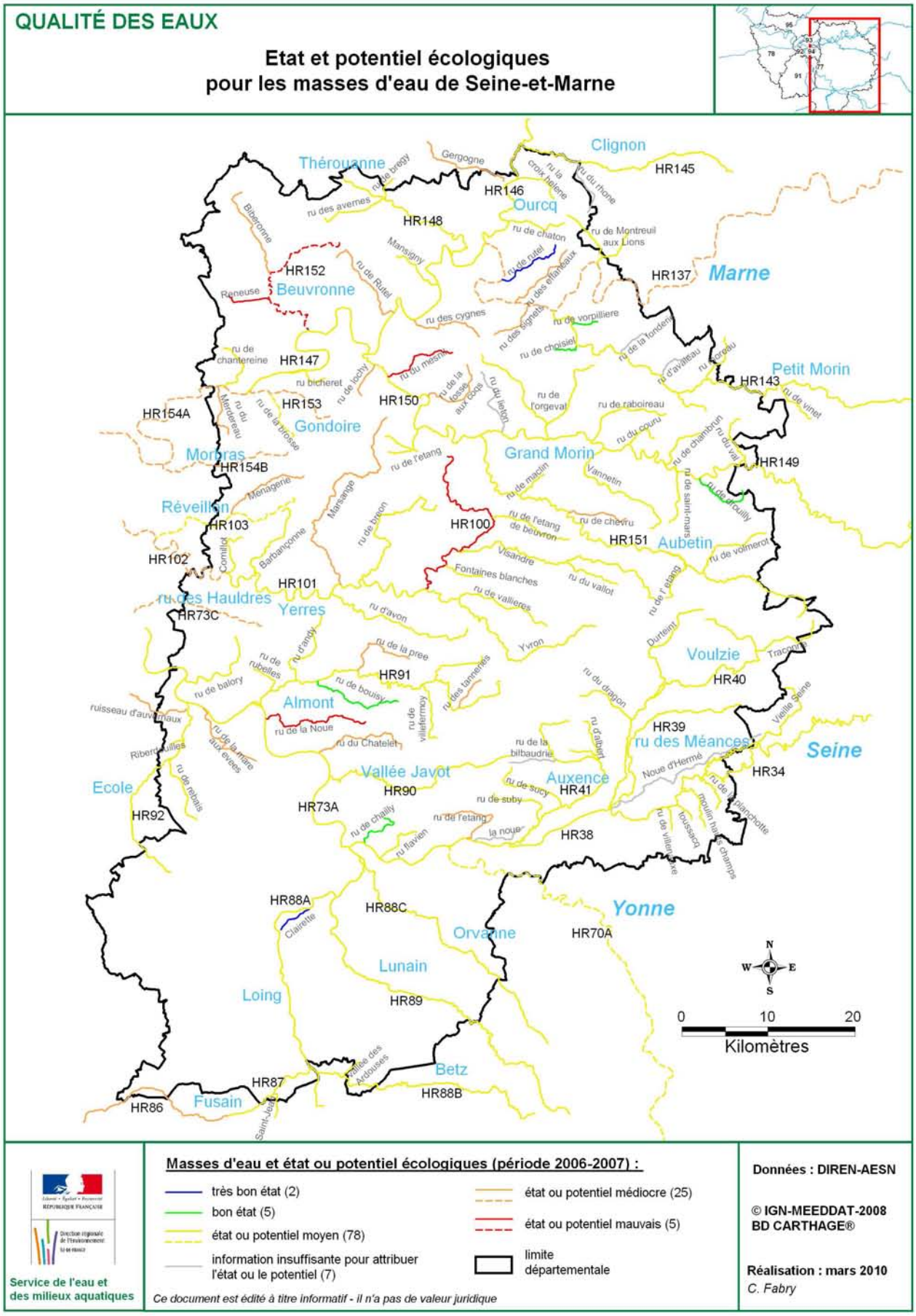

Carte 2 : Etat et potentiel écologique pour les masses d'eau « cours d'eau »

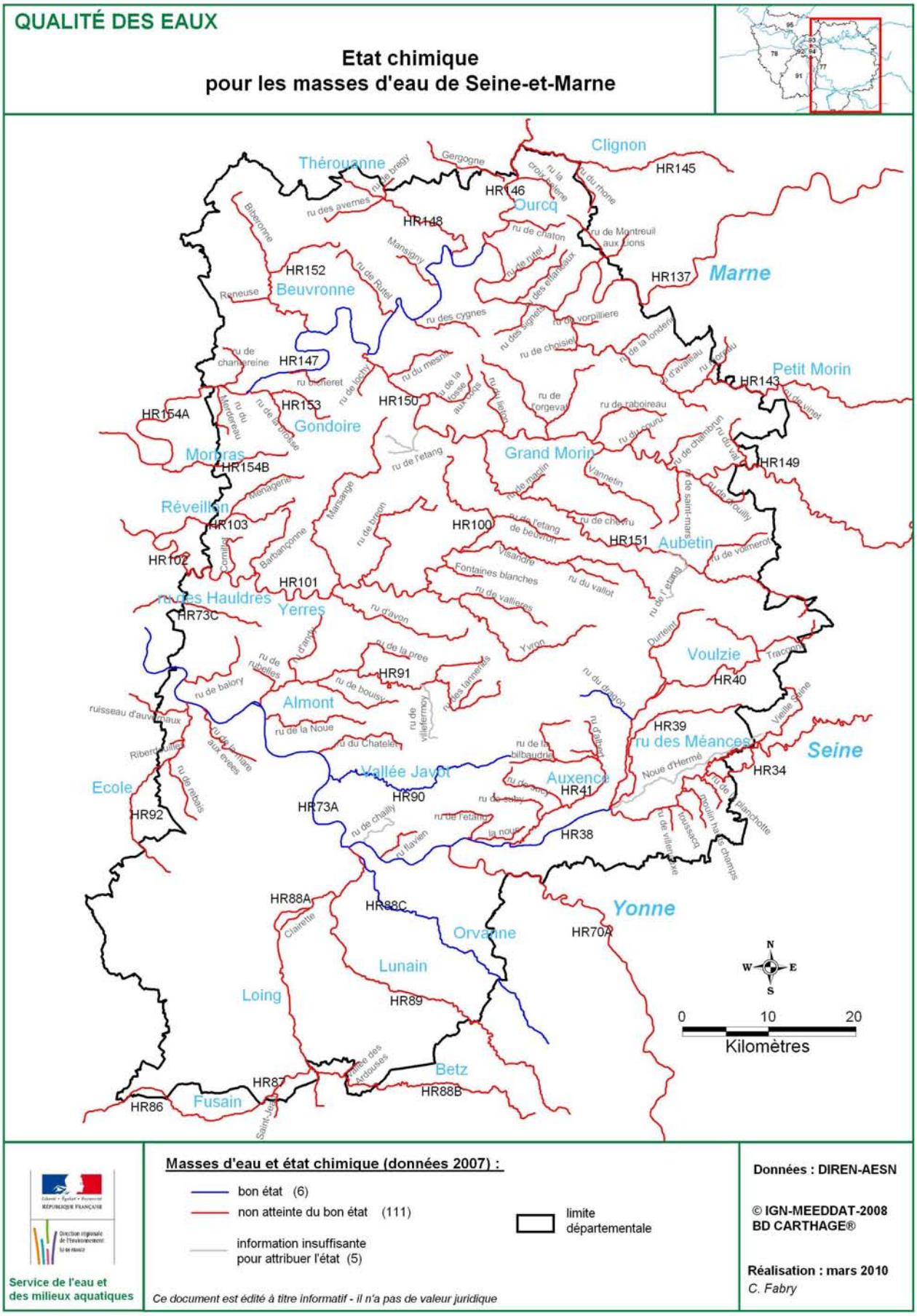

Carte 3 : Etat chimique pour les masses d'eau « cours d'eau »

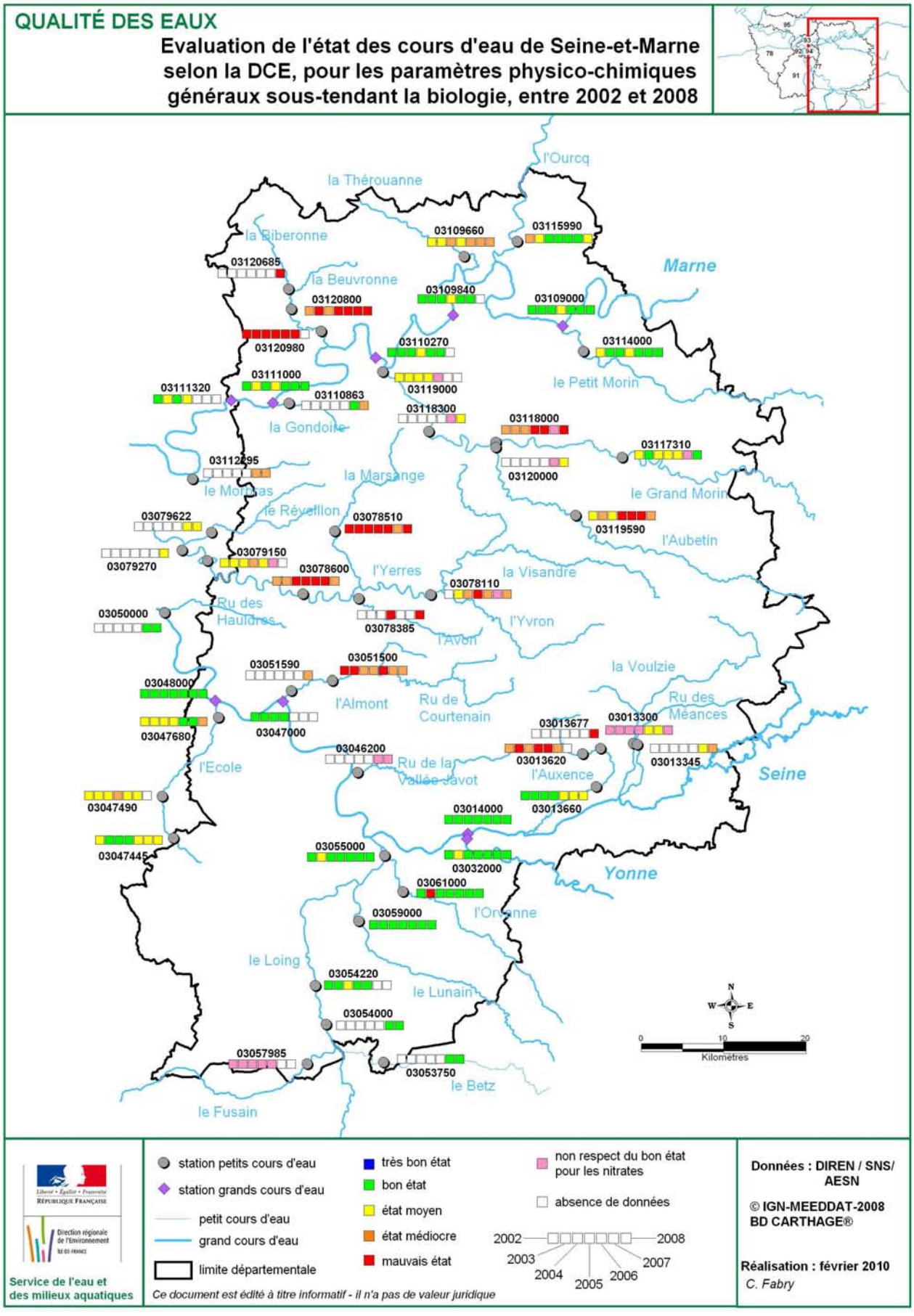

Carte 4 : Evaluation de l'état des cours d'eau pour les paramètres physico-chimiques entre 2002 et 2008

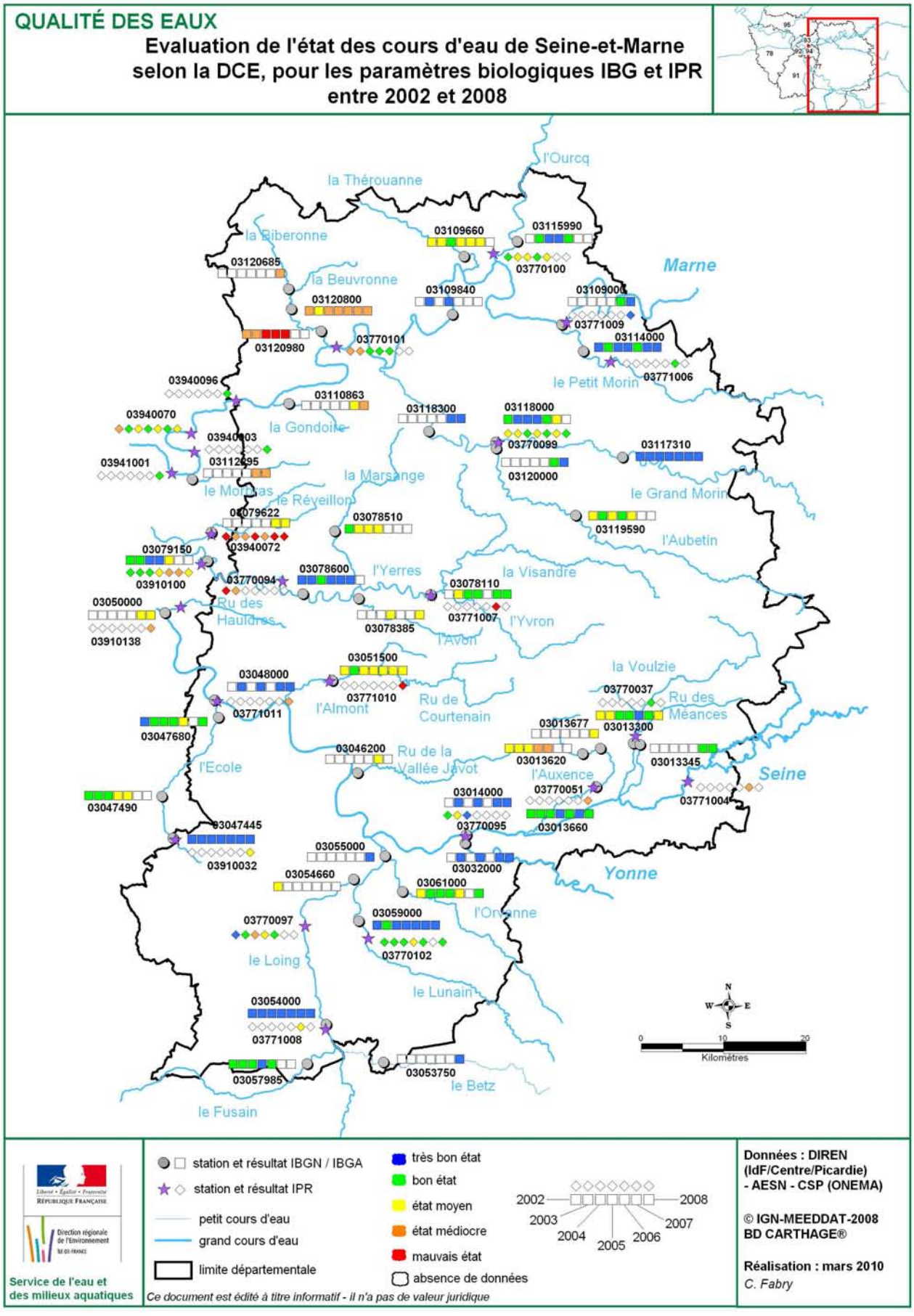

Carte 5 : Evaluation de l'état des cours d'eau pour les paramètres biologiques IBG et IPR entre 2002 et 2008

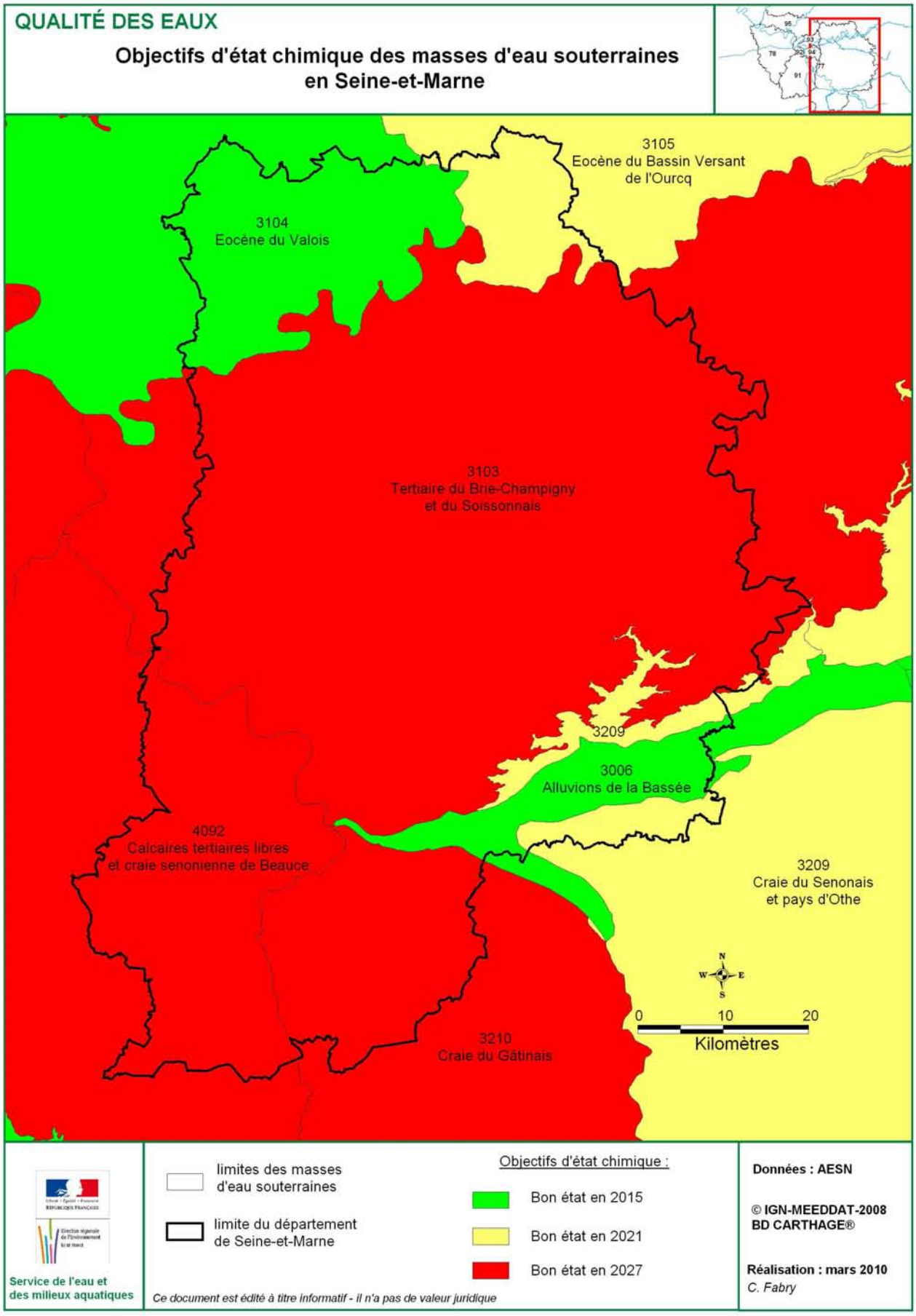

Carte 6 : Objectifs d'état chimique pour les masses d'eau souterraines

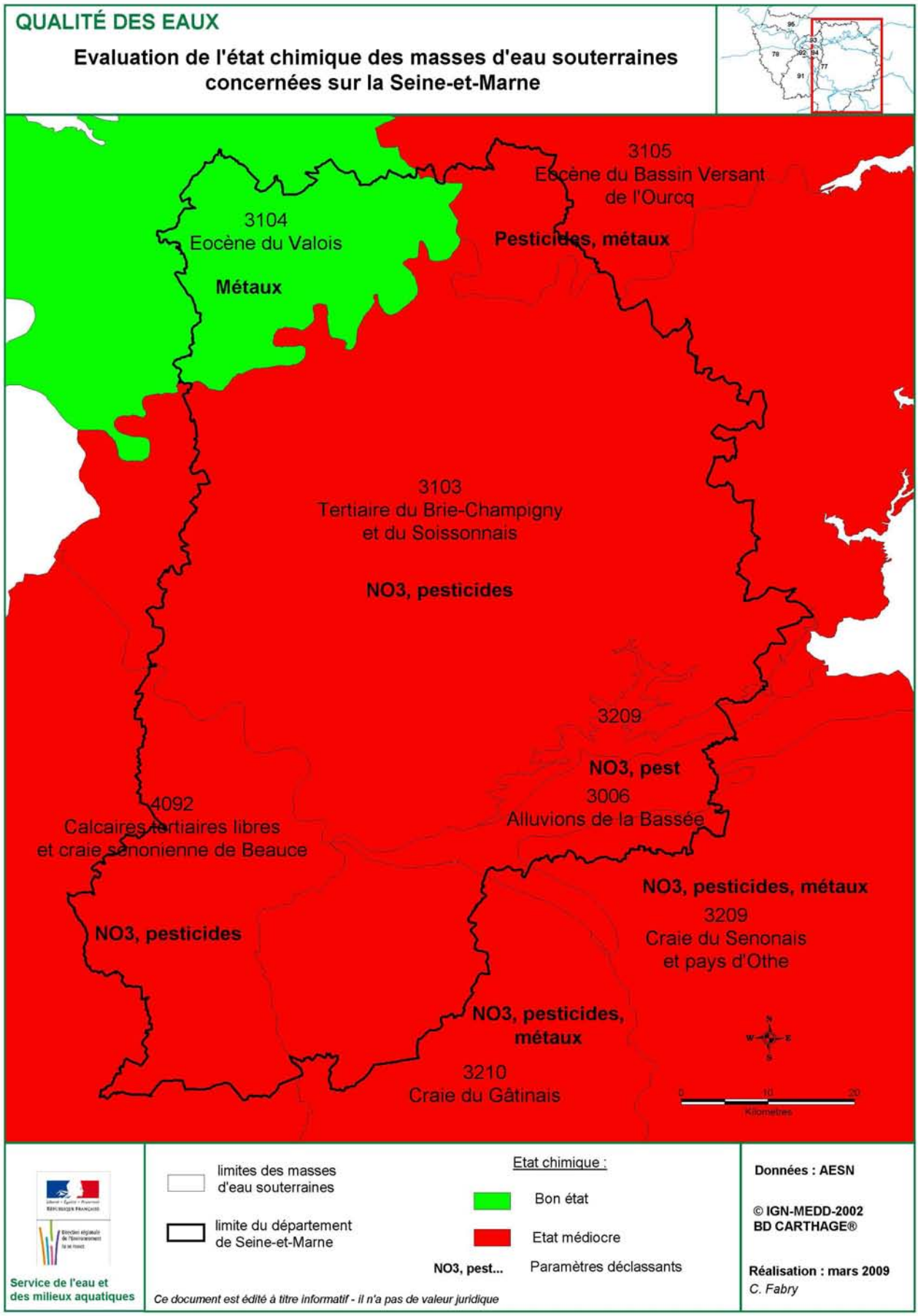

Carte 7 : Etat chimique pour les masses d'eau souterraines

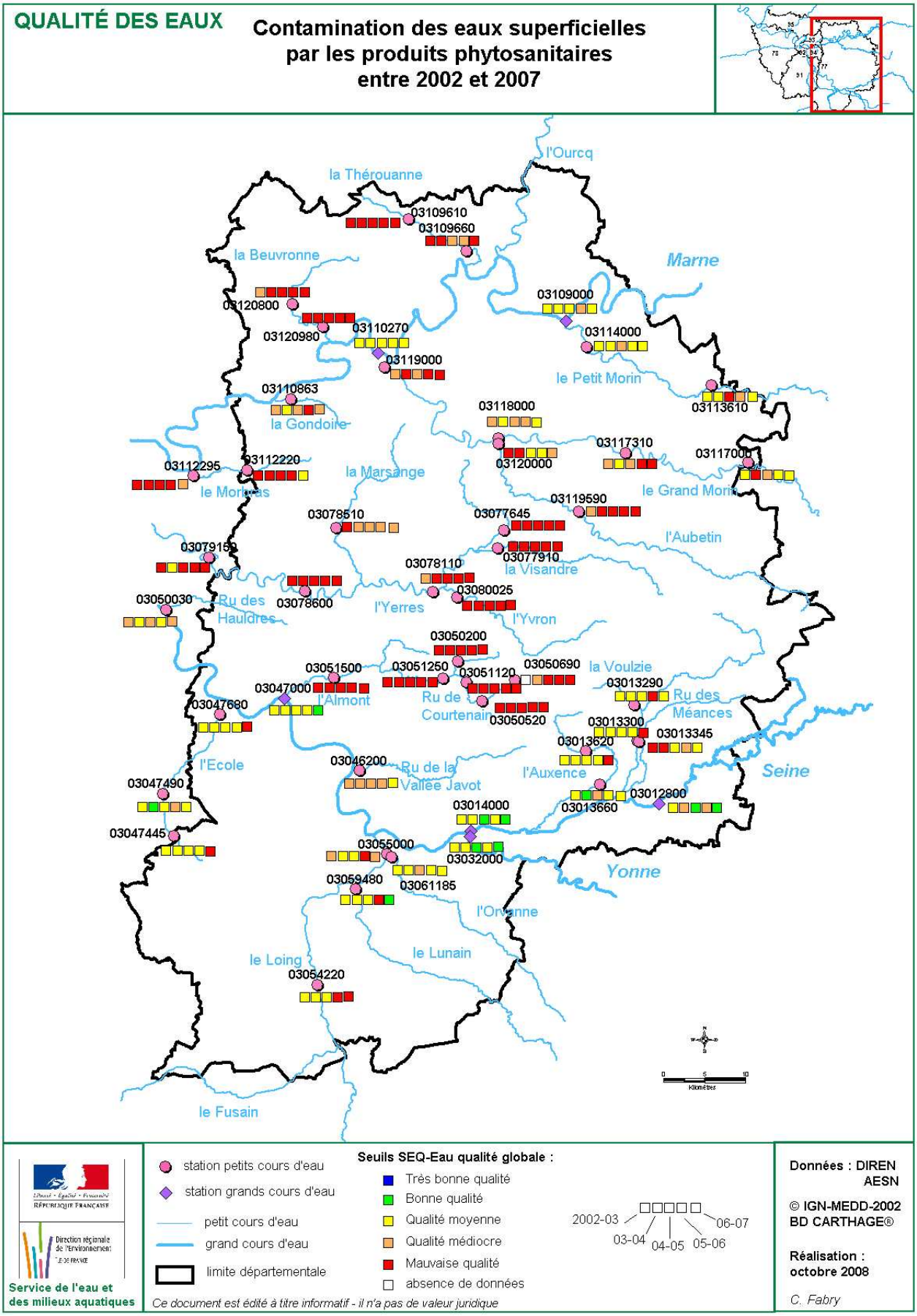

Carte 8 : Contamination des eaux superficielles par les produits phytosanitaires entre 2002 et 2007

FICHE 10 - SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT

Nom de l'action :
Élaboration d'un schéma départemental de l'assainissement – Volet Eaux Usées et suivi de son application

Constat/Problématique :
L'assainissement en Seine-et-Marne est majoritairement collectif (90 à 95% des logements). Le parc des stations (284 ouvrages publics) est vieillissant et est constitué, pour la majorité, de petites stations de – 2000 EH (223 STEP). En 2006, 57% de ces stations n'ont pas un bon fonctionnement

Le développement des services d'assainissement non collectif est en cours ; leur gestion à l'échelle intercommunale, qui n'est pas un réflexe immédiat de la part des élus, doit être accompagnée pour faciliter le contrôle et la réhabilitation de ces installations

L'état des lieux réalisé dans le cadre de la révision du SDAGE a montré une qualité dégradée (état écologique) pour la grande majorité des masses d'eau du département. La mise en conformité de l'assainissement collectif et non collectif figure dans le programme de mesures comme un levier d'action important pour l'atteinte du bon état de ces masses d'eau. L'élaboration d'un outil de planification et d'orientation partagé par l'ensemble des acteurs départementaux doit être engagée prioritairement pour répondre aux enjeux de la directive cadre sur l'eau

Objectifs de l'action / Effets attendus :
- Avoir une vision partagée de l'assainissement dans le département et élaborer un outil commun d'aide à la décision permettant de hiérarchiser les actions « Assainissement –Eaux usées » pour participer à l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau
- Mettre en conformité d'ici fin 2011 l'ensemble des agglomérations non conformes à la directive eaux résiduaires urbaines.
- Aider à la mise en place des services d'assainissement non collectif, si possible à une échelle intercommunale, en s'appuyant sur des structures existantes (CC, SIASS)

Descriptif des actions menées en 2009 :
- Mise en œuvre d'un plan d'action pour mettre en conformité les agglomérations + 2 000 EH non conformes / DERU (mise en demeure, contrat AESN) et remontée de la conformité des stations de + 200 EH à l'Europe, via BDERU.
- Poursuite de l'élaboration du schéma départemental d'assainissement :
  - **Fin de la collecte des données relatif à l'état des lieux de l'assainissement dans le département** (organisation des services AC/ANC, Etat d'avancement des SDA et zonages, fonctionnement des systèmes d'assainissement, nature des travaux à réaliser)
  - **Identification des points noirs par masse d'eau** :
    1. Constitution d'une méthodologie pour croiser l'impact des rejets des systèmes d'assainissement et la sensibilité des milieux récepteurs.
    2. Application de cette méthodologie à une masse d'eau.
- Poursuite de la mise en œuvre de l'autosurveillance des stations conformément à l'arrêté du 22 juin 2007 (élaboration des scénarios SANDRE, groupe de travail petites stations)
- Réalisation de 38 contrôles programmés et inopinés sur le terrain par les services en charge de la police de l'eau et de l'ONEMA

Partenaires engagés :
DDEA, CG, DIREN, AESN, DRIRE, CR

Difficultés :
Définition de priorités partagées
Appréhension du fonctionnement des stations d'épuration sans autosurveillance (< 2 000 EH)

Indicateurs :

Nombre et % de stations d'épuration, sous maîtrise d'ouvrage publique, non conformes à la DERU :

[1]Coulommmiers, Crécy-la-Chapelle, Fontainebleau, Melun Boissettes et Montereau,
[2]Claye-Souilly, Coupvray, La Ferté-Gaucher, Le Chatelet-en-Brie, le Mesnil-Amelot, Mormant, Nangis, Saint-Soupplets, Verneuil l'Etang

[3]Mise en conformité de Mormant, Nangis, Saint-Soupplets, Verneuil l'Etang
[4]Mise en conformité de Coupvray
[5]Bouleurs, Mouroux, Chauffry, Favières, Saint-Augustin, Villiers-Saint-Georges, Ozouer-le-Voulgis, Yèbles, Maincy, Soisy-Bouy
[6] Mise en conformité de La Ferté Gaucher et du Chatelet en Brie
[7] Non conformités : Bouleurs, Chauffry, Favières, Saint Augustin, Villiers Saint George, Ozouer le Voulgis, Soisy Bouy, Chenoise, Pézarche (auparavant inférieure à 200 EH – variation de charge). Est prévu à court terme le raccordement de Saint Augustin sur la STEP de Pommeuse et Mouroux a été raccordée sur la STEP de Coulommiers
[8]Fontainebleau, Coulommiers, Montereau

Taille de l'agglomération	Agglomérations non conformes				TOTAL Agglomérations
	fin 2006	Fin 2007	Fin 2008	Fin 2009	
≥ 10 000 EH	5[1]	5	3	3[8] (soit 17 %)	17
< 10 000 EH ≥ 2000 EH	9[2]	5[3]	4[4]	2[6] (soit 4,5%)	44
< 2 000 EH ≥ 200 EH	NC	NC	10[5]	11[7](soit 7%)	150

Systèmes d'épuration présentant un bon fonctionnement, sous maîtrise d'ouvrage publique :

	2006	2007	2008	2009	Total*
Station	166	186	189	193 (soit 78.1 %)	247
Réseau	74	80	78	61 (soit 30 %)	204
Système d'assainissement	122	133	117	118 (soit 61.8 %)	191

*Ce nombre correspond aux sites évalués en 2009

Communes ayant réalisé leur zonage (après déclaration) et ayant un SPANC fonctionnel :

	2006	2007	2008	2009	Total
Zonage	271	364	370	383 (soit 75 %)	514
SPANC créé	Non connu	Non connu	263	422 (soit 82 %)	514

Nombre de stations d'épuration publiques 2000- 10 000 EH traitant l'azote, le phosphore et les 2 paramètres :

	2006	2007	2008	2009	Total
Avec traitement N et P	6	11	15	15	64
Avec seulement traitement N	15	18	18	25	64
Avec seulement traitement P	7	11	15	15	64

Nombre de réhabilitations d'ANC réalisées en opération groupées sous maîtrise d'ouvrage publique :

	2006	2007	2008	2009
Opérations de réhabilitation	0	3[6]	2[7]	2[8]
Installations réhabilitées	0	85[6]	47[7]	44[8]

[6]Nonville : 17 installations, Pézarches : 23 installations, Tigeaux : 45 installations
[7]Nonville : 15 installations, Tigeaux : 32 installations
[8]Tigeaux : 26 installations, Hautefeuille : 18 installations

Proposition d'actions pour 2010 :

ERU : Suivi du plan d'action pour les > 200 EH non conformes à la DERU

SDASS :

- Validation de l'état des lieux en Février 2010
- Finalisation du travail de priorisation des systèmes d'assainissement par masse d'eau
- Approbation du schéma – volet eaux usées pour mi 2010

Autosurveillance : poursuite du travail de réflexion engagé dans le cadre du groupe de travail, tout particulièrement sur les dispositifs de petites tailles et la mise en place du format SANDRE

- Contrôles : réalisation de 35 contrôles programmés de rejets de STEP

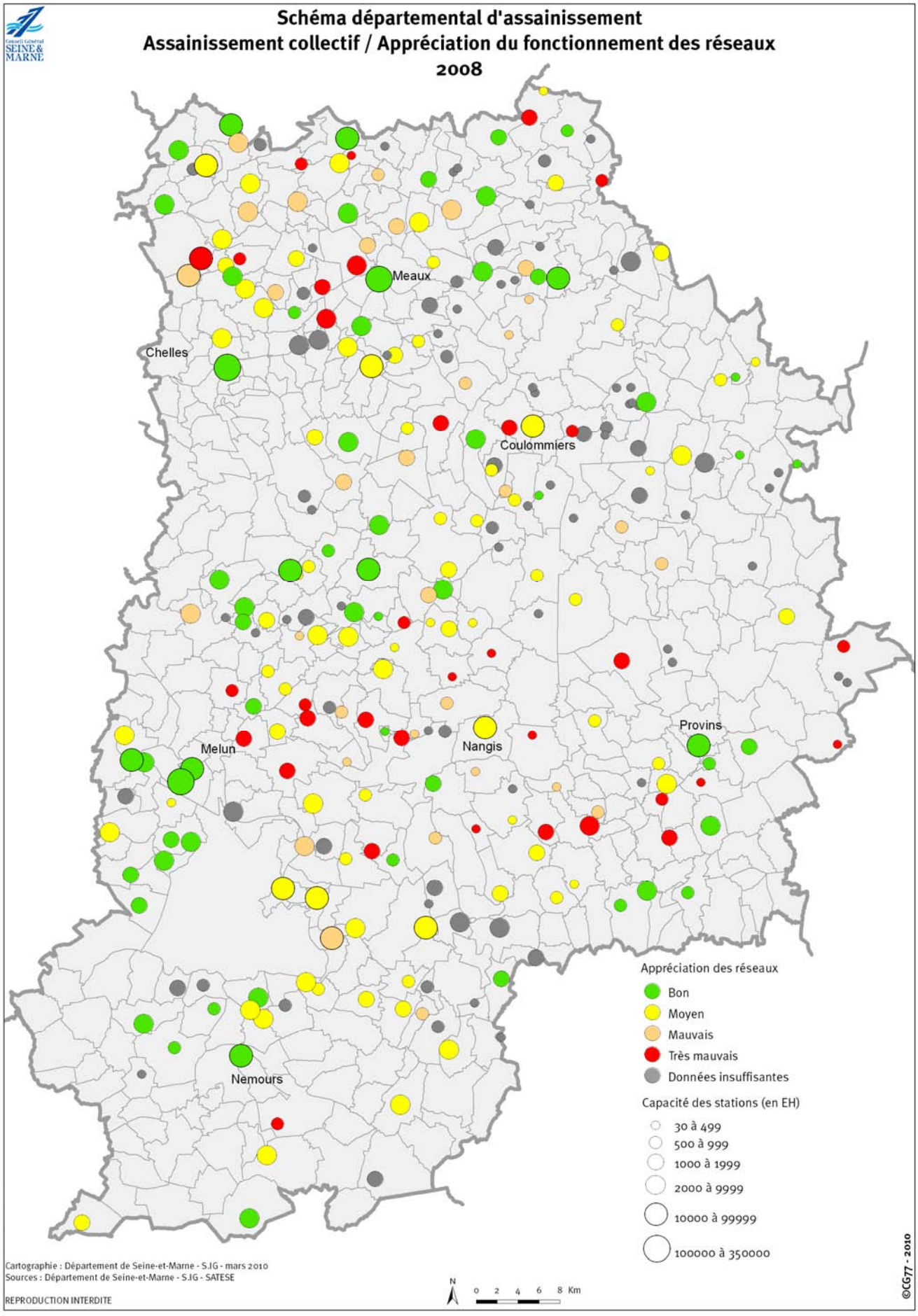
Schéma départemental d'assainissement
Assainissement collectif / Appréciation du fonctionnement des réseaux
2008
Conseil Général SEINE & MARNE
Meaux
Chelles
Coulommiers
Melun
Nangis
Provins
Nemours
Appréciation des réseaux
Bon
Moyen
Mauvais
Très mauvais
Données insuffisantes
Capacité des stations (en EH)
30 à 499
500 à 999
1000 à 1999
2000 à 9999
10000 à 99999
100000 à 350000
Cartographie : Département de Seine-et-Marne - S.IG - mars 2010
Sources : Département de Seine-et-Marne - S.IG - SATESE
REPRODUCTION INTERDITE
N
0 2 4 6 8 Km
©CG77 - 2010

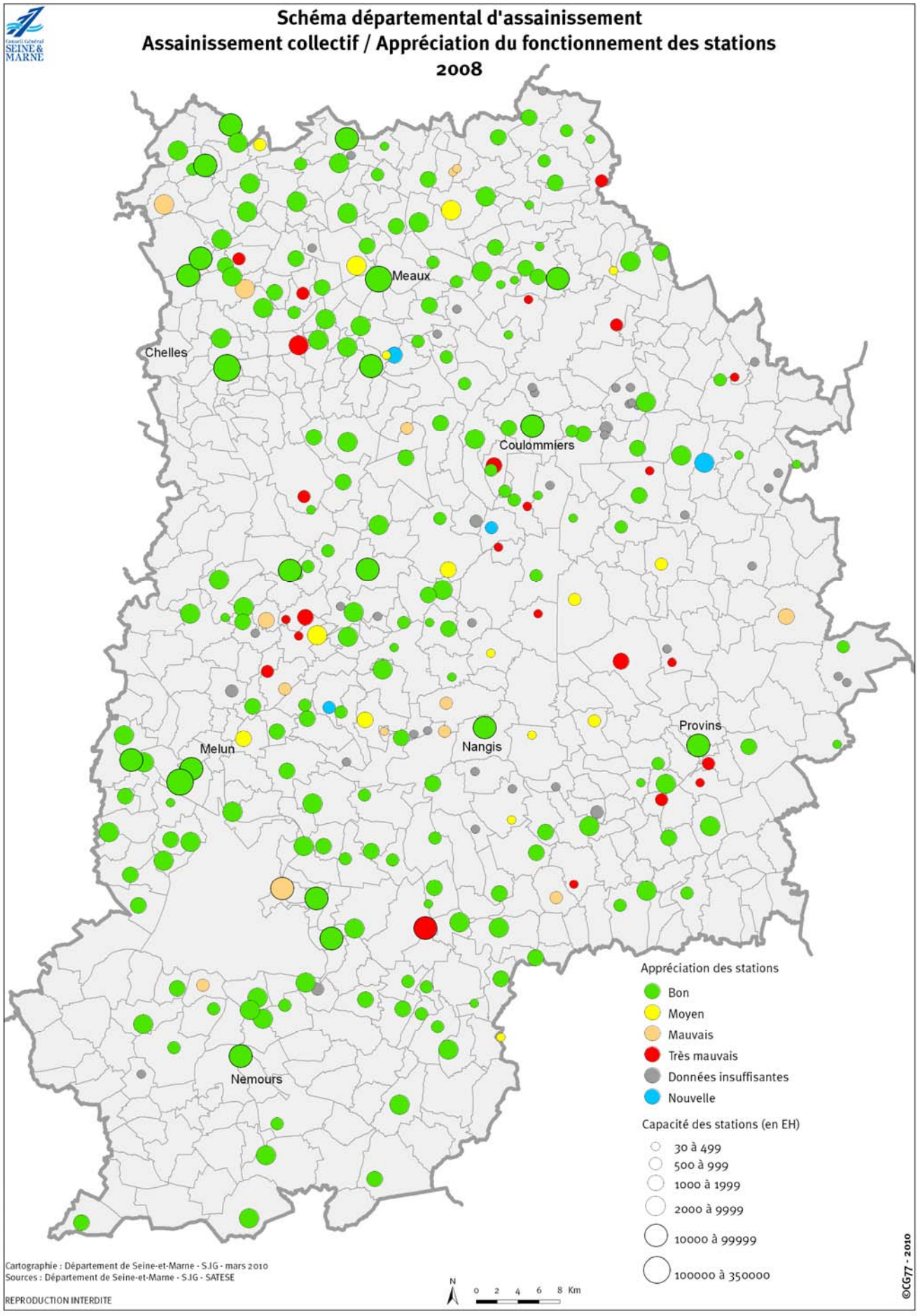
Schéma départemental d'assainissement
Assainissement collectif / Appréciation du fonctionnement des stations
2008
Meaux
Chelles
Coulommiers
Melun
Nangis
Provins
Nemours
Appréciation des stations
Bon
Moyen
Mauvais
Très mauvais
Données insuffisantes
Nouvelle
Capacité des stations (en EH)
30 à 499
500 à 999
1000 à 1999
2000 à 9999
10000 à 99999
100000 à 350000
N
0 2 4 6 8 Km
Cartographie : Département de Seine-et-Marne - S.I.G - mars 2010
Sources : Département de Seine-et-Marne - S.I.G - SATESE
REPRODUCTION INTERDITE
©CG77 - 2010

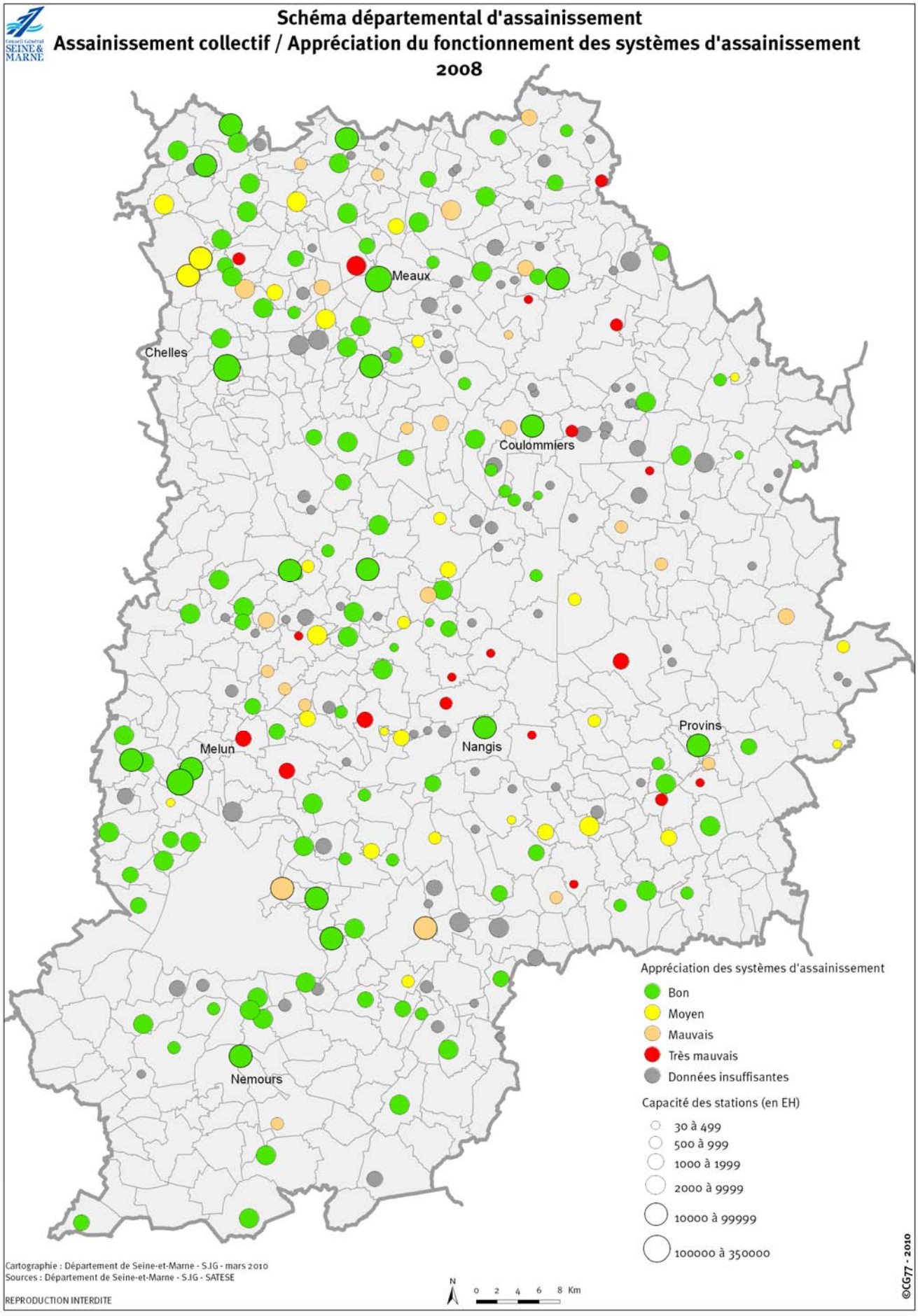
Schéma départemental d'assainissement
Assainissement collectif / Appréciation du fonctionnement des systèmes d'assainissement
2008
Meaux
Chelles
Coulommiers
Melun
Nangis
Provins
Nemours
Appréciation des systèmes d'assainissement
Bon
Moyen
Mauvais
Très mauvais
Données insuffisantes
Capacité des stations (en EH)
30 à 499
500 à 999
1000 à 1999
2000 à 9999
10000 à 99999
100000 à 350000
Cartographie : Département de Seine-et-Marne - S.I.G - mars 2010
Sources : Département de Seine-et-Marne - S.I.G - SATESE
REPRODUCTION INTERDITE
N
0 2 4 6 8 Km
©CG77 - 2010

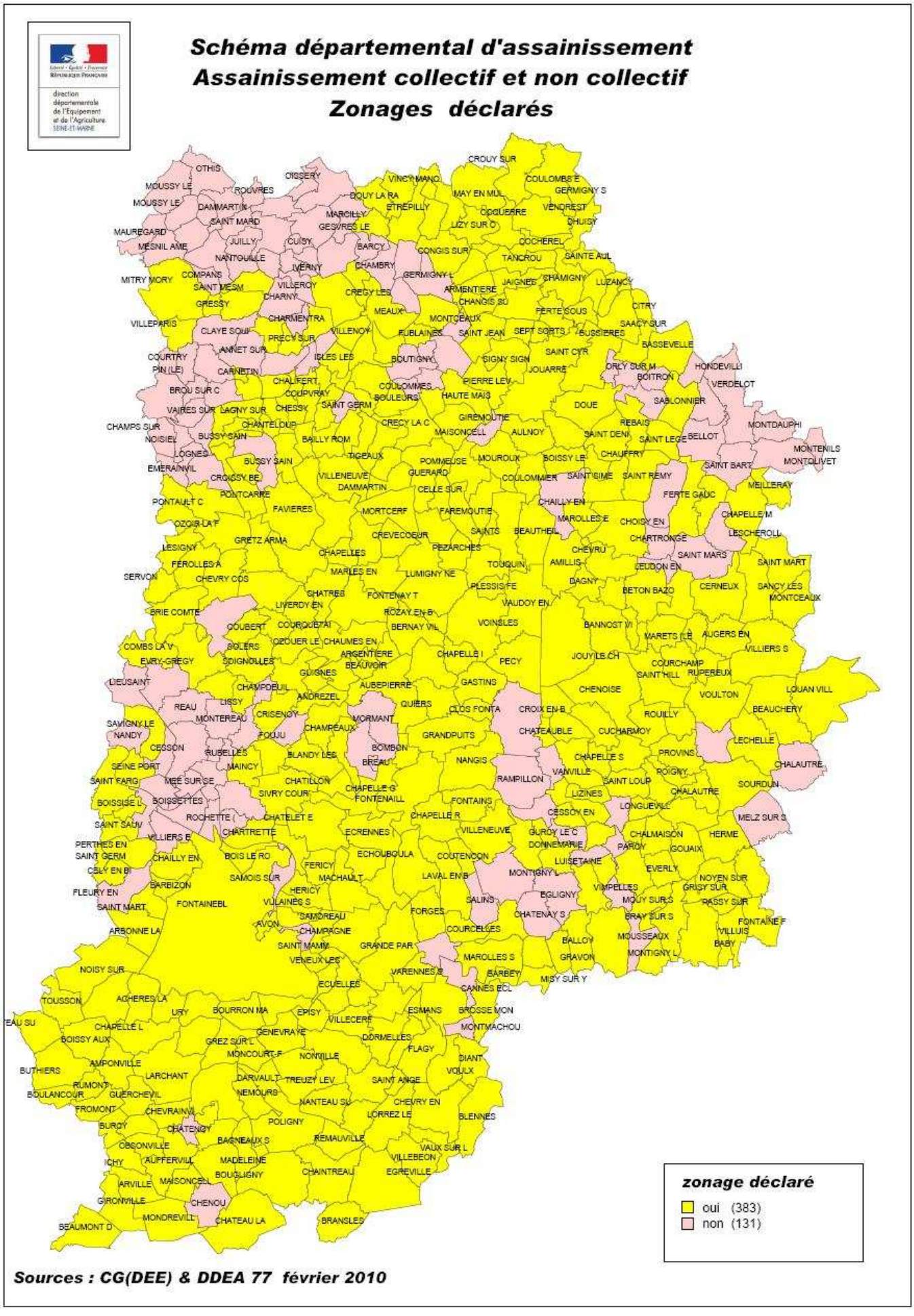
Schéma départemental d'assainissement
Assainissement collectif et non collectif
Zonages déclarés
direction départementale de l'Equipement et de l'Agriculture
SEINE-ET-MARNE
zonage déclaré
oui (383)
non (131)
Sources : CG(DEE) & DDEA 77 février 2010

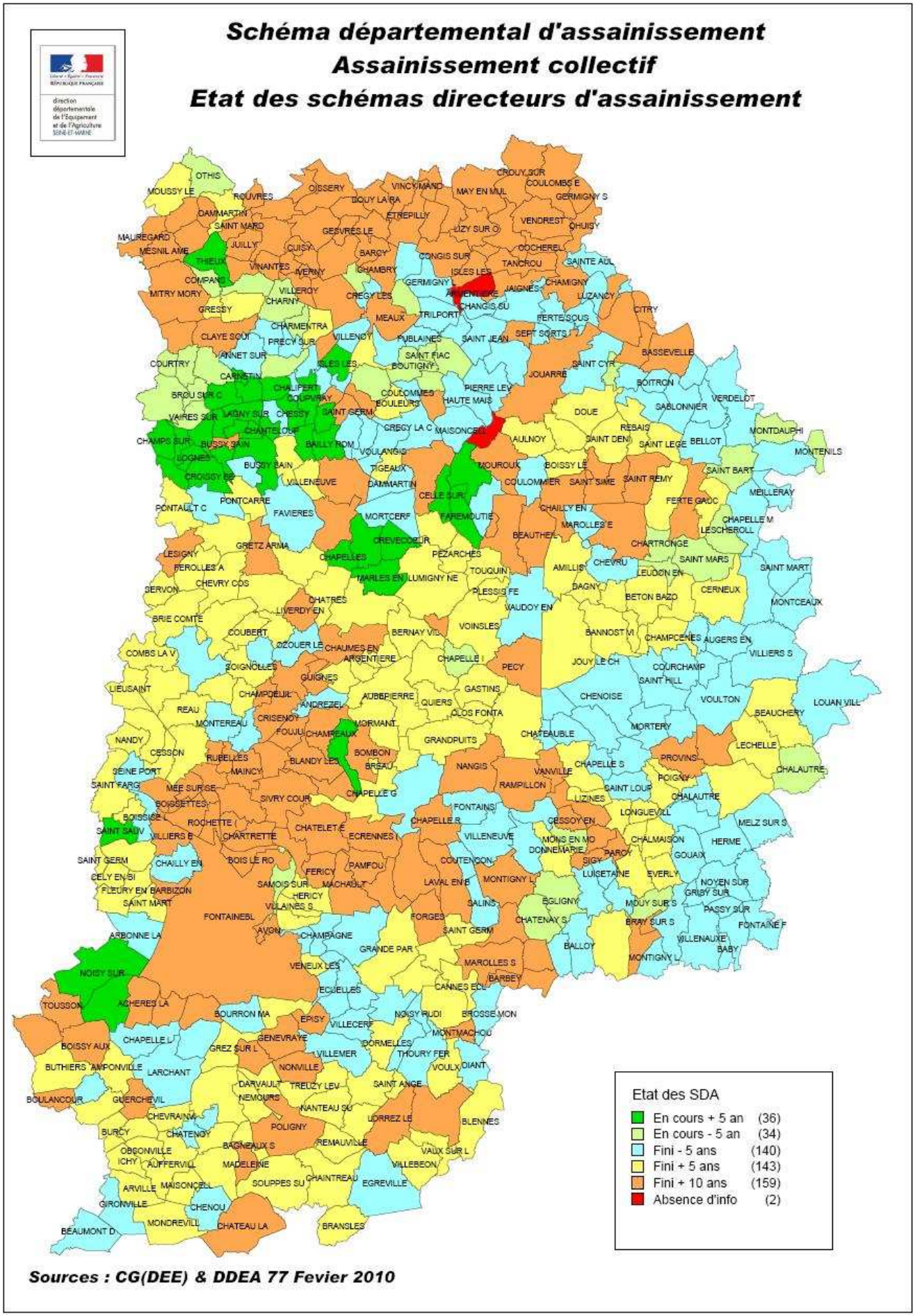
Schéma départemental d'assainissement
Assainissement collectif
Etat des schémas directeurs d'assainissement
direction départementale de l'Equipement et de l'Agriculture SEINE-ET-MARNE
Etat des SDA
En cours + 5 an (36)
En cours - 5 an (34)
Fini - 5 ans (140)
Fini + 5 ans (143)
Fini + 10 ans (159)
Absence d'info (2)
Sources : CG(DEE) & DDEA 77 Fevier 2010

FICHE 11 - ACTIONS PREVENTIVES AUPRES DES COLLECTIVITES

Axe d'action :
Réduction de l'utilisation des désherbants chimiques utilisés par les collectivités dans le cadre de l'entretien de leurs espaces publics.

Constat :
Les communes, les gestionnaires des infrastructures routières et ferroviaires, mais aussi les particuliers utilisent des produits phytosanitaires, pour entretenir les espaces publics et privés (voirie, espaces verts, emprises ferroviaires, jardins …) Or, la plupart de ces produits, appliqués à des doses trop fortes ou sur des surfaces imperméables, sont lessivés. Ils finissent dans le caniveau, puis via les cours d'eau, un certain nombre d'entre eux polluent la nappe en s'infiltrant dans les zones de gouffres ou les pertes en rivières, comme sur le Champigny. La qualité des eaux superficielles et des eaux souterraines est donc étroitement corrélée, d'autant que dans certains secteurs, les eaux superficielles contribuent au 3/4 de l'alimentation de la nappe du Champigny.

Objectifs de l'action :
L'objectif essentiel de l'action menée auprès des communes vise la reconquête de la qualité de l'eau en réduisant la pollution des eaux superficielles et souterraines par les phytosanitaires.
Pour cela, il faut accompagner les communes et les aider à se désengager progressivement de l'utilisation des désherbants chimiques, grâce à la mise en œuvre de manière parallèle de techniques alternatives (paillage, vivaces, désherbage thermique et mécanique, réaménagements, gestion différenciée des tontes,…). La démarche proposée comprend : une réunion d'information, un diagnostic des pratiques d'entretien des espaces publics (régie + prestataire), une sensibilisation/formation des décideurs et des agents communaux, le suivi annuel des pratiques et la communication auprès des concitoyens. Elle permet de faire évoluer le regard et les mentalités sur la place de l'herbe en ville, ainsi que sur une approche globale et différenciée de l'entretien des espaces publics. AQUI' Brie anime, sur son territoire, un réseau de partage d'expériences entre collectivités dénommé le réseau AQUI' Vert.

Description des actions menées en 2009 :

Par AQUI' Brie :
32 communes diagnostiquées, 35 communes formées et 94 communes suivies (89 ont été utilisés pour le bilan annuel).
105 communes signataires de la Charte du Champigny
1 réunion du réseau AQUI' Vert (74 personnes, 40 communes), 2 lettres AQUI' Vert pour les agents et les élus des communes formées adhérentes, 1 lettre AQUIInf'eau pour diffusion dans les bulletins municipaux.

Par CG77 (SGE) :
17 réunions d'information portant sur 102 communes
69 communes ont délibéré pour rentrer dans la démarche
64 communes diagnostiquées, 48 communes sensibilisées/formées et 30 communes suivies (bilan annuel).

Calendrier :
Date de début : 2003 pour AQUI' Brie, décembre 2007 pour SGE

Partenaires :
AQUI' Brie, CG

Indicateurs au 31/12/2009 :
372 communes informées (/514, 72%)
248 communes engagées (/514, 48%)
240 communes diagnostiquées (/engagées, 97%)
181 communes sensibilisées-formées (/diagnostiquées, 74%)
124 communes suivies (/sensibilisées-formées, 66%)

<u>Sur les territoires prioritaires du PDE:</u>
Ancoeur : 12/12 des communes informées, 10 diagnostiquées, 7 sensibilisées/formées et 7 suivies*
Voulzie : 7/7 des communes informées, 6 diagnostiquées, 3 sensibilisées/formées et 3 suivies
Yerres : 23/23 des communes informées, 18 diagnostiquées, 18 sensibilisées/formées et 18 suivies*
Gâtinais : 7/17 des communes informées, 7 diagnostiquées, 7 sensibilisées/formées et 6 suivies
Petit Morin : 3/3 des communes informées, 1 diagnostiquée, 0 sensibilisée/formée et 0 suivie
*territoire Ancoeur étendu en 2009 à 3 communes supplémentaires, territoire de Yerres étendu à 1 commune supplémentaire.

Indicateurs des pratiques pour les communes entrées dans la démarche :

Indicateurs des pratiques sur le Champigny seine et marnais	2008		2009	
	Etat initial	Après suivi	Etat initial	Après suivi
Volume de produits en Litres	4273	1359 (-68%)	4 411	882 (-80%)
Quantité de matières actives en kg	1017	324 (-68%)	1 475	295 (-80%)
Communes utilisant du diuron sur la voirie (en %)	65	7	50	9
Communes utilisant des produits complexes sur la voirie (en %)	67	18	53	18
Communes traitant chimiquement les berges des rus et les fossés (en %)	35	0	27	1
Communes traitant chimiquement leur voirie (en %)	100	91	88	76
Communes ayant acquis un désherbeur thermique	0	36	0	55
Communes ayant acquis un matériel de désherbage alternatif (autre que thermique)	0		0	3
Communes ayant adapté le cahier des charges de leur prestataire (en %)	0	42	0	42

Indicateurs des pratiques sur l'ensemble du Département	2009	
	Etat initial	Après suivi
Volume de produits en Litres	5718	1588 (-72%)
Quantité de matières actives en kg	1889	531 (-72%)
Communes utilisant du diuron sur la voirie (en %)	51	7
Communes utilisant des produits complexes sur la voirie (en %)	59	24
Communes traitant chimiquement les berges des rus et les fossés (en %)	22	1
Communes traitant chimiquement leur voirie (en %)	89	76
Communes ayant acquis un désherbeur thermique	0	62
Communes ayant acquis un matériel de désherbage alternatif (autre que thermique)	0	7
Communes ayant adapté le cahier des charges de leur prestataire (en %)	11	44

Difficultés :

Engagement des grandes communes (plus de 10 000 hab.) car il nécessite la mise en œuvre d'une expertise globale de l'entretien de l'ensemble des espaces publics de la commune et implique une réorganisation des services techniques.
Motivation des communes qui doit s'appuyer sur l'engagement des élus et des agents
Acceptation du changement de pratiques par les agents communaux
Changement du regard de la population sur la « propreté »
Changement des pratiques du prestataire
Maintien de la démarche malgré les changements d'élus et de personnels techniques

Proposition d'actions pour 2010 :

Sur le Champigny :

Mise en place de la formation validante CERTIPHYTO auprès des décisionnaires et applicateurs de pesticides en zone non agricole.
Intensification des réunions du réseau AQUI' Vert : travail en groupe sur des thématiques de réduction d'utilisation des pesticides et développement des pratiques alternatives au désherbage chimique.
Mise en ligne d'informations à l'attention des élus et agents des communes sur le site www.aquibrie.fr
Poursuite de la recherche de l'engagement de toutes les communes

Sur le reste du département :

Poursuite de l'action avec l'organisation de 6 réunions d'information regroupant 45 collectivités, la réalisation de 35 diagnostics, 25 actions de sensibilisation et le suivi de 76 communes.
Préparation d'une exposition qui sera prêtée aux collectivités afin de sensibiliser le grand public à la dangerosité des produits phytosanitaires et aux pratiques alternatives
Préparation, en lien avec AQUI'Brie, d'une plaquette de sensibilisation à destination du grand public qui abordera l'entretien des espaces en collectivité et chez les particuliers
Densification du site Internet sur l'eau sur l'action, en mettant en lumière des acteurs particulièrement remarquables dans leurs engagements sur l'ensemble du département

Méthodologie :

Origine des données pour le Champigny : territoire seine et marnais de la nappe du Champigny (200 communes)
Période : analyse des pratiques recueillies entre 2003 et 2009
Source des pratiques état initial : diagnostic des pratiques réalisé par AQUI' Brie
Source des pratiques état final : dernier suivi des pratiques réalisé par AQUI' Brie

Origine des données pour l'ensemble du Département : territoire seine et marnais dont nappe du Champigny (514 communes)
Période : analyse des pratiques recueillies entre 2007 et 2009
Source des pratiques état initial : diagnostic des pratiques réalisé par le Service de Gestion de l'Eau et par AQUI' Brie
Source des pratiques état final: dernier suivi des pratiques réalisé par le Service de Gestion de l'Eau et par AQUI' Brie

Un calcul est effectué sur les mêmes communes formées et suivies. Les indicateurs sont calculés selon les données recueillies lors du diagnostic et comparées à celles récupérées lors du dernier suivi.

- Quantité de matières actives : la quantité de matières actives est calculée sur la base de la composition du produit et du volume de produits utilisés annuellement (dose X surface X grammage de la matière active)
- Communes utilisant du diuron sur la voirie (en %) : Cf. calcul de la quantité de matières actives en ne tenant compte que du diuron appliqué sur la voirie
- Communes utilisant des produits complexes sur la voirie (en %) : Cf. calcul de la quantité de matières actives en ne tenant compte que des produits complexes appliqués sur la voirie
- Communes traitant chimiquement leurs rus et fossés (en %) : ratio du nombre de communes traitant chimiquement les rus sur le nombre de communes formées et suivies
- Communes traitant chimiquement leur voirie (en %) : ratio du nombre de communes traitant chimiquement la voirie sur le nombre de communes formées et suivies
- Communes ayant acquis un désherbeur thermique : nombre de communes ayant à leur disposition un désherbeur thermique.
- Communes ayant adapté le cahier des charges de leur prestataire (l'entretien des espaces publics d'une collectivité est réalisé soit totalement en régie, soit totalement en prestation, soit mixte) (en %) : ratio du nombre de communes ayant adapté le cahier des charges de leur prestataire lors du renouvellement du marché en insérant les préconisations suggérées par l'animateur.
- Communes ayant acquis un matériel de désherbage alternatif (broyeurs, désherbeur à eau chaude, réciprocateur, brosseuse, etc …) autre qu'un désherbeur thermique : nombre de communes ayant à leur disposition un tel matériel.(remarque pour AQUI'Brie : n'apparaîtra ici que les matériels subventionnés, alors que pour l'acquisition de désherbeur thermique cela fait partie du bilan au moment du suivi).

Communes de Seine-et-Marne engagées dans la démarche de réduction des herbicides au 31 décembre 2009

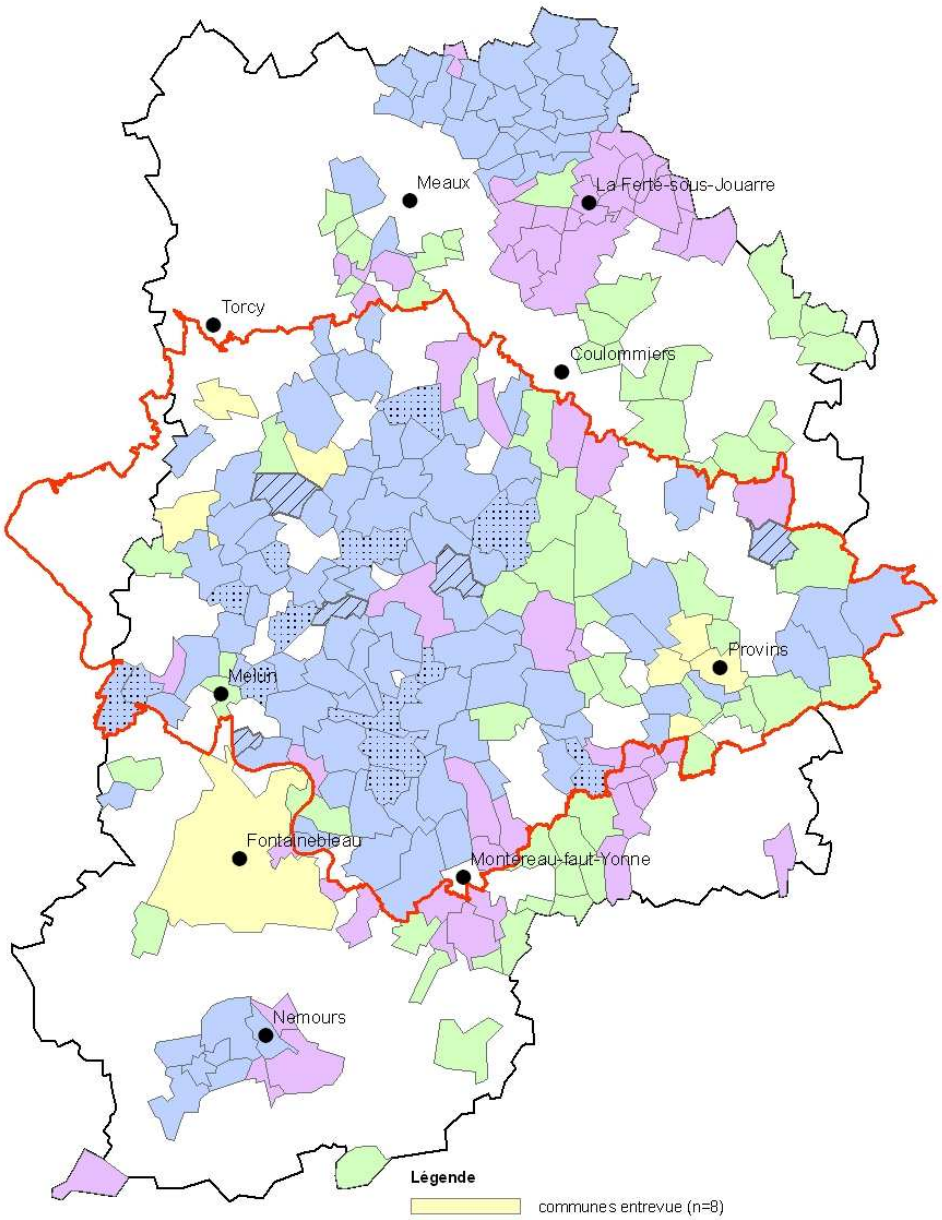

SIG AQUI' Brie / FB
février 2010
Source : Fond IAURIF
Données AQUI' Brie et CG77/SGE

FICHE 12 - ACTIONS PREVENTIVES AUPRES DES GESTIONNAIRES DE ROUTE

Axe d'action :
Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires par la Direction principale des routes (DPR) dans le cadre de l'entretien des routes départementales et de leurs abords ; développement de méthodes de désherbage alternatives adaptées au réseau et de dispositifs préventifs de l'installation de la végétation indésirable.

Constat :
La maîtrise de la végétation sur les routes et leurs abords répond au double impératif de garantir la sécurité des usagers et de préserver l'intégrité de la chaussée. Jusqu'à la fin des années 1990, les désherbants chimiques étaient le moyen principal pour contrôler la végétation en dehors des zones fauchées (pieds des panneaux, et glissières, îlots et ouvrages maçonnés) car ils présentent une bonne efficacité dans la destruction de la végétation pour un coût raisonnable.
Depuis 2002, les services d'exploitation des routes se sont engagés dans un processus d'usage raisonné des herbicides (choix des produits, respect des dosages, nettoyage du matériel…) mais également de réduction de leur utilisation (recours aux méthodes alternatives et/ou manuelles, nouvelles conceptions des projets d'aménagements routiers...) et une restriction de leur utilisation à la stricte chaussée.
En 2007, dans le cadre de la mise en œuvre des politiques du Plan Départemental de l'Eau et de l'Agenda 21, le Conseil général a réaffirmé son engagement de « tendre vers le zéro phytosanitaire pour l'entretien du réseau routier départemental », quand les critères sécurité de l'usager et la faisabilité technico-économique le permettent.

Objectifs de l'action :
L'objectif de l'action vise à terme la reconquête de la qualité de l'eau en réduisant la pollution des eaux superficielles et souterraines par les désherbants et débroussaillants chimiques.

Description des actions menées en 2009 :
En 2009, la Direction principale des routes est passée au « zéro phyto » sur l'ensemble du réseau routier départemental. Cette décision a été possible car depuis plusieurs années, la consommation d'herbicides a diminué régulièrement, des méthodes alternatives de désherbage ont été mises en œuvre dans tous les centres d'exploitation et la motivation des équipes pour cet objectif a été avérée. La saison 2009 s'est ainsi déroulée avec l'utilisation exclusive de traitements mécaniques ou manuels pour le contrôle de la végétation indésirable.

Partenaires :
CG, AQUI' Brie

Indicateurs :
-Nb de centres d'exploitation utilisant des produits chimiques, non engagés dans une démarche alternative :
2009 : 0
2008 : 0
2007 : 3/15, soit 92 communes
-Nb de centres d'exploitation utilisant des produits chimiques mais engagés dans une démarche alternative :
2009 : 0
2008 : 5/15, soit 159 communes (ce ne sont pas les mêmes centres)
2007 : 5/15, soit 184 communes
-Nb de centres d'exploitation n'ayant pas utilisé de produits chimiques :
2009 : 15/15, soit 514 communes
2008 : 10/15, soit 355 communes
2007 : 7/15, soit 238 communes
-Volume de produits consommés :
2009 : 0 litre, aucun usage en régie ni par les prestataires extérieurs
2008 : 245 litres
2007 : 705 litres

Difficultés :
En 2009, après une période de plus de 5 ans de réductions régulières des volumes de produits phytosanitaires utilisés, le passage au « zéro phyto » est apparu assez naturel aux équipes motivées par cet objectif. Néanmoins, les conséquences de cette décision à moyen et long termes sont encore mal appréciées (impact sur les ouvrages et équipements, sur l'image du réseau, sur les activités des équipes…) et en réalité, le « zéro phyto » ne pourra être considéré comme acquis qu'après quelques saisons de pratiques sans recours aux herbicides.

Proposition d'actions pour 2010 :
L'objectif est maintenant de rester au « zéro phyto » pour l'entretien du réseau routier départemental et, pour pérenniser cet engagement, il convient de poursuivre l'accompagnement des Centres sur la question de la maîtrise de la végétation

indésirable. Ainsi, est-il nécessaire en 2010 d'identifier de nouveaux indicateurs pour le suivi du « zéro phyto » ; quelques exemples : classification des espaces cibles (ceux pour lesquels la végétation est tolérée et maîtrisée en hauteur et ceux où elle est proscrite), analyse comparée des différentes méthodes mises en œuvre, évolution de la part de chaque technique… Outre, les critères technico-économiques directs, il faudra pouvoir mesurer l'impact du « zéro phyto » sur l'intégrité du réseau et sur son image.
Par ailleurs, il convient de continuer la "veille technologique", la recherche de solutions les plus adaptées aux contraintes du réseau routier. Dans cet objectif, la Direction de l'exploitation et de l'aménagement de la route a prévu de tester, en 2010, l'utilisation d'une mousse végétale à haute température.

FICHE 13 - ACTIONS PREVENTIVES AGRICOLES

Nom de l'action :
Mesures du volet préventif agricole

Constat et perspectives 2010

- Les pollutions diffuses sur les paramètres nitrates et phytosanitaires restent importantes au regard du suivi réalisé tant au niveau des eaux de surface que souterraines.
- Les pratiques agricoles évoluent en fonction des paramètres climatiques et réglementaires mais des marges de progrès restent accessibles.
- L'accompagnement des agriculteurs restent important au travers de l'ensemble des offres de conseils proposées par les organismes économiques notamment au sujet des apports d'azote mais reste limitées sur les itinéraires à bas niveau d'intrants.
- L'aménagement des cours de ferme est un point d'amélioration permanent mais qui demande du temps en raison des moyens financiers que cela nécessite.

Objectifs des actions agricoles :

- Evolution des pratiques agricoles vis-à-vis des phytosanitaires et des nitrates vers une réduction des intrants.
- Améliorer la connaissance et le suivi des pratiques agricoles.
- Développement du système de conseil agricole apporté aux exploitants et notamment sur les systèmes de production intégrée.

Descriptif des actions menées en 2009

- Poursuite des actions incitatives d'aménagements des cours de ferme et du matériel (PVE) et de changements de pratiques agricoles visant la réduction des phytosanitaires (MAE) sur les territoires prioritaires. (Bilan MAE Eau sur les 3 premières années d'engagement : 50 agriculteurs engagés sur 9 370 ha en réduction phyto herbi et/ou hors Herbicide soit 9% de la SAU des 5 territoires prioritaires)
- Mise en place du 4ème Programme d'actions Nitrates dont les mesures prévoient un renforcement de l'encadrement des pratiques de fertilisation (date et dose des apports d'azote), une couverture intégrale des sols en interculture en 2012 et un renforcement de l'utilisation des outils d'aide à la décision (Reliquats d'azote en sortie d'hiver, solde azote par culture, diagnostic d'exploitation).
- Maintien des aides financières et techniques pour accompagner la conversion à l'agriculture biologique (état et région),
- Formation des membres du Conseil Environnemental à la collecte et à la restitution des DAEG permettant la réalisation de plus de 300 Diagnostics d'exploitation sur 2009.
- Poursuite des actions de démonstration des itinéraires en production intégrée tant sur les céréales d'automne que sur les cultures de printemps. Ces actions sont organisées autour d'un réseau de parcelles pour les expérimentations annuelles d'itinéraires techniques et autour d'un réseau de 6 fermes de références pour les systèmes de cultures intégrées sur la rotation.
- Réalisation de formations sur la production intégrée proposées prioritairement aux agriculteurs engagés en MAE Eau et sur la sécurité au travail (AgriProtect II).
- Poursuite des actions de conseils techniques au travers d'Info.pl@ine à plus de 1000 abonnés.
- Mise en place d'une gestion quantitative et collective sur la Nappe de Champigny pour les irrigants basée sur le volontariat en 2009 et obligatoire en 2010.
- Poursuite de l'animation sur la nappe de Champigny et notamment sur les bassins prioritaires Ancoeur et Voulzie :
    - Suivi d'un réseau de 200 parcelles pour le conseil des pratiques de fertilisation azotée, élaboration de lettres de conseils, le tout réalisé par la Chambre d'Agriculture,
    - Animation territoriale au travers des lettres d'infos Ancoeur & Voulzie, de réunions d'information, visites et tours de plaine,
- Animation et étude de faisabilité des aménagements auto-épurateurs des phytosanitaires issus du drainage agricole sur la zone des points d'engouffrement de Rampillon

Partenaires engagés Chambre d'Agriculture, Eau de Paris, AQUI' Brie, Conseil régional, Conseil général, AESN, DDEA
Difficultés - Mobilisation progressive des agriculteurs par territoire très dépendant des éléments économiques. - Manque de lien entre conseils techniques et protection des ressources en eau. - Manque d'harmonisation entre les financeurs pour le PVE.
Propositions d'actions pour 2010 - Renforcement du travail réalisé au sein du Conseil Environnement 77 : - Poursuite des diagnostics agro environnemental d'exploitation (DAEG), - Mise en commun des références et des outils de pilotage de la fertilisation azotée, - Formation des techniciens des organismes stockeurs à la production intégrée, - Valorisation des informations collectées dans les DAEG pour améliorer la connaissance des pratiques, - Poursuite des actions visant à réduire les intrants (information, expérimentation, formation) notamment vis-à-vis des techniques de désherbage mécanique. - Accompagnement technique des agriculteurs ayant signé une MAE Eau. - Poursuite de la communication pour le développement des contractualisations MAE et PVE avec de nouvelles mesures azote et phytosanitaire pour la MAE et de nouveaux investissement pour les PVE. - Poursuite des diagnostics cour de ferme pour le raisonnement des aménagements. - Renforcement de l'accompagnement technique des agriculteurs biologiques. - Développement des aménagements parcellaires limitant les transferts d'intrants dans les zones à risque (gouffres de Rampillon, mutualisation du gel et des cultures et travail sur les cultures économes en intrants dans les périmètres de captage – Miscanthus – action Agence de l'eau). -Mise en place d'un réseau de parcelle de surveillance du territoire sur toutes les cultures.

Diagnostic Agro-Environnemental Géographique (DAEG)

En Seine-et-Marne, afin d'estimer l'impact des pratiques agricoles sur le milieu, il a été décidé d'utiliser un outil global travaillant à l'échelle de l'exploitation agricole permettant le calcul d'indicateur environnementaux. Les domaines d'étude de l'outil concernent les risques de pollution diffuse et ponctuelles des eaux de surface et souterraine ainsi que les aspects biodiversité et gestion des déchets.

En 2009, les partenaires du Conseil Environnemental 77 se sont formés à la collecte des éléments nécessaires pour le calcul des indicateurs du DAEG. Ainsi, plus de 200 DAEG ont été collectés et près d'une centaine ont été saisis. La synthèse ci-jointe présente le résultat des principaux indicateurs issus du traitement des données de 81 exploitations sur la récolte 2007.

Sensibilité du milieu

Le DAEG est basé sur le calcul d'indicateurs d'impact calculés à l'échelle de la parcelle. Au travers d'une visualisation cartographique, il est possible de répertorier chaque indicateur sur une carte parcellaire.

On peut ainsi, interpréter les caractéristiques de sensibilité du milieu aussi bien sur une parcelle, sur l'ensemble de l'exploitation mais également à l'échelle d'un territoire. Ces visualisations permettre de vérifier l'importance et la cohérence de certains indicateurs. La limite de cette analyse est la densité de DAEG sur un territoire. Actuellement, seul le territoire du Petit Morin présente un nombre de diagnostic suffisant pour réaliser des cartes territoriales.

Globalement, sur l'échantillon étudié, la sensibilité du milieu est estimé forte pour 41% des surfaces pour les nitrates, 33% pour les phytosanitaires vis-à-vis des eaux souterraines et 49% vis-à-vis des eaux de surfaces.

Risque de pollution ponctuelle

60% des exploitations n'ont pas de stockage d'engrais liquide. Pour celles ayant un stockage, 19% présentent des risques moyens ou forts (pas de rétention). Pour les locaux de phytosanitaires, 96% des exploitations ont un local aux normes. Enfin, on peut signaler que le stockage de fioul est pour 95% des cas sans risque de pollution contrairement au stockage des huiles qui ne présentent pas de rétention dans 40% des exploitations.

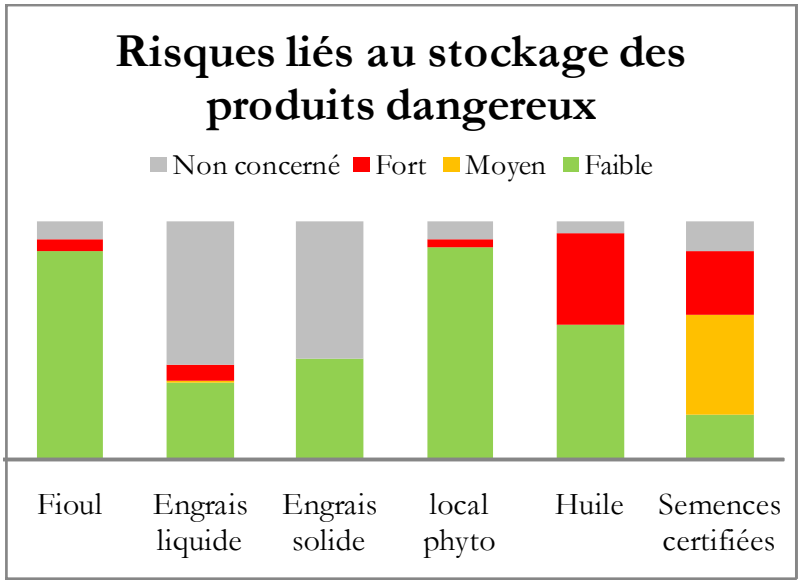

Concernant la manipulation des produits dangereux (phytosanitaire notamment), seulement 21% des exploitations ont mis en place une aire de remplissage. A l'inverse, 87% des agriculteurs déclarent rincer le pulvérisateur au champ.

Enfin, 70% des pulvérisateurs ont été contrôlés au cours des 5 dernières années.

Gestion de la fertilisation azotée

En matière de fertilisation azotée, plusieurs éléments peuvent être présentés.

Concernant la gestion du premier apport d'azote au printemps, on constate que les parcelles ayant reçu un apport avant le 10 février en 2007 représentent 16% des blés et 26% des colzas. Concernant les orges de printemps, 24% des exploitations ont réalisé un apport d'azote avant le 1er mars 2007. Cela concerne principalement les exploitations de la région sud du département.

A propos du fractionnement, on constate que 89% des blés tendres sont conduits en 3 apports minimum. Cela correspond aux exigences du 4ème programme d'action nitrates mise en place à compter du 10 juillet 2009.

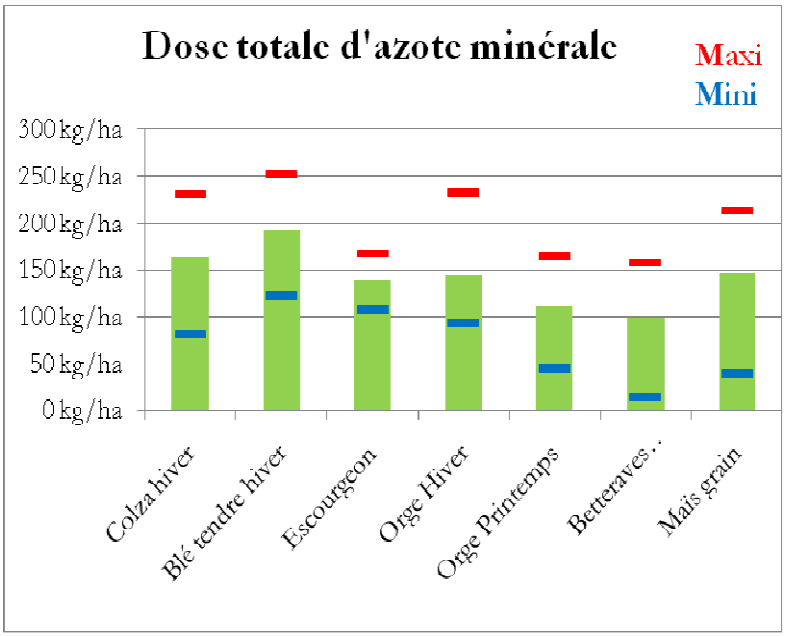

Les doses d'azote totales sont très variables et sont le résultat des stratégies de chaque exploitation et des caractéristiques propres à chaque situation agronomique. Ainsi, on constate que la dose moyenne d'azote sur blé est de 192 kg en 2007 sur 5 400 ha. D'autre part, on constate de fortes variabilités des doses qui sont adaptées selon les précédents, les variétés et les caractéristiques de sol.

Les objectifs de rendement sur blé sont de 85 qx en moyenne avec un rendement réalisé de 78 qx. Dans ces conditions, les balances globales azotées montrent un excédent d'azote supérieur à 40 kg pour 22% des exploitations.

Toutes ces valeurs sont à interpréter en fonction des conditions climatiques de 2007. En effet, en raison d'un déficit hydrique important en fin de cycle et d'une pression parasitaire élevée (rouille brune), les indicateurs azote montrent un excédent qui doit être relativisé avec les résultats des années suivantes.

Gestion de l'interculture

En 2007, on constate que 57% des exploitations ont implanté une interculture sur 17% de leur surface. En moyenne, cela représente 50% des surfaces avant culture de printemps.

Globalement, le pourcentage de sol couvert à l'automne est de 76% sur les exploitations du panel. Cette valeur est supérieure au 2/3 obligatoire dans le troisième programme d'action nitrates en vigueur en 2007.

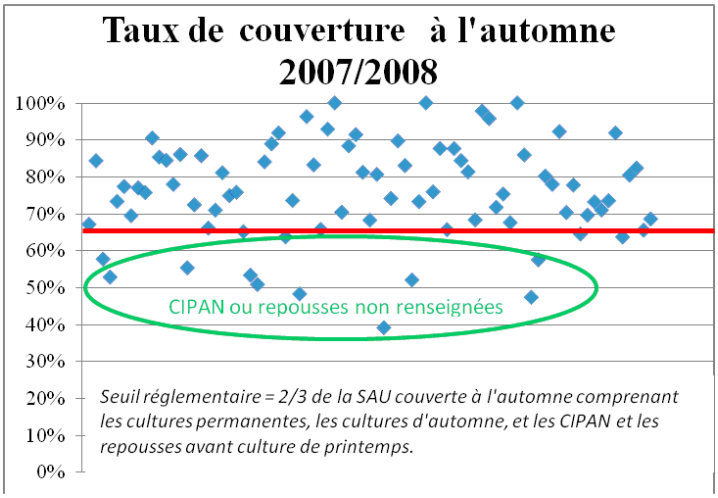

Gestion des pratiques phytosanitaires

Afin de comparer les pratiques phytosanitaires, nous utilisons l'Indice de Fréquence de Traitement (IFT). Il s'agit d'un rapport entre la dose appliquée et la dose homologuée. Ainsi, il est possible d'obtenir un indice de pression des phytosanitaires pouvant être calculé par parcelle, par culture et par exploitation. Ces indices sont calculés d'une part pour les herbicides, et d'autre part, pour les autres produits phytosanitaires (fongicides, insecticides, régulateurs et molluscides).

Dans le cadre des Mesures Agri Environnementales, il a été défini des moyennes par culture à partir des enquêtes de pratiques culturales 2001 – 2006. Ainsi, en fonction de l'assolement de chaque territoire prioritaire, il a été établit des références territoriales pour la mise en place de la Mesure Agro-environnementale Eau.

Pour l'ensemble des espèces cultivées, on observe une grande variabilité des IFT en raison d'une grande diversité de situation tant au niveau des variétés que des conditions pédoclimatiques.

Pour la culture du blé tendre d'hiver, 54% des surfaces ont des IFT inférieurs à la référence régionale pour la partie herbicide et 88% pour les autres produits phytosanitaires.

Pour le colza, la proportion de situation dont les IFT sont inférieures aux références régionales passe à 60% pour les herbicides et à 74% pour les autres phytosanitaires.

Globalement, 88% des exploitations montrent des IFT hors herbicide inférieurs à la moyenne des IFT des 5 territoires. Concernant les herbicides, ce sont 73% des exploitations qui ont des IFT inférieurs à la moyenne des territoires.

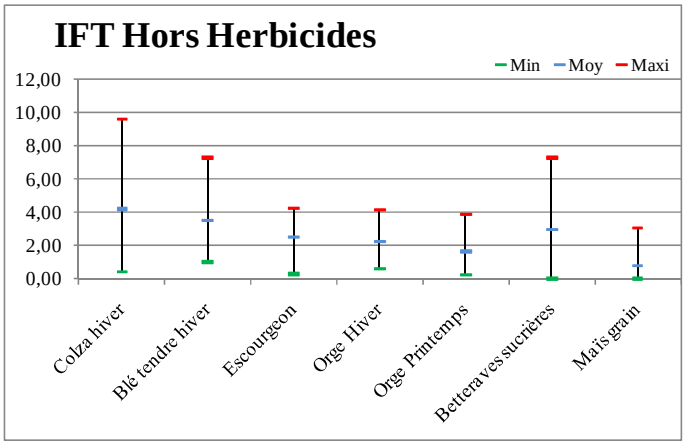

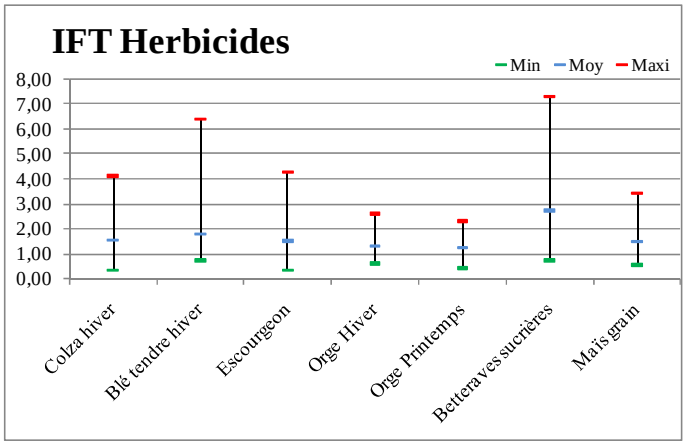

Territoires Eau & Biodiversité sur le département de Seine-et-Marne

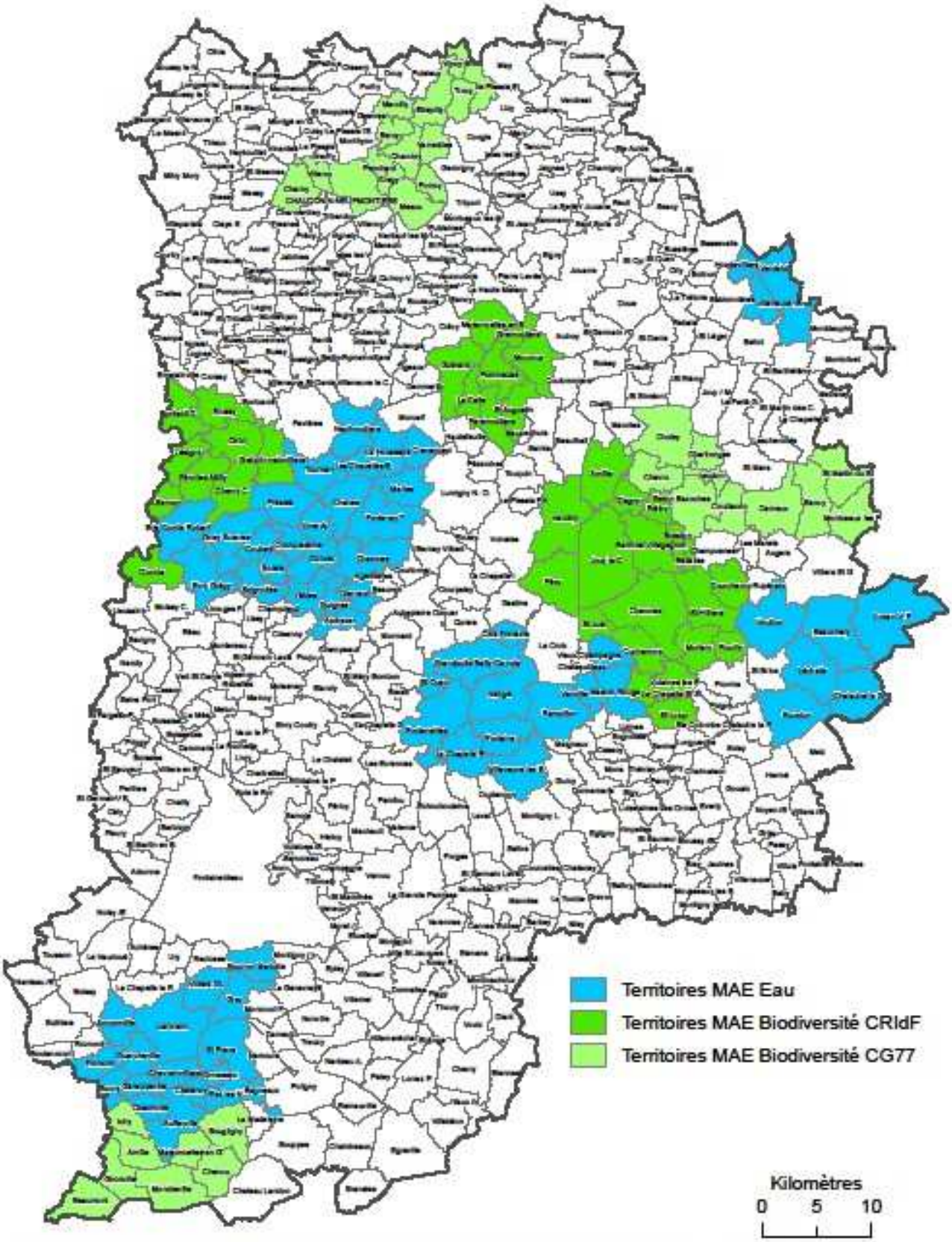

INDICATEURS DE SUIVI DU VOLET PREVENTIF AGRICOLE

	Thème général	Descriptif de l'indicateur	Eléments de calcul	Unité	2007		2008		2009	
					77	Territoires	77	Territoires	77	Territoires
1	Mobilisation (Source : CA77)	Nombre de diagnostics agro environnement	DAEG collectés IDEA Autres	Nb/an		19 7 7	16	11 4	252	74
2	Agriculture Biologique (Source : GAB IdF)	Agriculteurs biologiques	Nombre d'agriculteurs certifiés	Nb (cumulé)	33	3	36	4	46	7
		Surface concernée	Surface (ha)	ha (cumulés)	1598 ha	215	1603 ha	204	1848	373
3	Contractualisation (Source : DDAF77)	Nombre de contrats PVE	Nb de dossiers déposés Nb de dossiers financés Nb de dossiers réalisés	Nb/an	13 36+35		15 10		32 23	
		Montant financier total annuel engagé par les financeurs dans le	Etat (dont part Europe) Région - CG77	€/an	120 234 € 129 807 €		11 137 € 23 215 € - 13 508 €		80 556 € 103 229 € - 48 516 €	
		Nombre de contrats MAE Eau	Nb de dossiers engagés Nb d'agricutleurs engagés	Nb/an		20 20		13 13		22 17
		Surface contractualisée MAE	Surface engagée en Phyto Surface engagée en CIPAN	Ha/an		2251,5 ha 510 ha		1443 ha 277 ha		1923 ha supprimée
		Montant financier total annuel engagé par les financeurs	Montant financier engagé	€/an		315 080 €		208 455 €		364 722 €
4	Interculture (source : CA77)	Pourcentage de CIPAN implantées annuellement en interculture par rapport à la SAU de l'exploitation	Surface de CIPAN sur les exploitations du réseau azote Nappe de Champigny	ha/an	16 % soit 2 999 ha de CIPAN sur 18 364 ha		20% soit 3 091 ha de CIPAN sur 15 580 ha		28% soit 3758 ha de CIPAN sur 13388 ha	
5	Pratiques Azote (Source CA77)	Nombre de reliquats azotés réalisés en sortie d'hiver	Informations fournies par les prescripteurs	Nb/an	2103		1721		1983	
		Quantité d'azote épandu sur blé	Réseau de parcelles (Chambre d'Agriculture)	Kg/ha/an		174 kg N/ha		179 kgN/ha		184 kg N/ha
6		Excédent à la récolte sur blé tendre d'hiver		Kg/ha/an	20		23		en cours de traitement	
7	Pratiques Phytosanitaires (source : porteur	Pourcentage de surfaces de blé tendre d'hiver désherbé à l'automne	Itinéraires techniques des agriculteurs engagés dans la MAE EAU	%		59%		22%		38%
8	Production intégrée (Source CA77)	Nombre d'agriculteurs ayant participé aux formations "Production	Nombre d'agriculteurs par session de formation	Nb/an	28		30		24	
9	Transparence des pratiques	Nombre d'agriculteurs faisant remonter leurs pratiques agricoles à la CA77	Croisement d'informations papier, informatiques	% / nb dossier PAC/an	7% (182/2 512)		10% (261/2453)		22% (536/2450)	

CA77 - PAE - LR 9-avr.-10

FICHE 14 - ACTIONS PREVENTIVES INDUSTRIELLES

Nom de l'action :

Prévention des pollutions des eaux par les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Carte ci-jointe des 620 ICPE soumises à autorisation en fonctionnement sur 860 (plus de 4000 avec les installations soumises à simple déclaration)

Constat/Problématique :

La maîtrise par les industriels de leur consommation d'eau et de la qualité de leurs rejets constitue un des enjeux pour la protection de l'environnement.

Il s'agit à la fois de diminuer les prélèvements et les rejets polluants permanents et les risques de pollutions accidentelles.

Objectifs de l'action / Effets attendus :

Les actions menées conjointement par les différents services DRIRE, Agence de l'Eau Seine-Normandie…, dans le domaine de l'eau se traduisent par des propositions de prescriptions, des conseils techniques et des aides financières qui visent à diminuer l'impact des industriels sur l'environnement.

Une synthèse des actions est disponible dans la brochure « L'environnement industriel en Ile de France – Édition 2009 », mise en ligne sur le site Internet de la DRIRE : http://www.ile-de-france.drire.gouv.fr/environnement/index.html

La DRIRE exerce également la mission d'inspection au titre de la police de l'eau pour les nappes profondes de l'Albien et du Néocomien.

Descriptif des actions menées en 2009 :

- L'établissement de la liste des sites industriels prioritaires qui, au regard des enjeux environnementaux, nécessitent une vigilance renforcée de l'inspection des installations classées, a été actualisée et comporte 22 établissements et 10 recensés comme « sensibles sur la problématique « eau ». 11 de ces établissements sont suivis dans le cadre d'une procédure de cessation d'activité et les autres sont inspectés au moins une fois par an.

Au-delà de des inspections, 20 contrôles inopinés des rejets « eau » ont été effectués et ont fait l'objet de 8 observations dont 3 mises en demeure et de 4 propositions d'arrêtés de prescriptions complémentaires.

- La réduction des pollutions par les ateliers de traitement de surface (TS) vise plus particulièrement en 2009 les 36 établissements soumis à autorisation recensés en Seine et Marne. Le nombre d'établissements concernés a évolué de la façon suivante :

	2007	**2008**	**2009**
Nombre de TS	48	43	36

- L'un des objectifs affiché est la diminution des consommations d'eau à moins de 8l/m^2 de surface traitée par intégration des meilleures technologies disponibles. 15 établissements n'ont plus de rejets d'eau résiduaire industrielle (7 en 2007). A titre d'exemple, un atelier de traitement de surface situé à Saint Loup de Naud est passé en « zéro » rejet pour un investissement de 240 000 € financé par l'AESN.

- La mise en œuvre d'actions structurelles de renforcement des réductions des consommations par les industriels constitue un axe de travail important en Seine et Marne. La maîtrise des consommations d'eau par les industriels fait en particulier l'objet d'études spécifiques pour les industriels de la zone de Grandpuits. La réduction des prélèvements industriels d'eau en cas de sécheresse concerne 22 établissements (5 établissements « gros » consommateurs d'eau ont été fermés depuis 2005) qui ont des prélèvements importants ou des rejets dans un milieu sensible. 37Mm3/an économisés depuis 2005 après la fermeture de la centrale de Vaires sur Marne et 1Mm3/an depuis 2006.

Ainsi par exemple :

Une société de fabrication de câbles électriques sur le secteur de Montereau-Fault-Yonne qui a déjà diminué ses consommations d'eau de 15% depuis 2006, s'est engagée, dans un programme de plus de 1 M€ visant à réduire de 42 % supplémentaires, ses consommations à l'horizon de 2013.

Une société de l'aéronautique sur Réau a réduit de plus de 35% ses consommations depuis 2006 et n'a plus de rejets d'eau

résiduaire provenant de ses ateliers de traitement de surface. Cette société a également engagé en 2009 les travaux de réalisation d'une nouvelle station d'épuration pour un montant de 5,1 M€ financé par l'AESN.
Des entreprises du secteur de la blanchisserie ont expérimenté de nouvelles technologies en 2009 pour franchir une nouvelle étape de réduction de leurs consommations pour descendre celles-ci à 8 l/kg de linge traité voir 5 l/kg par rapport à leur situation précédente proche de 12 l/kg.

- Par ailleurs l'inspection a prescrit aux entreprises d'exploitation pétrolière d'utiliser dans les puits d'injections, les eaux du gisement de pétrole en substitution des eaux du Champigny actuellement utilisées.

- En 2009, l'inspection a lancé la deuxième phase de mise en œuvre de l'action de recherche et de réduction de substances dangereuses pour le milieu aquatique, présentes dans les rejets des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation (RSDE). La première « vague » a concerné 47 établissements pour lesquels des projets d'arrêtés complémentaires ont été pris en 2009 et qui devront en 2010 procéder à des séries d'analyses de substances dangereuses dans leurs rejets en application de la circulaire du MEEDDM du 5 janvier 2009. L'AESN accorde (50 % à 60 %) de subvention aux industriels engagés dans cette campagne.

- Les déclarations de rejets des établissements sont disponibles après validation sur le site du registre français des émissions polluantes à l'adresse : http://www.pollutionsindustrielles.ecologie.gouv.fr/IREP/index.php

- D'autres sites industriels ont bénéficié des aides techniques et financières de l'AESN pour l'amélioration de la qualité de leurs rejets (TS à Savigny 200 K€ pour la mise en place un "zéro" rejet). Un site spécialisé dans la dépollution des VHU à Saint Pierre les Nemours 320 K€. Disney 18,6 M€.
Centre collectif de traitement des boues urbaines à Jaignes (334 K€)
La Ville de Meaux (Etude pour traitement des boues d'usine d'eau potable de Nanteuil)

- Le SATESE a par ailleurs visité 40 stations industrielles représentant 40 visites. Ces dispositifs rejettent leurs effluents épurées ou prétraitées directement au milieu naturel.

Partenaires engagés :
Etat, AESN, Industriels, CG

Indicateurs :

Nombre de contrôles inopinés dans le domaine de l'eau (hors inspections)
2007 : 24
dont 2 procès-verbaux, 2 mises en demeure, un arrêté de prescriptions complémentaires et 8 lettres d'observations
2008 : 25
dont 14 observations et 3 propositions d'arrêtés de prescriptions complémentaires
2009 : 20 (situation économique : des activités à l'arrêt)
dont 8 observations et 4 propositions d'arrêtés de prescriptions complémentaires

Nombre d'actions concernant les ICPE dans le domaine de l'eau (hors inspections) :

	2007	2008	2009
Nombre d'arrêtés de prescriptions complémentaires	38	49	91 dont 47 au titre de RSDE

Difficultés :
Respect du principe de proportionnalité : (respect des normes dans le cadre de la mise en œuvre des meilleures technologies disponibles à un coût économiquement acceptable.)
Conjoncture dans les secteurs industriels particulièrement impactés par la crise économique : mécanique et TS notamment.

Proposition d'actions pour 2010 :

Poursuite de la réduction des pollutions de l'eau par les rejets des installations classées, en particulier pour les sites industriels prioritaires :
Recherche et réduction des substances dangereuses dans l'eau : mise en œuvre de la deuxième « vague » de l'action nationale de recherche et de réduction des substances pour le milieu aquatique, présentes dans les rejets des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation et suivi de la surveillance à l'aide d'un nouveau logiciel : « GIDAF ».
Poursuite des campagnes de contrôles inopinés des rejets
Achèvement de la mise en conformité des installations de traitement de surface.
Poursuite de la réduction des consommations d'eau des ICPE et poursuite de l'analyse des études des industrielles du pétrole et de la chimie sur le secteur de Nangis
Action collective ZI Chevry Cossigny
Action collectives SIDASS à Moret /Loing
Dans la lignée de sa prestation de 2009 , mais en se recentrant sur les industriels ayant l'impact le plus important sur le milieu naturel, le SATESE a prévu de visiter 18 sites correspondant à 18 visites.

Les ICPE soumis à autorisation en 2009 en Seine-et-Marne

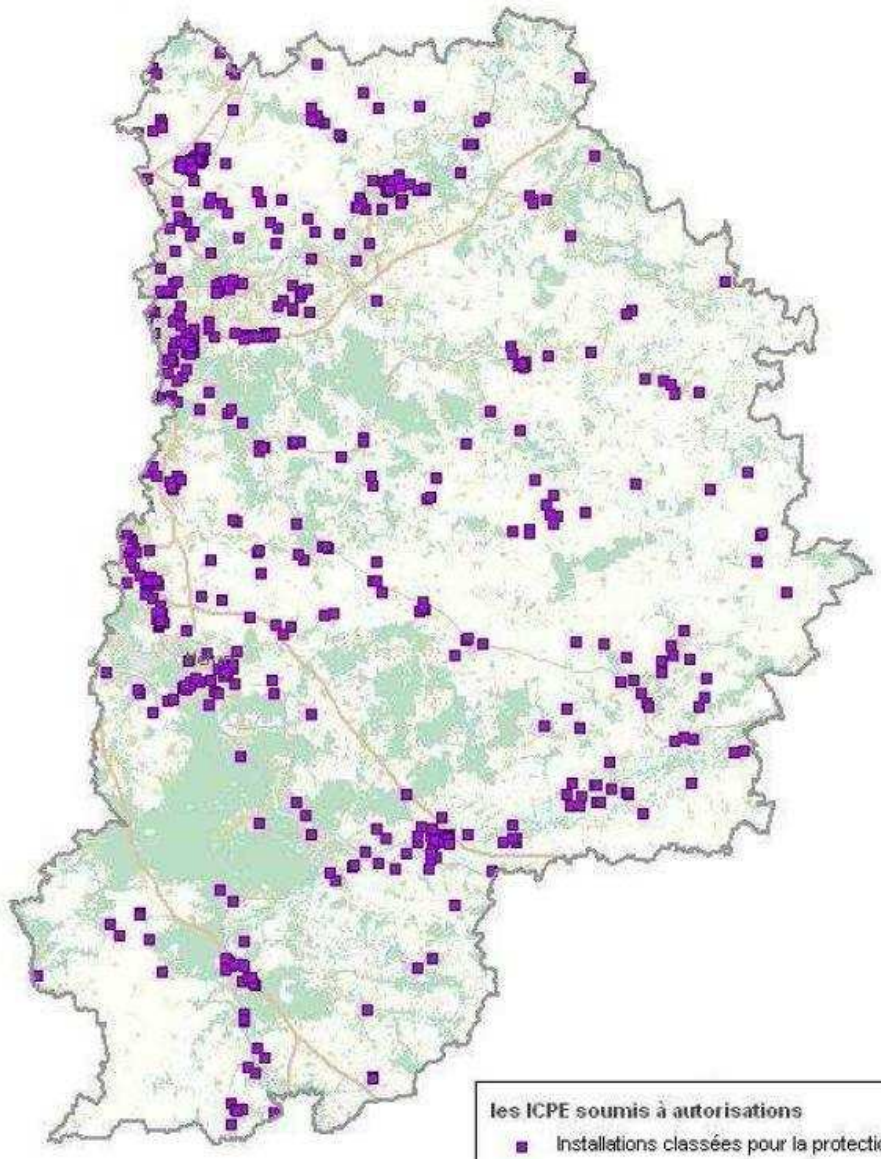

Source : DRIRE Ile-de-France, IAURIF - situation 2007 / ©IAURIF MOS 2003 / ©IGN PARIS (1982-2006) - 2006 reproduction interdite ©IAURIF - Visiaurif®

FICHE 15 - PROTECTION DES CAPTAGES PRIORITAIRES

Nom de l'action :
Mise en place d'actions préventives dans les zones de protection des aires d'alimentation des captages prioritaires (AAC)

Constat/Problématique :
L'article 21 de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 crée des « zones de protection des aires d'alimentation de captage » codifié dans le II 5° du L211-3 sur lesquelles doivent être mis en œuvre des programmes d'actions visant la lutte contre les pollutions diffuses

Ce dispositif réglementaire a été introduit pour renforcer la politique existante de reconquête des ressources destinées à la production d'eau potable dans les zones atteintes par les pollutions. Le grenelle de l'environnement a fixé un premier objectif de réalisation : 500 captages protégés d'ici 2012 au niveau national

Il est proposé de décliner cet objectif au niveau départemental avec la définition et la priorisation des captages prioritaires. Ces captages feront l'objet d'études afin de délimiter l'aire d'alimentation du captage, de diagnostiquer les zones vulnérables ainsi que les pressions, dans le but de mettre en place un programme d'actions

Objectifs de l'action / Effets attendus :
Réduire l'utilisation des intrants agricoles et des phytosanitaires à usage non agricoles pour une reconquête de la qualité des la ressource en eau.

Descriptif des actions menées 2009 :

Rencontre de l'ensemble des collectivités concernées par un captage Grenelle, à l'exception d'Aulnoy et de Vulaines.

Elaboration d'un outil de consultation mis à disposition des collectivités pour les études à réaliser : délimitation de l'aire d'alimentation des captages, identification de la vulnérabilité et des pressions, et élaboration d'un programme d'actions.

Validation du CCTP pour les captages de Nangis, de la Fosse de Melun, et de la basse vallée de l'Yerres.

Sensibilisation de la profession agricole

Calendrier (début/fin) :
Lancement de la démarche en 2008
Approbation des plans d'actions pour 2012

Partenaires engagés :
DDEA, DDASS, DIREN, DRASS, AESN, CG, CR, AQUI'Brie, Eau de Paris, chambre d'agriculture

Indicateurs :

	2009
Nombre de captages où la délimitation de l'aire d'alimentation de captage est réalisée	4 (fosse de Melun + Nangis)
Nombre de captages où l'identification des zones de protection est réalisée	1 (Vulaines sur Seine)
Nombre de captages où le programme d'action est adopté	0
Nombre de captages où le programme d'action est mis en œuvre	0
Nombre de captages où le programme d'action est rendu obligatoire	0

Difficultés :
Calendrier serré
Agriculteurs et acteurs non agricoles à mobiliser
L'Aire d'Alimentation des captages de la Fosse de Melun est très étendue et recouvre 28% de la surface du département

Proposition d'actions pour 2010 :
Travailler à la constitution d'actions socles pour le département.
Continuer le suivi et la réalisation des études sur les différents captages :

Captages	Phase d'avancement des études
Hondevilliers	Phase 1 : Délimitation de l'AAC et vulnérabilité
Dagny 2	Phase 1 : Délimitation de l'AAC et vulnérabilité
Aulnoy 1	Phase 1 : Délimitation de l'AAC et vulnérabilité
Saint Pierre les Nemours 2 et 5	Phase 1 : Délimitation de l'AAC et vulnérabilité
Grez sur Loing 2	Phase 1 : Délimitation de l'AAC et vulnérabilité
Vulaines sur Seine 2	Phase 3 : Réactualisation du plan d'action
Fosse de Melun + Nangis 4	Phase 2 : Diagnostic des zones vulnérables, des zones de pressions + identification des zones de protection
Léchelle	Phase 1 (2 et 3 partiellement) : Délimitation de l'AAC, vulnérabilité et pressions
Villemer	Phase 1 (2 et 3 partiellement) : Délimitation de l'AAC, vulnérabilité et pressions

Rappel de la démarche de protection des captages identifiés lors du Grenelle de l'environnement :

Phase 1 : Délimitation de l'aire d'alimentation de captages (AAC)
- Etude hydrogéologique

↓

Phase 2 : Identification des zones de protection
- Croisement entre les zones vulnérables et le diagnostic territorial des pressions sur l'aire d'alimentation de captages

↓

Phase 3 : Définition d'un plan d'action

↓

Phase 4 : Passage à un plan d'action obligatoire

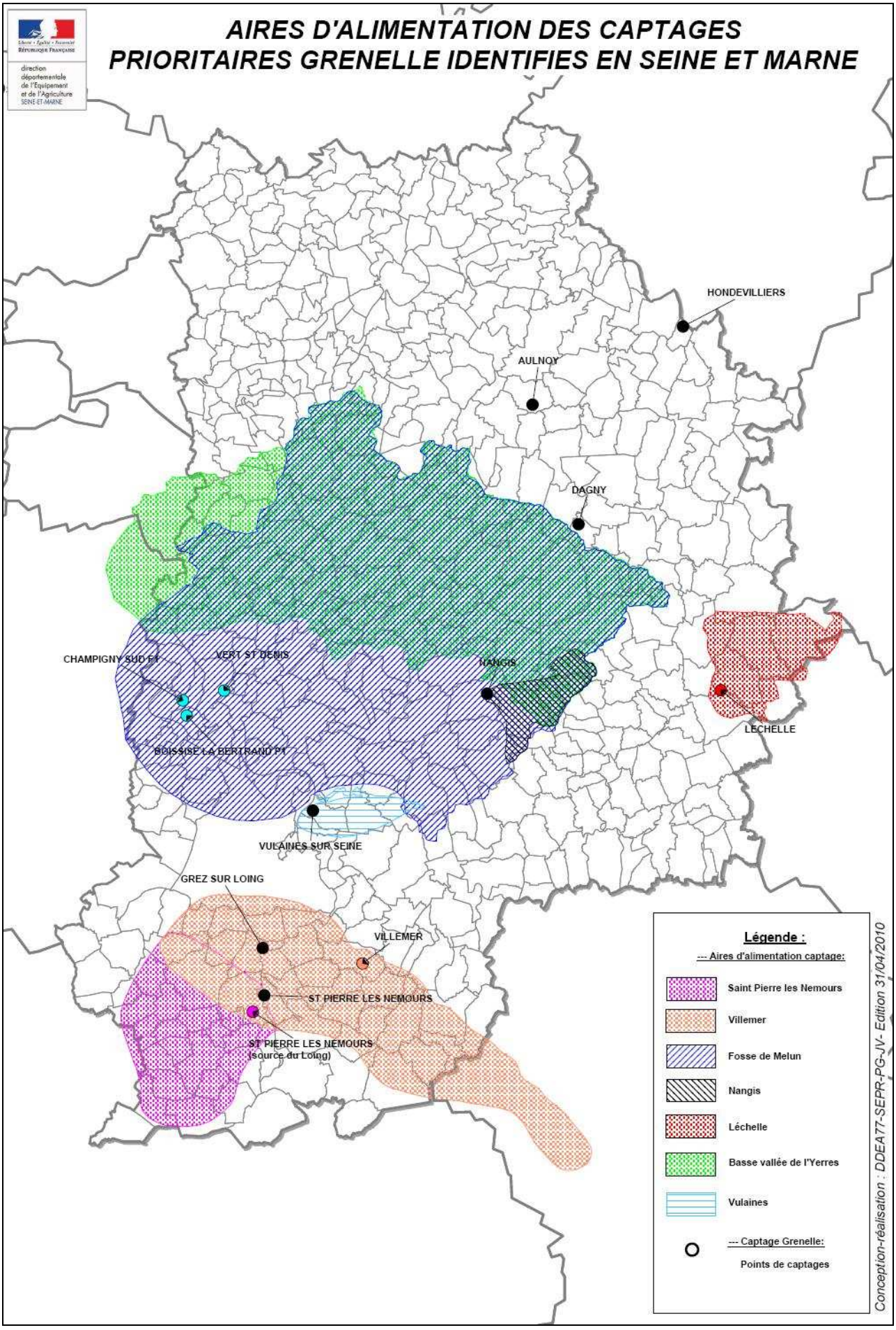
AIRES D'ALIMENTATION DES CAPTAGES
PRIORITAIRES GRENELLE IDENTIFIES EN SEINE ET MARNE
direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture SEINE-ET-MARNE
HONDEVILLIERS
AULNOY
DAGNY
CHAMPIGNY SUD F1
VERT ST DENIS
BOISSISE LA BERTRAND P1
NANGIS
LECHELLE
VULAINES SUR SEINE
GREZ SUR LOING
VILLEMER
ST PIERRE LES NEMOURS
ST PIERRE LES NEMOURS (source du Loing)
Légende :
--- Aires d'alimentation captage:
Saint Pierre les Nemours
Villemer
Fosse de Melun
Nangis
Léchelle
Basse vallée de l'Yerres
Vulaines
--- Captage Grenelle:
Points de captages
Conception-réalisation : DDEA77-SEPR-PG-JV- Edition 31/04/2010

FICHE 16 - MOYENS MIS EN OEUVRE

A. Moyens financiers

Ils permettent de suivre les engagements des différents acteurs en terme de financement, par type d'opérations au cours d'une année (eau potable, milieu, assainissement, prévention non agricole, prévention agricole).

Total des subventions attribuées	**CG77**	**AESN**	**CRIF**	**Etat**	**Europe**
Eau potable	2 740 000	3 698 975	*291 162		
Rivières et milieux humides	654 830	732 804	476 703		
Assainissement	9 645 000	32 827 893	4 561 647		
Action préventive en milieu non agricole	27 911** (52600)	1060** (33900)	6650** (33400)		
Action préventive en milieu agricole	269 501	652 218	364 144	570 155	374 709
Actions industrielles		3 701 491			
Animation	15.6 ETP (664 500) 310 600	***1 388 415	***285 516		

* Contrat Particulier CG/CR

** Subventions destinées à AQUI'Brie dont le montant est également repris en animation

*** Total des aides pour l'animation

Action préventive en milieu non agricole	**CG77**	**AESN**	**CRIF**
Matériel de désherbage alternatif	27911	1060	6650
Animation (AQUI'Brie)	52600	33900	33400

Eau potable	**CG77**	**AESN**	**CRIF**
Interconnexion	2 332 486	1 624 403	280 600
Protection de Captages	52 892	220 850	
Etude BAC		678 292	
Unité de traitement	102 255	878 750	
Nouvelle ressource	147 871		
Economie d'eau	78 457	72 560	10 562
Château d'eau	78 931	224 120	
Animation (Maison de l'environnement)	52 000	49 625	

Rivières et milieux humides	**CG77**	**AESN**	**CRIF**
Entretien	264 830	271 765	
Aménagement/renaturation	390 000	*456 654	376 403
Etude globale	20 630	4 385	100 300
Animation (EDATER, gardes rivière, SAGE)	EDATER : 4 ETP (169 300) SAGE : 20000	EDATER : 169 300 Garde rivière : 111 699 SAGE : 48356 Contrat de bassin : 67 933	SAGE : 103999 Contrat de bassin : 19817

- hors travaux aidés via Entente Marne et acquisition terrain et zones humides

Assainissement	**CG77**	**AESN**	**CRIF**
STEP	4 935 119	24 194 000	4 188 238
Réseau	4 519 262	7 479 915	373 409
Dépollution eaux pluviales		132 838	
ANC	190 619	1 021 140	
Animation SATESE	SATESE : 11.7 ETP(495200)	495 200	

Action préventive en milieu agricole	CG77	AESN	CRIF
PVE[1]	48 516		103 229
MAE[2]	220 985	508 488	229 825
Opération Rampillon4		143 730	31 009
Animation Chambre[3]	146 000	153 800	39 300
Animation AQUI'Brie	40 000	3 700	89 000
Autres actions	*200 000		**692 796

[1] Les sommes indiquées correspondent aux opérations réalisées en 2009

[2] Les sommes indiquées correspondent aux engagements sur 5 ans sur les dossiers traités en 2009

[3] La Chambre d'Agriculture met à disposition 4 ETP pour assurer les fonctions d'animation en milieu agricole

4 opération consistant à créer des ouvrages pour dépolluer le ru des pesticides

* Accompagnement aux changements de pratique et sensibilisation protection + agriculture biologique+gestion quantitative des eaux

** Convention agriculture durable + ARMAB (Agriculture biologique)+Parc bio+DAEG+aide à la certification bio

Actions industrielles	AESN
Pollutions toxiques et non toxiques	3 701 491

Méthodologie :

- Pour les thèmes eau potable, rivière (volet aménagement, renaturation et étude), assainissement et préventions, les sommes indiquées correspondent à des subventions votées sur des projet prévus par les maîtres d'ouvrages.
- Pour le thème rivière (entretien) et l'ensemble du volet animation, les sommes indiquées correspondent à des subventions de fonctionnement.
- Sur le volet animation, il faut préciser les points suivants :
  -le financement apporté à l'association AQUI'Brie par l'AESN, la région Ile de France(CR) et le département de Seine-et-Marne (CG) est ventilé exclusivement que pour les missions relevant des actions préventives dans le domaine agricole et non agricole et réalisées dans le département
  -le financement apporté pour les autres actions développées par AQUI'Brie ne sont pas prises en compte
  -c'est donc via la comptabilité d'AQUI'Brie que cette ventilation est opérée, c'est donc AQUI'Brie qui fournit cette donnée.
- Pour le volet animation du CG concernant le S.A.T.E.S.E. et l'E.D.A.T.E.R., seuls les ETP sont précisés, il en est de même pour la Chambre d'agriculture. Les sommes annoncées sur les autres actions d'animation correspondent réellement à des subventions versées (ex pour le C.G. 77 à la Maison de l'Environnement et pour l'AESN au S.A.T.E.S.E. et à l'E.D.A.T.E.R.).
- Le financement global apporté par chaque financeur comprend l'ensemble des financements y compris le volet animation (les actions spécifiques de la région et du CG du type A.R.M.A.B. n'ont pas été intégrées).
- Les données concernant les financements des M.A.E. et P.V.E. sont fournies par le service agriculture de la D.D.A.F. qui connaît la ventilation entre les 5 financeurs de ces actions.

B. Moyens régaliens

- Nombre de dérogations : 27 arrêtés ont été pris en 2009 (dont 10 correspondent à des renouvellements de dérogations). Ils concernent 43 communes et 8 hameaux.

- Actions incitatives de l'Etat :

	2007	2008	2009
Nombre de Contrôles	550+ONEMA	810*	600
Temps d'activité consacré aux contrôles (ETP)	3,6	2,7	3.2
Nombre de suites administratives	123	297	41
Nombre de suites judiciaires	30	15	12

*Etat + ONEMA + SRPV

C. Moyens de gouvernance

	2008				2009			
	En cours d'élaboration		En cours d'application		En cours d'élaboration		En cours d'application	
	Nombre	Communes concernées	nombre	Communes concernées	Nombre	Communes concernées	nombre	Communes concernées
SAGE	4	264	1	6	4	264	1	6
Contrats	5	106 dont 89 dans le 77	2	27	4	105 dont 87 sur le département	3	66 dont 54 sur le département

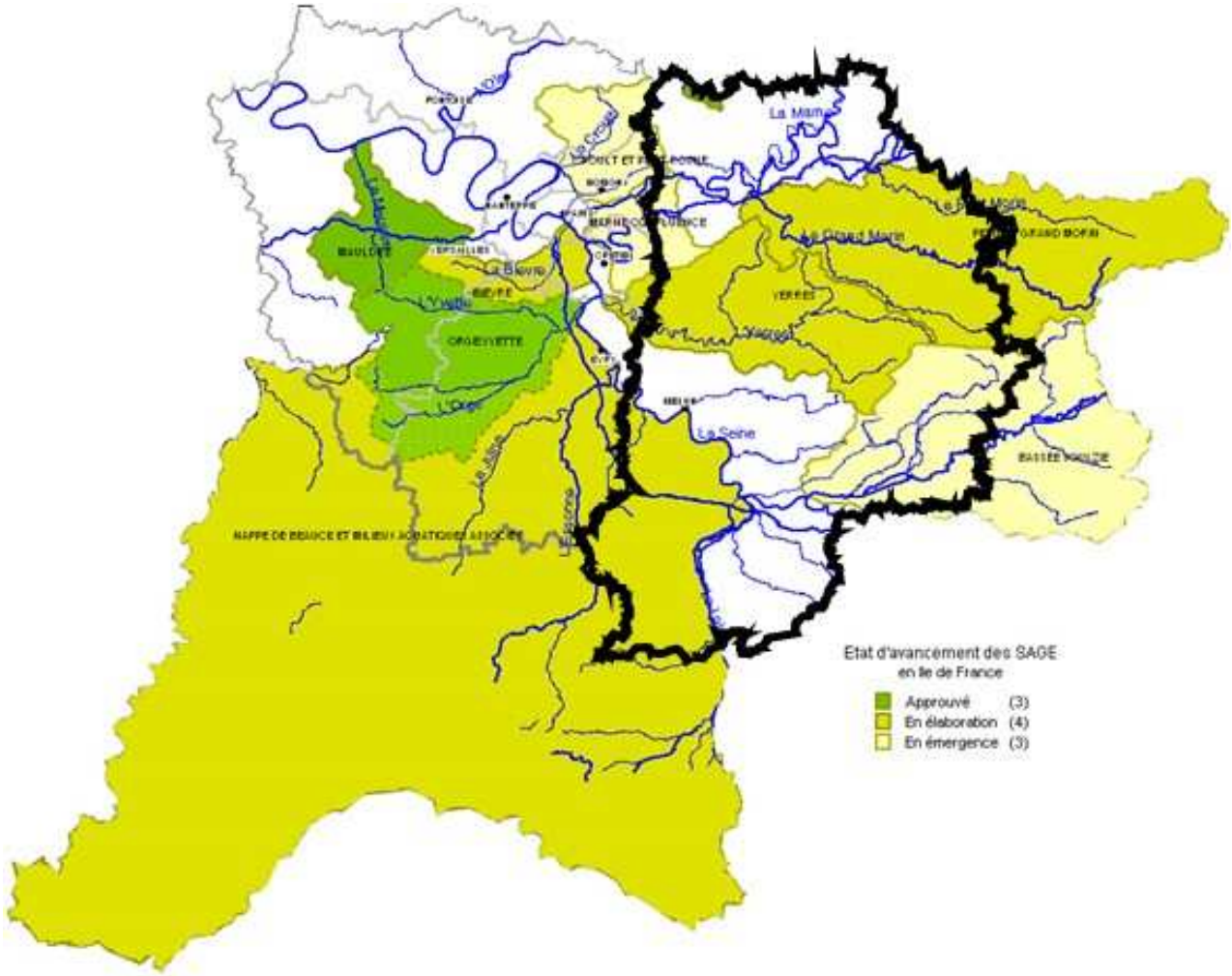

	2007				2009			
	Nb	Communes concernées par une interco.	Nb moyen de communes par interco.	Nb moyen d'habitants par interco.	Nb	Communes concernées par une interco.	Nb moyen de communes par interco.	Nb moyen d'habitants par interco.
Intercommunalité AEP	69	324	4,7	11 800	70	347	4,9	12150
Intercommunalité Assainissement Collectif	40	Non connu	Non connu	Non connu	46	252	5,4	21 600
Intercommunalité Assainissement Non Collectif	Non connu	Non connu	Non connu	Non connu	45	398	8,8	19 500
Intercommunalité Rivières	48	355	7.4		48	355	7,4	

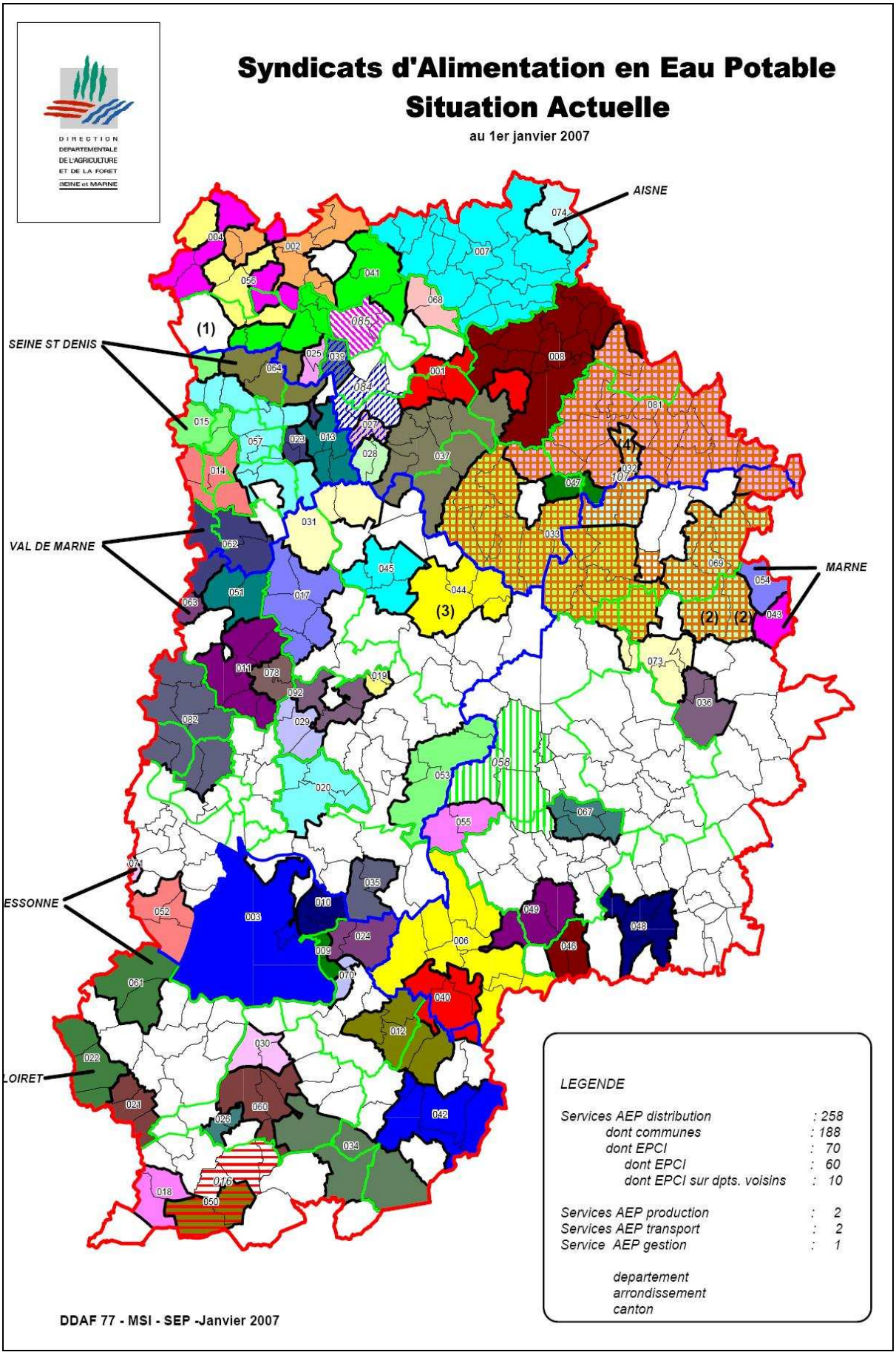
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET SEINE et MARNE
Syndicats d'Alimentation en Eau Potable
Situation Actuelle
au 1er janvier 2007
AISNE
SEINE ST DENIS
VAL DE MARNE
MARNE
ESSONNE
LOIRET
(1)
(2)
(3)
(4)
LEGENDE
Services AEP distribution : 258
dont communes : 188
dont EPCI : 70
dont EPCI : 60
dont EPCI sur dpts. voisins : 10
Services AEP production : 2
Services AEP transport : 2
Service AEP gestion : 1
departement
arrondissement
canton
DDAF 77 - MSI - SEP -Janvier 2007

Syndicats d'Alimentation en Eau Potable
Situation Actuelle

Services de production, transport et gestion d'eau potable

- 016 S.I.P.E. du Plateau du Gâtinais (Production) (5)
- 058 S.I.T.T.E.P. de la région de Nangis (traitement/transport) (5)
- 084 S.I.P.A.E.P. du confluent des Vallées Marne & Morin (Production (10)
- 085 S.I. des Eaux du Rû du Bourdeau (Transport) (3)
- 107 Syndicat du Nord Est (SNE - gestion) (50)

Services de distribution d'eau potable

- 001 S.I.V.O.M. de Boutigny (6)
- 002 C.C. du Pays de la Goële et du Multien (8)
- 003 C.C. de Fontainebleau-Avon (2)
- 004 C.C. de la Plaine de France (8)
- 006 C.C. des 2 Fleuves (10)
- 007 C.C. du Pays de l'Ourcq (19)
- 008 C.C. du Pays Fertois (14)
- 009 S.I.A.E.P. de Thomery, Veneux les Sablons (2)
- 010 C.C. Entre Seine et Forêt (3)
- 011 C.C. des gués de l'Yerres (5)
- 012 S.I.D.E.P. de la vallée de l'Orvanne (5)
- 013 S.A.N. du Val d'Europe (5)
- 014 S.A.N. de Val Maubuée (6)
- 015 S.E.I.D.F. (4)
- 017 S.I.A.E.P. de la région de Tournan en Brie (5)
- 018 S.I.A.E.P. d'Arville Gironville (2)
- 019 S.I.A.E.P. de Beauvoir-Argentieres (2)
- 020 S.I.A.E.P. de Blandy les Tours (4)
- 021 S.I.A.E.P. de Burcy Fromont Rumont (3)
- 022 S.I.A.E.P. de Buthiers (3)
- 023 S.I.A.E.P. de Chalifert, Chanteloup et Montevrain (3)
- 024 S.I.A.E.P. de Champagne sur Seine et Vernou la Celle sur Seine (2)
- 025 S.I.A.E.P. de Charmentray-Precy sur Marne (2)
- 026 S.I.A.E.P. de Chatenoy Ormesson (2)
- 027 S.I.A.E.P. de Couilly Pont aux Dames, Saint Germain sur Morin (2)
- 028 S.I.A.E.P. de Coutevroult et Villiers sur Morin (2)
- 029 S.I.A.E.P. de Crisenoy Fouju Champdeuil (3)
- 030 S.I.A.E.P. de Grez sur Loing Montcourt Fromonville (2)
- 031 S.I.A.E.P. de la Brie Boisée (3)
- 032 S.I.A.E.P. de la Région de l'Arche (3)
- 033 S.I.A.E.P. de la Vallée de l'Aubetin (18)
- 034 S.I.A.E.P. du Plateau Sud du Bocage (4)
- 035 S.I.A.E.P. de Machault Pamfou (2)
- 036 S.I.A.E.P. de Rupereux et Voulton (2)
- 037 S.M.A.E.P. de Crécy la Chapelle (11)
- 039 S.I.A.E.P de Trilbardou Vignely (2)
- 040 S.M. des Eaux de Varennes sur Seine (5)
- 041 S.M.A.E.P. du Bassin de la Thérouanne (12)
- 042 S.I.A.A.E.P. du Bocage (5)
- 043 S.I.A.E.P. de Montceaux-St Bon (1)
- 044 S.I.A.E.P. de Touquin (4)
- 045 S.I.A.E.P.A de la région de la Houssaye en Brie (4)
- 046 S.I.A.E.P. de Balloy Gravon (2)
- 047 S.I.A.E.P. de Boissy Le Chatel (2)
- 048 S.I.A.E.P. de la région de Bray sur Seine (5)
- 049 S.I.A.E.P. de Chatenay sur Seine (3)
- 050 S.I.A.E.P. de Chenou Mondreville (2)
- 051 S.I.A.E.P. de Chevry-Cossigny (2)
- 052 S.I.A.E.P. de Fleury en Biere (3)
- 053 S.I.A.E.P. de Grandpuits (4)
- 054 S.I.A.E.P. de la Brie Champenoise (1)
- 055 S.I.A.E.P. de la Chapelle Rablais (2)
- 056 S.M.A.E.P. de la Goële (6)
- 057 S.I.A.E.P. de la Région de Lagny sur Marne (16)
- 060 S.I.A.E.P. de Nemours-Saint-Pierre (4)
- 061 S.I.A.E.P. de la vallée supérieure de l'Ecole (2)
- 062 S.I.A.E.P. de Pontault Combault (4)
- 063 S.I.A.E.P. de Servon/Santeny (1)
- 064 S.I.A.E.P. de Tremblay en France (4)
- 067 S.I.A.E.P. du Plateau Est du Montois (4)
- 068 S.I.A.A.E.P. de Germigny - Varreddes (2)
- 069 S.I.D.E. de Meilleray la Chapelle Moutils (7)
- 070 S.I.D.E.A.U. de Moret St Mammes (2)
- 071 S.I.A.E.P. de la vallée de l'Ecole (S.I.E.V.E.) (1)
- 073 S.I.V.O.M. de Champcenest (5)
- 074 S.M.A.E.P. de Coulombs en Valois (2)
- 078 S.M.A.E.P. des Eaux de Solers Soignolles en Brie (2)
- 081 S.M.D.E.P. de la Vallée du Petit Morin (21)
- 082 S.A.N. de Sénart (8)
- 092 S.I.A.E.P. d'Andrezel, Verneuil l'Etang et Yèbles (3)

(1) Mitry-Mory adhère au S.I.A.E.P. de Tremblay en France (064) pour sa ZAC uniquement.
(2) Cerneux et Sancy les Provins adhèrent pour leurs hameaux.
(3) Lumigny-Nesles-Ormeaux adhère pour le hameaux d'Ormeaux.
(4) Rebais adhère également au S.M.D.E.P. de la Vallée du Petit Morin (081).

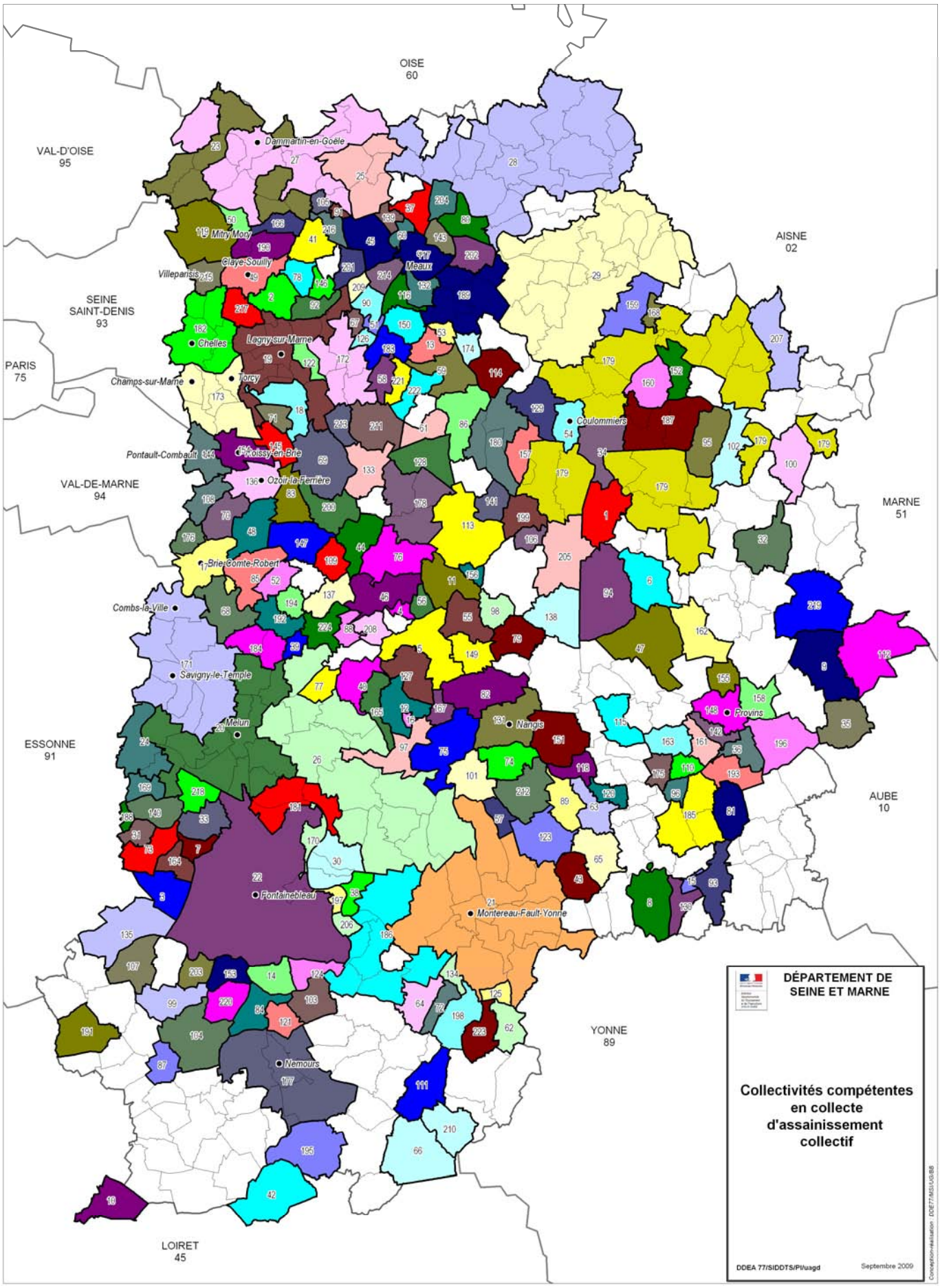
OISE
60
VAL-D'OISE
95
SEINE
SAINT-DENIS
93
PARIS
75
VAL-DE-MARNE
94
ESSONNE
91
AISNE
02
MARNE
51
AUBE
10
YONNE
89
LOIRET
45
Dammartin-en-Goële
Mitry Mory
Claye-Souilly
Villeparisis
Meaux
Chelles
Lagny-sur-Marne
Champs-sur-Marne
Torcy
Coulommiers
Pontault-Combault
Roissy-en-Brie
Ozoir-la-Ferrière
Brie-Comte-Robert
Combs-la-Ville
Savigny-le-Temple
Melun
Nangis
Provins
Fontainebleau
Montereau-Fault-Yonne
Nemours
DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
Collectivités compétentes en collecte d'assainissement collectif
DDEA 77/SIDDTS/PI/uagd
Septembre 2009

Collectivités compétentes en collecte d'assainissement collectif (1)

1	AMILLIS	52	COUBERT	103	LA GENEVRAYE
2	ANNET-SUR-MARNE	53	COULOMMES	104	LARCHANT
3	ARBONNE-LA-FORET	54	COULOMMIERS	105	LE PLESSIS-AUX-BOIS
4	ARGENTIERES	55	COURPALAY	106	LE PLESSIS-FEU-AUSSOUX
5	AUBEPIERRE-OZOUER-LE-REPOS	56	COURTOMER	107	LE VAUDOUE
6	BANNOST-VILLEGAGNON	57	COUTENCON	108	LESIGNY
7	BARBIZON	58	COUTEVROULT	109	LIVERDY-EN-BRIE
8	BAZOCHES-LES-BRAY	59	CRECY-LA-CHAPELLE	110	LONGUEVILLE
9	BEAUCHERY-SAINT-MARTIN	60	CREGY-LES-MEAUX	111	LORREZ-LE-BOCAGE-PREAUX
10	BEAUMONT-DU-GATINAIS	61	DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX	112	LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE
11	BERNAY-VILBERT	62	DIANT	113	LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX
12	BOMBON	63	DONNEMARIE-DONTILLY	114	MAISONCELLES-EN-BRIE
13	BOULEURS	64	DORMELLES	115	MAISON-ROUGE
14	BOURRON-MARLOTTE	65	EGLIGNY	116	MAREUIL-LES-MEAUX
15	BRAY-SUR-SEINE	66	EGREVILLE	117	MEAUX
16	BREAU	67	ESBLY	118	MEIGNEUX
17	BRIE-COMTE-ROBERT	68	EVRY-GREGY-SUR-YERRES	119	MITRY-MORY
18	BUSSY-SAINT-GEORGES	69	FAVIERES	120	MONS-EN-MONTOIS
19	CA MARNE ET GONDOIRE	70	FEROLLES-ATTILLY	121	MONTCOURT-FROMONVILLE
20	CAMVS	71	FERRIERES-EN-BRIE	122	MONTEVRAIN
21	CC 2 FLEUVES	72	FLAGY	123	MONTIGNY-LENCOUP
22	CC DE FONTAINEBLEAU-AVON	73	FLEURY-EN-BIERE	124	MONTIGNY-SUR-LOING
23	CC DE LA PLAINE DE France	74	FONTAINS	125	MONTMACHOUX
24	CC DE SEINE ECOLE	75	FONTENAILLES	126	MONTRY
25	CC DES MONTS DE LA GOELE	76	FONTENAY-TRESIGNY	127	MORMANT
26	CC DU CHATELET EN BRIE	77	FOUJU	128	MORTCERF
27	CC DU PAYS DE LA GOELE ET DU MULTIEN	78	FRESNES-SUR-MARNE	129	MOUROUX
28	CC DU PAYS DE L'OURCQ	79	GASTINS	130	MOUSSEAUX-LES-BRAY
29	CC DU PAYS FERTOIS	80	GERMIGNY-L'EVEQUE	131	NANGIS
30	CC ENTRE SEINE ET FORET	81	GOUAIX	132	NANTEUIL-LES-MEAUX
31	CELY-EN-BIERE	82	GRANDPUITS-BAILLY-CARROIS	133	NEUFMOUTIERS-EN-BRIE
32	CERNEUX	83	GRETZ-ARMAINVILLIERS	134	NOISY-RUDIGNON
33	CHAILLY-EN-BIERE	84	GREZ-SUR-LOING	135	NOISY-SUR-ECOLE
34	CHAILLY-EN-BRIE	85	GRISY-SUISNES	136	OZOIR-LA-FERRIERE
35	CHALAUTRE-LA-GRANDE	86	GUERARD	137	OZOUER-LE-VOULGIS
36	CHALAUTRE-LA-PETITE	87	GUERCHEVILLE	138	PECY
37	CHAMBRY	88	GUIGNES	139	PENCHARD
38	CHAMPAGNE-SUR-SEINE	89	GURCY-LE-CHATEL	140	PERTHES
39	CHAMPDEUIL	90	ISLES-LES-VILLENOY	141	PEZARCHES
40	CHAMPEAUX	91	IVERNY	142	POIGNY
41	CHARNY	92	JABLINES	143	POINCY
42	CHATEAU-LANDON	93	JAULNES	144	PONTAULT-COMBAULT
43	CHATENAY-SUR-SEINE	94	JOUY-LE-CHATEL	145	PONTCARRE
44	CHATRES	95	JOUY-SUR-MORIN	146	PRECY-SUR-MARNE
45	CHAUCONIN-NEUFMONTIERS	96	JUTIGNY	147	PRESLES-EN-BRIE
46	CHAUMES-EN-BRIE	97	LA CHAPELLE-GAUTHIER	148	PROVINS
47	CHENOISE	98	LA CHAPELLE-IGER	149	QUIERS
48	CHEVRY-COSSIGNY	99	LA CHAPELLE-LA-REINE	150	QUINCY-VOISINS
49	CLAYE-SOUILLY	100	LA CHAPELLE-MOUTILS	151	RAMPILLON
50	COMPANS	101	LA CHAPELLE-RABLAIS	152	REBAIS
51	CONDE-SAINTE-LIBIAIRE	102	LA FERTE-GAUCHER	153	RECLOSES

Collectivités compétentes en collecte d'assainissement collectif (2)

154	ROISSY-EN-BRIE
155	ROUILLY
156	ROZAY-EN-BRIE
157	SAINT-AUGUSTIN
158	SAINT-BRICE
159	SAINT-CYR-SUR-MORIN
160	SAINT-DENIS-LES-REBAIS
161	SAINTE-COLOMBE
162	SAINT-HILLIERS
163	SAINT-LOUP-DE-NAUD
164	SAINT-MARTIN-EN-BIERE
165	SAINT-MERY
166	SAINT-MESMES
167	SAINT-OUEN-EN-BRIE
168	SAINT-OUEN-SUR-MORIN
169	SAINT-SAUVEUR-SUR-ECOLE
170	SAMOIS-SUR-SEINE
171	SAN DE SENART
172	SAN DU VAL D'EUROPE
173	SAN VAL MAUBUEE
174	SANCY
175	SAVINS
176	SERVON
177	SIAEP DE NEMOURS-ST PIERRE
178	SIAEPA DE LA REGION DE LA HOUSSAYE EN BRIE
179	SIANE
180	SIASS DE LA CELLE/MORIN-FAREMOUTIERS-POMMEUSE
181	SIASS DE BOIS LE ROI-CHARTRETTES.-FONTAINE- LE PORT
182	SIASS DE BROU-CHELLES-VAIRES-COURTRY-LE PIN
183	SIASS DE COUILLY PONT AUX DAME-ST GERMAIN/MORIN
184	SIASS DE LIMOGES FOURCHES ET DE LISSY
185	SICTEUCEO
186	SIDASS de Moret
187	SITEU DE CHAUFFRY-ST REMY-ST SIMEON
188	SITEU DU CONFLUENT REBAIS SUR ECOLE (SIACRE)
189	SIVOM DE BOUTIGNY
190	SIVOM Nouveau Syndicat de la Plaine de France
191	SMERB
192	SOIGNOLLES-EN-BRIE
193	SOISY-BOUY
194	SOLERS
195	SOUPPES-SUR-LOING
196	SOURDUN
197	THOMERY
198	THOURY-FEROTTES
199	TOUQUIN
200	TOURNAN-EN-BRIE
201	TRILBARDOU
202	TRILPORT
203	URY
204	VARREDDES
205	VAUDOY-EN-BRIE
206	VENEUX-LES-SABLONS
207	VERDELOT
208	VERNEUIL-L'ETANG
209	VIGNELY
210	VILLEBEON
211	VILLENEUVE-LE-COMTE
212	VILLENEUVE-LES-BORDES
213	VILLENEUVE-SAINT-DENIS
214	VILLENOY
215	VILLEPARISIS
216	VILLEROY
217	VILLEVAUDE
218	VILLIERS-EN-BIERE
219	VILLIERS-SAINT-GEORGES
220	VILLIERS-SOUS-GREZ
221	VILLIERS-SUR-MORIN
222	VOULANGIS
223	VOULX
224	YEBLES

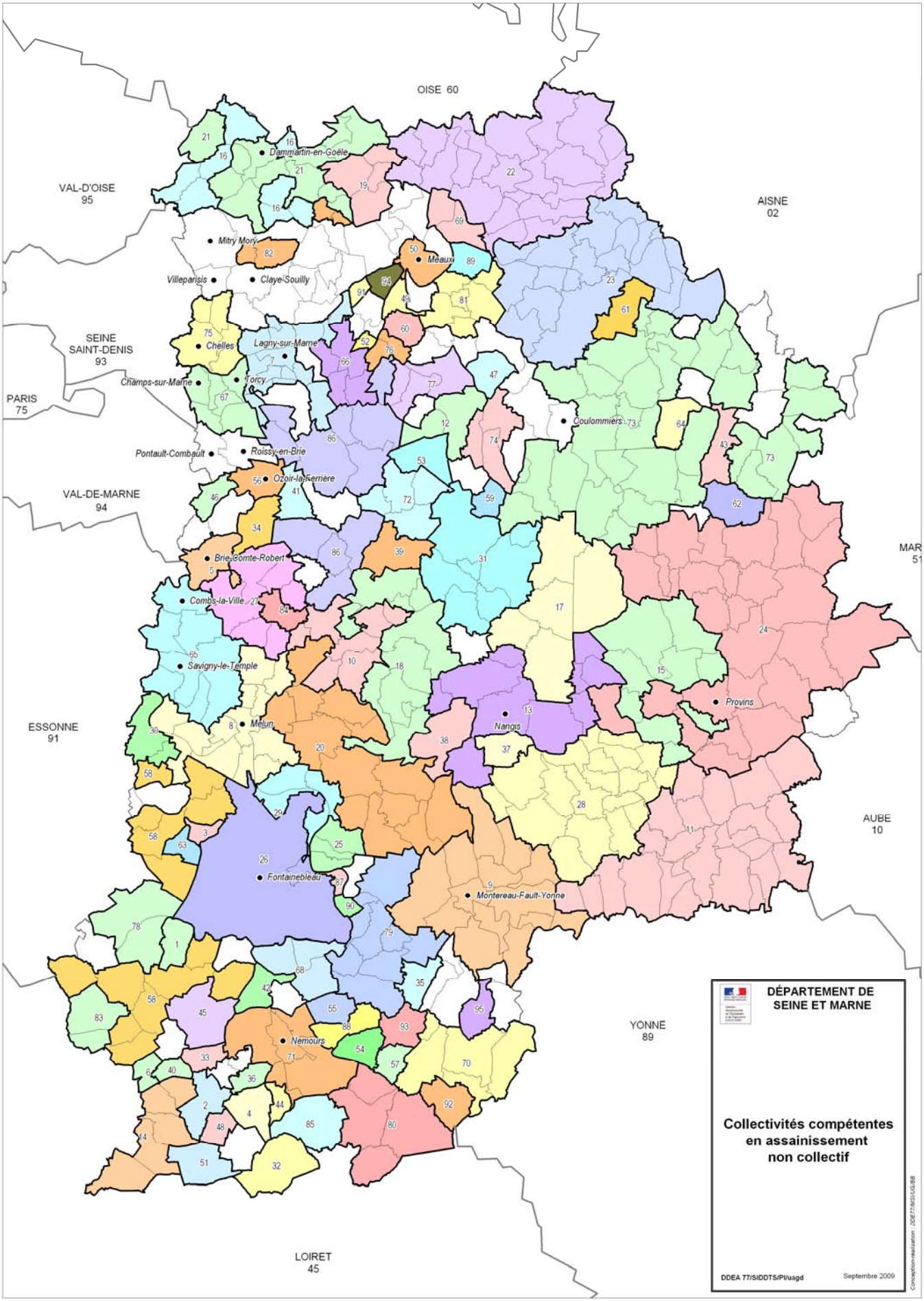
OISE 60
VAL-D'OISE 95
AISNE 02
SEINE SAINT-DENIS 93
PARIS 75
VAL-DE-MARNE 94
ESSONNE 91
YONNE 89
AUBE 10
LOIRET 45
Dammartin-en-Goële
Mitry Mory
Villeparisis
Claye-Souilly
Meaux
Chelles
Lagny-sur-Marne
Champs-sur-Marne
Torcy
Coulommiers
Pontault-Combault
Roissy-en-Brie
Ozoir-la-Ferrière
Brie-Comte-Robert
Combs-la-Ville
Savigny-le-Temple
Melun
Nangis
Provins
Fontainebleau
Montereau-Fault-Yonne
Nemours
DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
Collectivités compétentes en assainissement non collectif
DDEA 77/SIDDTS/PI/uagd
Septembre 2009

Collectivités compétentes en assainissement non collectif

1	ACHERES-LA-FORET
2	AUFFERVILLE
3	BARBIZON
4	BOUGLIGNY
5	BRIE-COMTE-ROBERT
6	BURCY
7	CA MARNE ET GONDOIRE
8	CAMVS
9	CC 2 FLEUVES
10	CC Brie Centrale
11	CC de la Bassée
12	CC de la Brie des Moulins
13	CC de la Brie Nangissienne
14	CC de la campagne gâtinaise
15	CC de la GERBE
16	CC DE LA PLAINE DE France
17	CC de la Visandre
18	CC de l'Yerres à l'Ancoeur
19	CC DES MONTS DE LA GOELE
20	CC DU CHATELET EN BRIE
21	CC DU PAYS DE LA GOELE ET DU MULTIEN
22	CC DU PAYS DE L'OURCQ
23	CC DU PAYS FERTOIS
24	CC du Provinois
25	CC ENTRE SEINE ET FORET
26	CC Fontainebleau Avon
27	CC Les Gués de l'Yerres
28	CC Montois
29	CC Pays de Seine
30	CC Seine Ecole
31	CC sources de l'Yerres
32	CHATEAU-LANDON
33	CHEVRAINVILLIERS
34	CHEVRY-COSSIGNY
35	DORMELLES
36	FAY-LES-NEMOURS
37	FONTAINS
38	FONTENAILLES
39	FONTENAY-TRESIGNY
40	GARENTREVILLE
41	GRETZ-ARMAINVILLIERS
42	GREZ-SUR-LOING
43	LA FERTE-GAUCHER
44	LA MADELEINE-SUR-LOING
45	LARCHANT
46	LESIGNY
47	MAISONCELLES-EN-BRIE
48	MAISONCELLES-EN-GATINAIS
49	MAREUIL-LES-MEAUX
50	MEAUX
51	MONDREVILLE
52	MONTRY
53	MORTCERF
54	NANTEAU-SUR-LUNAIN
55	NONVILLE
56	OZOIR-LA-FERRIERE
57	PALEY
58	parc naturel du gatinais
59	PEZARCHES
60	QUINCY-VOISINS
61	SAINT-CYR-SUR-MORIN
62	SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS
63	SAINT-MARTIN-EN-BIERE
64	SAINT-REMY-LA-VANNE
65	SAN DE SENART
66	SAN DU VAL D'EUROPE
67	SAN VAL MAUBUEE
68	SI du traitement des boues du val de Loing
69	SIAAEP DE GERMIGNY-L'EVEQUE-VARREDDES
70	SIAAEP du Bocage
71	SIAEP Nemours St Pierre
72	SIAEPA de la Houssay en Brie
73	SIANE
74	SIASS DE LA CELLE/MORIN-FAREMOUTIERS-POMMEUSE
75	SIASS DE BROU-CHELLES-VAIRES-COURTRY-LE PIN
76	SIASS DE COUILLY PONT AUX DAME-ST GERMAIN/MORIN
77	SIASS DE COUTEVROULT-CRECY-VILLIERS-VOULANGIS
78	SIAVSE (91)
79	SIDASS de Moret
80	SIDEANCPlateau Sud Bocage
81	SIVOM DE BOUTIGNY
82	SIVOM Nouveau Syndicat de la Plaine de France
83	SMERB
84	SOIGNOLLES-EN-BRIE
85	SOUPPES-SUR-LOING
86	SYND. MIXTE CENTR BRIE ANC
87	THOMERY
88	TREUZY-LEVELAY
89	TRILPORT
90	VENEUX-LES-SABLONS
91	VIGNELY
92	VILLEBEON
93	VILLEMARECHAL
94	VILLENOY
95	VOULX

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT SEINE et MARNE

LES SYNDICATS DE RIVIERES

DE SEINE-ET-MARNE

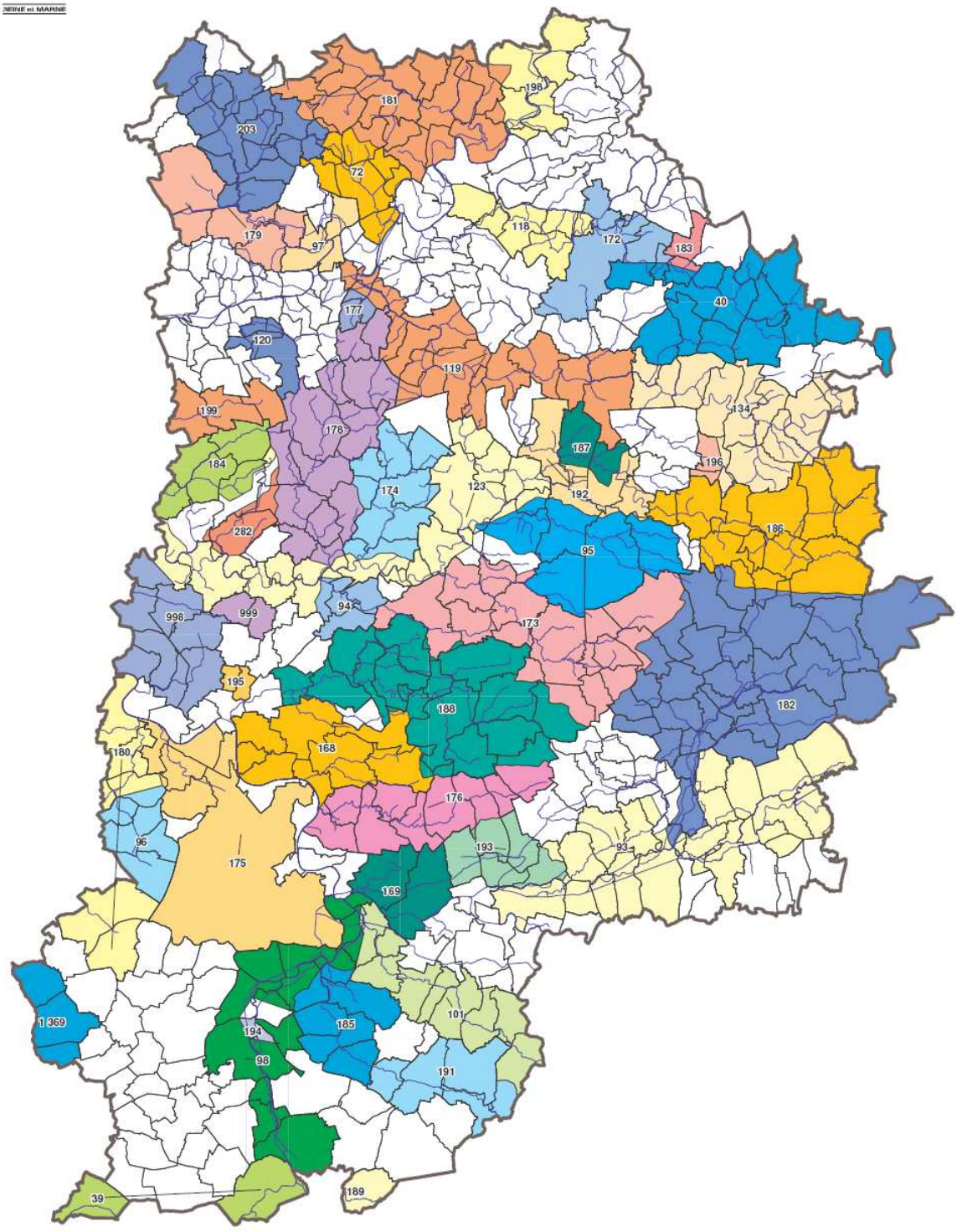

Source : DDAF77\SFEE\MSI
Avril 2008 V1.2

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET SEINE et MARNE

LES SYNDICATS DE RIVIERES

DE SEINE-ET-MARNE

- 101 - S.M.E.& A. De la vallée de l'Orvanne
- 118 - S.I.Am. des Rûs de Sept-Sorts à Trilport
- 119 - S.I.A.E. du Grand Morin
- 120 - S.I.Am. des Vallées des Rûs de la Brosse et Gondoire
- 123 - S.I.Am.Vallée de l'Yerres
- 134 - S.I.A.E. de la Vallée du Haut Morin
- 1369 - S.I.A.E. de l'Essonne moyenne
- 168 - S.I. des Rus de la Noue et du Chatelet en Brie
- 169 - S.M. des Rûs du Val de Seine
- 172 - S.I.Am. de l'Aval de la Vallée du Petit Morin
- 173 - S.I.Am. du Bassin du Rû de l'Yvron
- 174 - S.I.A.E. du Rû de Bréon
- 175 - S.I.A.E. du Rû de la Mare aux Evées
- 176 - S.M.A.E. du Rû de la Vallée Javot
- 177 - S.I.P.A.R.L
- 178 - S.I.Am. de la Marsange
- 179 - S.I.Am. de la Reneuse & la Basse Beuvronne
- 180 - S.I.A. de la Riviere Ecole
- 181 - S.I.Am. de la Therouanne
- 182 - S.M.A.E. du bassin de la Voulzie & du Rû des Meances
- 183 - S.I.Am. des Rûs de la Fonderie
- 184 - S.I.Am. des Rûs du Bassin du Reveillon
- 185 - S.I.Am. du Bas Lunain
- 186 - S.I.Am. du Bassin Amont de l'Aubetin
- 187 - S.I.Am. du Bassin Aval de l'Aubetin
- 188 - S.I.Am. du Bassin du Rû d'Ancoeur
- 189 - S.I.Am. du Betz
- 191 - S.I.Am. du Haut Lunain
- 192 - S.I.Am. du Rû de Beuvron
- 193 - S.M.A.E.. du Rû de l'Etang
- 194 - S.I.Am. du Rû du Bignon
- 195 - S.I.Am. du Rû du Jard
- 196 - S.I.Am. du Vannetin
- 198 - S.I.Am. de l'Ourcq
- 199 - S.I.Ass. & Am. du Morbras
- 203 - S.I.Am. de la Haute Beuvronne
- 282 - S.I.T.E.de la Barbançonne
- 39 - S.I.A. du Fusin
- 40 - S.I.V.O.M. de la vallée du Petit Morin
- 72 - S.M.E.du Rû de Rutel
- 93 - S.I.Am. de la Vallée de la Seine
- 94 - S.I.Am. du Rû d'Avon
- 95 - S.I.Am. du Rû de la Visandre et du Reveillon
- 96 - S.I.Am. du Rû de Rebais
- 97 - S.I.Am. du Rû du Rapinet
- 98 - S.I.A.G. du Loing
- 998 - S.A.N. de Sénart
- 999 - S.I.A. du rû des hauldres

POLITIQUE TERRITORIALE
Agence de l'Eau Seine - Normandie - Conseil Régional d'Ile-de-France
Année 2009

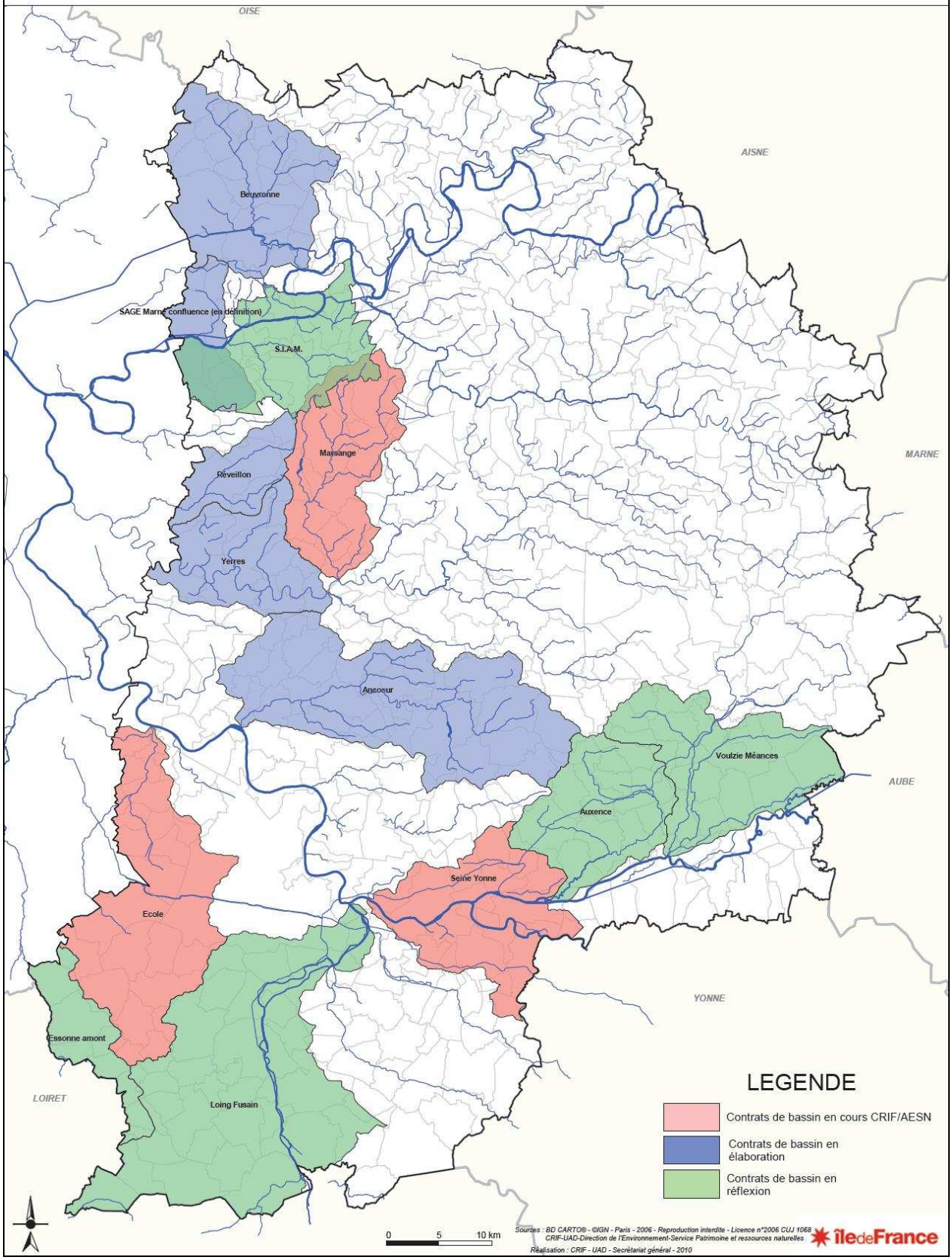

SIGLES ET ABREVIATIONS

AAC : Aires d'Alimentation de Captages
AC : Assainissement Collectif
AEP : Alimentation en Eau Potable
AESN : Agence de l'Eau Seine Normandie
ANC : Assainissement Non Collectif
ARMAB : Aide Régionale pour le Maintien de l'Agriculture Biologique
BAC : Bassin d'Alimentation de Captage (étude)
CA : Communauté d'Agglomération
CB : Réseau complémentaire de bassin (nappe souterraine)
CC : Communauté de Communes
CG : Conseil général (de Seine et Marne)
CO : Réseau de contrôle opérationnel (nappe souterraine)
CR : Conseil régional (d'Ile de France)
CS : Réseau de contrôle de surveillance (nappe souterraine)
DCE : Directive Cadre sur l'Eau
DDASS : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
DDEA : Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture
DERU : Directive Eaux Résiduaires Urbaines
DIREN : Direction Régionale de l'Environnement
DRASS : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales
DRIRE : Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
DUP : Déclaration d'Utilité Publique
EDATER : Equipe Départementale d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières
EH : Equivalents Habitants
ETP : Equivalents Temps Plein
IBD : Indice Biologique Diatomée
IBGN : Indice Biologique Normalisé
IBMR : Indice Biologique Macrophytique en Rivière
ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
ILP : Indice Linéaire de Perte
IPR : Indice Poisson Rivière
MAE Eau : Mesure Agri Environnementale pour préserver la ressource en eau
MISE : Mission Inter-Service de l'Eau
MO : Maître d'Ouvrage
N : Azote
NC : Non Conforme
NQE : Norme de Qualité Environnementale
ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
P : Phosphore
PDE : Plan Départemental de l'Eau
PDM : Programme de Mesures (du SDAGE)
PVE : Plan Végétal Environnement
RCB : Réseau complémentaire de bassin (cours d'eau)
RCO phyto : Réseau de contrôle opérationnel axé phytosanitaires (cours d'eau)
RCO : Réseau de contrôle opérationnel (cours d'eau)
RCS : Réseau de contrôle de surveillance (cours d'eau)
RID : Réseau d'intérêt départemental (cours d'eau)
RU : Restriction d'Usage
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SATESE : Service d'Animation Technique à l'Epuration et au Suivi des Eaux
SDA : Schéma Directeur d'Assainissement
SDAEP : Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDASS : Schéma Départemental d'Assainissement
SGE : Service de Gestion de l'Eau
SIAEP : Syndicat Intercommunale d'Alimentation en Eau Potable
SIASS : Syndicat Intercommunale d'Assainissement
SNS : Service de Navigation de la Seine
SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
SRPV : Service Régional de la Protection des Végétaux
STEP : Station d'Epuration (des eaux usées)
UDI : unité de distribution
ZRE : Zone de Répartition des Eaux

CARTE DES COMMUNES DE SEINE-ET-MARNE

Communes et cantons du département
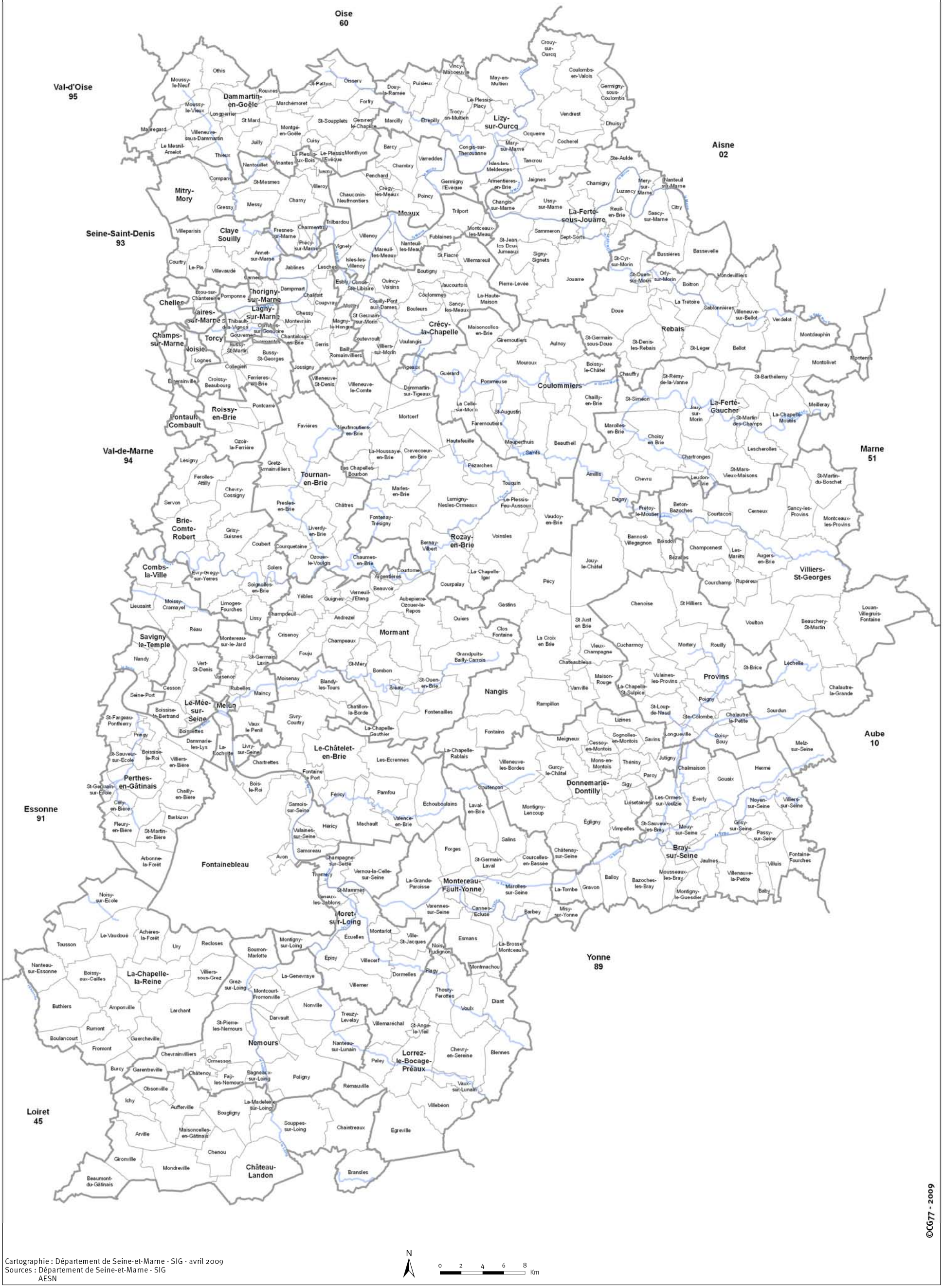
Conseil Général SEINE & MARNE